

SOMMAIRE



03
ÉDITORIAL

04
CONSEILS
MUNICIPAUX

13
CONSEIL
MUNICIPAL
DES JEUNES

14
FINANCES

16
RÉTROSPECTIVE

18
SPORT

20
URBANISME

24
MOBILITÉS - SE
DÉPLACER

28
CCAS

32
VOIRIE

34
ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES

41
DOSSIER :
LES EGLISES

49
COMMUNICATION
MUNICIPALE

50
ASSOCIATION
PATRIMOINE

52
PARTENAIRE CCAS

53
COMMERCES

54
ARTÉMISIA -
CULTURE

57
OBC

58
FESTIVAL PHOTO
LA GACILLY

60
GRANDEUR
NATURE

61
NATURE EN FÊTE

62 AGENDA

À VOTRE SERVICE - INFORMATIONS

HORAIRES D'ACCUEIL DANS NOS MAIRIES

Mairies	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
La Gacilly	9h - 12h	14h à 17h	9h à 12h	14h à 17h	9h à 12h	14h à 17h	9h à 12h	14h à 17h	9h à 12h	14h à 17h
La Chapelle G ^{lne}	8h½ - 12h½		8h½ - 12h½							13h½ - 17h
Glénac		13h½ - 17h					8h½ - 12h½		8h½ - 12h½	

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES UTILES

La Gacilly Mairie	02 99 08 10 18	La Chapelle-G ^{lne} Mairie déléguée	02 99 08 12 80	NUMÉROS D'URGENCE	
La Gacilly Médiathèque	02 99 08 08 88	La Chapelle-G ^{lne} Médiathèque	02 99 08 04 15		
La Gacilly Serv. Techniques Urbanisme	02 99 70 51 90	Oust à Brocéliande Communauté :		Hôpital de Redon :	02 99 71 71 71
Glénac Mairie déléguée	02 99 08 13 65	Tél. avec redirection vers les services	02 97 75 01 02	Pompiers :	18 ou 112
Glénac Bibliothèque	09 67 12 31 99	SAUR	02 56 56 20 00	SAMU :	15 ou 112
				Gendarmerie :	17

Directeur de publication : Jacques ROCHER - Maire

Président de la commission : Youenn COMBOT délégué à la communication

Comité de rédaction : Pierre Choupeaux Jean-Yvon Castel Jo Guillouche Fabrice Genouël Soazig Guérin

Rédaction, maquette, publication : Catherine Soulain chargée de communication - **Contacts** : communication@lagacilly.fr 02 99 08 10 18

Distribution : La Poste - Tirage : 2 300 exemplaires - Imprimerie : Nuances Redon



Jacques ROCHER
Maire de
La Gacilly

Nous sommes à mi-mandat

...

Voilà déjà 3 ans que l'équipe municipale travaille au quotidien pour poursuivre le travail lancé il y a de nombreuses années par nos prédécesseurs avec un objectif : celui de garantir à nos concitoyens un cadre de vie agréable, fonctionnel et dans son temps.

Les premiers projets de cette mandature commencent à voir le jour et il en reste beaucoup d'autres. Le chemin est parfois très long avant d'atteindre l'objectif dans notre beau pays.

Je pense en particulier au développement des activités sportives avec la construction des city stades sur les trois communes historiques : la fréquentation quotidienne de ces équipements nous montre qu'il s'agit d'une réussite.

Cette année nous les complétons avec d'autres matériels, et avec la réalisation du pump track. Cet ensemble doit rendre la pratique sportive accessible à tout le monde. Gageons que notre jeunesse adoptera ces équipements dans son quotidien.

Autre projet qui bâtira le futur de notre territoire : la mise en œuvre du nouveau plan local d'urbanisme. Nous avons d'ailleurs sollicité votre participation active au travers des 5 réunions publiques organisées en mars : plus de 50 thèmes ont été abordés lors de ces rencontres. Merci pour l'ensemble de vos remarques, commentaires ou idées que nous prendrons en compte dans nos réflexions futures.

Nous pensons aussi aux commerçants, artisans, et entrepreneurs. Le nouveau bâtiment de La Poste est livré bientôt. La commission « commerce, économie locale, artisanat d'art et marché » travaille au quotidien pour accompagner les entreprises de notre territoire dans leurs évolutions.

Le club d'entreprises « La Clé » réalise lui aussi un travail important d'aide et de soutien. Il a d'ailleurs organisé le premier festival des entrepreneurs le 29 juin dernier à Artémisia. Bravo à « La Clé ».

Enfin, sans une gestion rigoureuse de nos finances, nous ne pourrions pas mettre en œuvre chaque année autant de projets. Notre gestion des comptes de la commune nouvelle est félicitée par le centre de gestion.

Cela nous permet de soutenir le tissu associatif local à hauteur annuelle de plus de 100 000 euros. Nous faisons tout pour que cela perdure, même si parfois nous devons faire des coupes franches.

Cela nous permet aussi de mettre en œuvre une politique importante d'investissement (voir pages finances) depuis la fusion des trois communes. Et tout ça sans endettement et en n'augmentant pas les taux locaux d'imposition.

Je suis heureux de constater que l'équipe municipale, encadrée par les maires délégués et les adjoints, œuvre de manière unie et soudée, vers un objectif commun. Qu'elle soit remerciée pour son engagement.

Je suis également satisfait de voir l'engagement de nos agents municipaux et je les remercie. Ils rendent chaque jour notre commune attractive afin d'accueillir nos nombreux visiteurs quotidiens.

A toutes et tous, mon équipe et moi-même vous souhaitons un très bel été.

Jacques Rocher

**CONSEIL MUNICIPAL
du 2 décembre 2022****Les actions de l'Association « Lutte contre les nuisibles en Aff et Oust »**

Cette association, affiliée à la FDGDON 56 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) avait été créée en 2018 et comprenait 26 membres (22 piégeurs de ragondins et 4 de frelons). Son action avait 3 directions :

1- Les ragondins : nuisibles et porteurs de maladies introduits pour leur fourrure depuis 1937, ils sont capturés par les piégeurs de l'association en mai et juin puis stockés dans 3 congélateurs avant ramassage pour l'équarrissage.

2- Les frelons asiatiques : suite à un appel à la mairie, un des piégeurs se déplace au domicile pour la destruction du nid.

3- L'association organise aussi des actions de sensibilisation dans les écoles et à la fête des marais.

Les membres de l'association ont été victimes d'incivilités, de menaces lors du piégeage de pigeons, de destruction de cages à ragondins. Ce qui a entraîné la démission du président, Pierrick HERCELIN, et l'arrêt de l'activité de l'association.

La mairie donnera désormais la liste des opérateurs privés aux demandeurs d'interventions.

Subventions pour les cantines privées

La subvention de fonctionnement aux cantines des écoles privées de Glénac et La Chapelle Gaceline est calculée sur la base de 0,80 € / repas / élève gacilien demi-pensionnaire.

Pour l'école de Glénac, la subvention est de 4 814,40€ pour 6018 repas servis en 21-22.

Pour l'école de la Chapelle Gaceline, la subvention est de 1 343,20 € pour 1 679 repas servis en 2021-2022 ; et le montant dû pour la location de la salle et les frais de ménage (15 € x 144 jrs) est de 2 160 €. Il est donc proposé d'envisager l'absence de versement de subvention.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur ces 2 propositions.

Point sur les travaux de la salle Giboire

Le dernier Conseil Municipal avait déclaré sans suite la procédure de passation du marché public de travaux pour le réaménagement de la salle Jh Giboire.

Confrontée aux problèmes de 'passoires thermiques' de certains de nos bâtiments, la commission Bâtiments a souhaité une étude thermique en vue d'une réflexion globale sur ce sujet.

Le conseil donne son accord pour lancer une étude thermique sur les 4 bâtiments suivants : mairie de La Gacilly, restaurant Tartines et Bouchons, la maison Médicale Pluridisciplinaire de Santé, la Brasserie des Halles (devenue Jules Verne).

Attribution du marché public de travaux d'assainissement – Secteur La Moraie

Il s'agit ici de l'extension du réseau des eaux usées sur la partie Est de La Chapelle Gaceline. Les travaux étaient estimés à 796 018,00 € HT.

Marché mis en ligne le 23 septembre 2022 pour un dépôt des offres le 24 octobre. 11 entreprises ont retiré le dossier et 4 ont déposé une offre.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 novembre, a souhaité de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 649 912.40€ HT. Accord du conseil.

Attribution mission d'étude géotechnique pour La Chapelle-Gⁱⁿe et Glénac

L'extension du réseau des eaux usées nécessite des travaux de sondages géotechniques sur les secteurs de la route de Sixt-sur-Aff à La Chapelle-Gaceline et du Passage et de la Chaussée à Glénac.

La consultation simplifiée restreinte a été mise en ligne le 21 octobre pour un dépôt des offres le 9 novembre. Seule 1 entreprise a retiré le dossier et déposé son offre.

Le conseil est d'accord pour retenir l'entreprise ECR ENVIRONNEMENT pour un montant de 8 700,01 € HT.

Mission de maîtrise d'œuvre pour le lotissement communal Le Héron – Avenant N° 1

Le contrat de maîtrise d'œuvre prévoyait une enveloppe prévisionnelle des travaux de la tranche 2 de 225 000 € HT.

Le montant estimatif en phase AVP a été présenté par ArTOPIA et validé par les élus à 338 446,50 € HT (sans les Prestations Supplémentaires Eventuelles). En conséquence, la rémunération du maître d'œuvre passe de 8 887,50 € HT (travaux 225000 € HT x 3,95% de rémunération du maître d'œuvre) à 13 368.64 € HT (travaux 338 446,50 € HT x 3,95% de rémunération du maître d'œuvre).

Le conseil valide cet avenant positif de 4481,14 € HT.

Marché de travaux pour la passe à poissons

L'aménagement de la passe à poissons multi-espèces sur l'Aff nécessite au préalable qu'un marché public de travaux soit passé.

Il est donc demandé de valider le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de travaux portant sur la réalisation d'une passe à poissons multi-espèces pour garantir la continuité écologique sur l'ouvrage hydraulique de La Gacilly et le lancement d'une consultation simplifiée portant sur la mission de coordination SPS.

Par ailleurs, l'enveloppe prévisionnelle initiale des travaux s'établissait à 568 000,00 € HT, avec des honoraires de 35 495,00 € HT pour SINBIO SCOP (missions complémentaires comprises).

Mais l'estimation définitive actuelle du coût prévisionnel des travaux étant de 920155,00 € HT, la nouvelle proposition d'honoraires se monte à 57 501,59 € HT (taux de rémunération : 6,25 %).

Le conseil donne son accord.

Achat de deux terrains pour l'extension du lotissement Le Héron

Au regard de l'achèvement de la vente des lots Tranche 1 (12 lots dont un pour logements sociaux) et du bon démarrage de la commercialisation des lots Tranche 2 (15 lots dont un pour un projet à caractère social), il est proposé d'envisager la création future d'une tranche 3.

Dans cet objectif, des acquisitions foncières sont à envisager et des négociations ont été engagées avec les 2 propriétaires privés.

Après concertation avec eux, les terrains susceptibles de répondre à cette opération représentent une superficie de 10 190 m².

Les négociations établies portent sur une acquisition au prix de 8 € le m², soit un montant d'achat fixé à 81 520 € qui sera inscrit au Budget 2023.

Le conseil donne son accord.

Cession parcelle cadastrée 061 AL 443

Mme Stéphanie BROCHARD a demandé à acquérir la parcelle communale cadastrée 061 AL 443 pour faciliter son accès au terrain cadastré 061 AL 505 sur lequel elle a un projet de construction.

Le conseil valide le principe de cette cession et la saisie du service du Domaine pour connaître la valeur vénale dudit bien.

Projets d'extension des 3 cimetières

La commune nouvelle possède 3 cimetières à propos desquels il est d'ailleurs souligné que l'harmonisation des règlements est souhaitée.

Le PLU de La Gacilly (historique) comprenait un emplacement réservé (ER) pour l'agrandissement du cimetière. Un 1er agrandissement avait déjà été fait ; et la 2ème partie réservée représente une extension de 550m² prévue sur le terrain de l'ancienne gendarmerie : ce qui justifie que cet agrandissement fasse partie d'une réflexion plus globale.

A Glénac, la commune est propriétaire de la parcelle voisine de 897m² et n'a donc pas à acquérir de terrains. Mais il conviendra d'aborder cette extension en lien avec les prescriptions du PPRI Vilaine (la moitié du cimetière est déjà en partie submersible).

A La Chapelle-Gaceline, la commune est déjà propriétaire d'un terrain de 3090m², et la volonté est d'acquérir les deux parcelles juxtaposées.

Le conseil donne son accord sur les projets d'extension des 3 cimetières, les démarches à engager et les négociations à engager avec les propriétaires des 2 terrains à La Chapelle-Gaceline.

Convention avec Morbihan Energies pour référencer les réseaux d'éclairage

Chaque année, de nombreux chantiers sont entrepris sur la voirie et le domaine public, dont beaucoup à proximité des réseaux enterrés et aériens.

Morbihan Energies est en capacité de géodétecter et géoréférencer les différents réseaux et propose de réaliser cette prestation pour nos réseaux d'éclairage public. La participation communale sollicitée par Morbihan Energies s'élève à 24 167 € HT.

Le conseil donne son accord pour lancer cette opération.

Assainissement : comptes Affermage et rapports annuels 2021

Dans son rapport, la SAUR évoque les principaux indicateurs de l'assainissement communal : 2 stations d'épuration ; une capacité épuratoire de 21 500 équivalents habitants ; 11 postes de relevage ; 35,4 km linéaires de conduites ; 1 428 clients 'branchés' en 2021 (+3%) ; 150 703 m³ assujettis à l'assainissement en 2021 (-3,2 %).

Le compte d'affermage indique qu'en 2021 la SAUR a versé 252 036,54 €. TTC.

Le conseil émet un avis favorable sur cette présentation.

Communication sur rapport d'activité de Morbihan Energies

Il est rappelé que Morbihan Energies, anciennement le Syndicat Départemental d'Electricité du Morbihan, a été créé en 1965 et qu'il fédère l'ensemble des 249 communes du Morbihan et 4 E.P.C.I.

Outre l'électricité, Morbihan Energies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre dans les domaines de compétences suivants : éclairage, énergies renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments, mobilité durable, infrastructures télécom, ... Au 31 décembre 2021, cet établissement comptait 52 agents permanents.

Le conseil approuve les éléments du rapport d'activité de 2021.

Demandes d'ouvertures dominicales des commerces en 2023

L'enseigne LIDL a demandé une dérogation municipale pour l'ouverture de son magasin les dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023.

Le conseil donne son accord.

Projets communaux du programme « Petites Villes de Demain »

L'opération « Petites Villes de Demain » a été présentée lors des conseils municipaux des 23 avril et 19 novembre 2021. Le programme « Petites Villes de Demain » vise à l'obtention d'aides étatiques, régionales et départementales destinées à accompagner la commune dans le financement de projets.

La convention d'adhésion a été signée le 9 juillet 2021 entre l'Etat, représenté par Le

Préfet du Morbihan, la Communauté de Communes OBC et les trois communes retenues que sont La Gacilly, Guer et Sérent. La prochaine étape vise à la signature d'une convention d'« Opération de Revitalisation des Territoires » qui présente les territoires et les fiches-actions des opérations retenues par la Communauté de Communes et chaque collectivité locale concernée.

Les orientations proposées par notre collectivité portent sur les 4 points suivants :

1- Aménagement et requalification de l'éco-quartier de l'Aff avec : création de la voirie vers Glénac, réaménagement de la voirie existante au niveau de la Fabrique, la rue de l'Aff et le Chemin des Marbriers, rénovation du site de « La Fabrique » et du local du canoë-kayak, réalisation des cheminements piétonniers et des espaces paysagers.

2- Réaménagement du secteur du Mortier à Glénac avec : création d'espaces publics des terrains situés autour du city-park, requalification de la rue du Mortier, rénovation et reconstruction des équipements sportifs, valorisation environnementale et paysagère de ce secteur.

3- Aménagement et restructuration des espaces publics du centre-ville sur le secteur compris entre la Place de la Ferronnerie et La Place des Halles y compris le Parvis de l'Eglise, complété par la prévision d'un projet d'aménagement des terrains de l'ex-gendarmerie.

4- Mise en place d'une « Maison France Services » à la place des anciens bureaux de la Trésorerie.

Cette information ne donne pas lieu à vote du conseil.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 janvier 2023

L'éclairage public communal

Suite à des questions lors du précédent conseil, une note-bilan est présentée à propos de l'éclairage allant du rond-point de la route de Ruffiac à celui des Villes-Geffs puis de Casino. Sur cette zone, il y a 35 points lumineux. Sachant que les services techniques, en liaison avec Morbihan Energies, pourraient procéder à la suppression des 35 points éclairés tout en conservant, pour des raisons de sécurité, les ronds-points éclairés, l'économie réalisée serait de l'ordre de 1800 € par an.

Sont ensuite présentées les informations générales. Il y a 1 218 luminaires sur la commune, dont 796 lampes à décharge (puissance moyenne de 115 W) et 422 lampes à LED (puissance moyenne de 97 W). Les consommations constatées en 2021 sont de 307 000 KWh pour l'éclairage public et de 742 000 KWh pour les bâtiments communaux.

Ensuite, sont rappelées les décisions déjà prises pour les économies d'énergies sur

l'éclairage public. Par délibération du 16 mars 2022, la commune a décidé :

1- de supprimer 57 lanternes dans 11 villages (ramenées à 52 suite à réajustements) ;

2- de changer 190 lanternes à décharge pour les modifier en LED.

Suite à ces 2 opérations, les économies (pour 7h/jour avec ampoule 100 W) sont de 2 650 € par an liés à la suppression des 52 lanternes de 2 780 € par an liés au changement de lanternes.

Ainsi, le coût du montant des charges d'éclairage public passe de 51 500€ à 46 070€/an, soit une diminution de 10,5 %.

En conclusion de cette information, il est décidé de maintenir l'éclairage public pour les ronds-points et de solliciter les services de Morbihan Energies pour définir un plan de transformation des lampes à décharge pour les passer en LED.

Artémisia : tarifs 2023

Afin de faire vivre la commune nouvelle, et de soutenir les artistes, techniciens et acteurs culturels locaux, les tarifs suivants sont proposés pour la programmation culturelle payante :

Tarif A : 8 € (plein) et 4 € (réduit)

Tarif B : 16 € (plein) et 12 € (réduit)

Tarif C : 24 € (plein) et 20 € (réduit)

Tarif D : 30 € (plein) et 26 € (réduit)

Tarif réduit (sur justificatif) = - de 25 ans, + de 65 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, personnes handicapées. Et gratuité pour les enfants de - de 3 ans accompagnés de leurs parents.

Cette proposition n'entrave en rien la possibilité pour des acteurs privés de produire leurs propres dates culturelles à leurs propres tarifs.

Concernant les salles et espaces d'Artémisia, le PV complet en ligne sur le site de la mairie donne les précisions pour les tarifs de location.

Et sont rappelées et complétées les mises à disposition : 1 fois par an pour le Comité des Fêtes, 5 fois par an pour le Don du sang, 2 fois par an pour les Ecoles, 1 fois par an pour le Collège.

Le conseil approuve.

Artémisia : Attribution de la subvention de fonctionnement 2023

Il est rappelé que, chaque année, la commune, lors du vote du budget primitif, procède à l'inscription de la subvention de fonctionnement pour Artémisia. Le conseil approuve la proposition de reconduction de la subvention de fonctionnement d'un montant de 150 000 €.

Cession des parcelles cadastrées 061 AL 102 et 061 AL 103

À la suite d'une rencontre avec M. FILATRE Jean-Claude en janvier 2023, ce dernier a demandé à acquérir les parcelles communales cadastrées 061 AL 102 et 061 AL 103 sises « Les Prés du pont des brelles » à La Gacilly.

Ces parcelles, d'une contenance respective de 1 266 m² et 925 m², jouxtent le ruisseau des Brelles. Elles sont situées en zone naturelle du PLU de La Gacilly, et référencées sur la cartographie des zones humides. Il sera précisé, dans l'acte notarié, la création d'une servitude de passage pour le maintien d'une liaison douce longeant l'actuel ruisseau.

Le conseil valide le principe de ladite cession et de saisir le service du Domaine pour connaître la valeur vénale des biens.

Prix de cession des lots de la tranche 2 du lotissement du Héron

Lors du Conseil municipal du 19 juillet 2019, le prix de vente des lots de la première tranche du lotissement communal "Le Héron" avait été fixé à 29 € TTC le m², sauf le lot 12 destiné à recevoir un logement social locatif.

Voici le bilan financier de la « Tranche 2 ».

DEPENSES TTC

Honoraires Maître d'œuvre :	16 042,36 €
Travaux :	418 784,56 €
Montant total :	434 826,92 €

RECETTES TTC

Vente du Lot N° 15 :	33 710,40 €
Ventes des 14 lots :	183 918,00 €
Montant total :	217 628,40 €
Déficit prévisionnel :	217 198,52 €

À la vue de l'avancée des travaux de terrassement de la tranche 2, et du nombre de pré-réservations (6 lots au 27 décembre 2022), il est demandé de statuer sur le prix de cession des lots n° 1 à 14. Le lot N°15 faisant déjà l'objet d'une cession au profit de la SA D'HLM AIGUILLON CONSTRUCTIONS pour un montant de 33 710,40 € TTC. En rappelant que la superficie de ces 14 lots varie de 357 m² à 686 m² avec une moyenne des superficies par lots de 453 m².

Après des échanges portant sur le fait que les coûts des travaux ont beaucoup augmenté, que ça doit se reporter sur le prix de vente, mais qu'il faut veiller à permettre aux jeunes ménages de s'installer sur Glénac, le conseil approuve la proposition de n'augmenter que de 3 € le m² et de présenter un prix de vente de 32 € le m².

Marché public de travaux pour le pumprack à Graslia

Le montant prévisionnel de cette opération est évalué à 120 000 € H.T

Le financement est assuré par l'obtention des subventions suivantes : le Conseil Départemental du Morbihan pour 21 426 € (décision de septembre 2022) ; et des aides auprès de l'Etat, l'une au titre de la D.E.T.R., l'autre auprès de l'Agence Nationale du Sport, ont été sollicitées.

Le conseil valide le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de travaux portant sur l'aménagement du pumprack.

Marché public pour les travaux de la Rue de l'Oust

Les opérations à engager sont :

1- Enfouissement et rénovation des réseaux : Réfection des conduites d'eau potable et Enfouissement des réseaux électriques, téléphone et éclairage public.

2- Aménagement et Sécurisation : Création d'un trottoir, de ralentisseurs et mise en place de chicanes à l'entrée/sortie de Glénac.

Le maître d'œuvre a estimé un coût prévisionnel total de travaux de l'ordre de 145882,50 € HT.

Dans le cadre du programme 2023 de renouvellement des routes départementales en agglomération, la commune a sollicité le Département pour la réfection de cette route après les travaux d'aménagements évoqués.

Le conseil émet un avis favorable sur la passation du marché d'appel d'offres relative à cette opération globale d'aménagement.

Marché public de travaux pour la Rue du Stade

Dans la continuité des travaux de réaménagement des abords du complexe sportif, achevés en septembre dernier, la commune prévoit l'aménagement de la Rue du Stade en 2023. Le réaménagement complet de ce secteur est envisagé.

Dans un premier temps, il est nécessaire de programmer, avec les concessionnaires, le renouvellement des réseaux et conduites suivantes : Eau Potable, Electricité, Eclairage Public et Téléphone.

Puis les travaux d'aménagement vont concerner :

1- Modification du sens de stationnement permettant la création de trottoirs (actuellement en stabilisé) aux normes requises. Cette opération permettra la création de places de parkings parallèle à cette rue des deux côtés.

2- La mise en place d'une liaison cyclable en vue d'assurer la continuité avec la « Liaison Douce » desservant La Chapelle-Gaceline.

3- La bande de roulement et la structure de la route seront à revoir complètement.

Le montant prévisionnel de ces travaux représente un coût de 250 000 € H.T.

Il est proposé de recourir au même maître d'œuvre que pour l'opération de la Rue de l'Oust, la société 2LM, en vue d'assurer les missions d'études, l'assistance préalable aux modalités de lancement de l'appel d'offres et pour le suivi et la coordination du chantier. Aussi, il est proposé la passation d'une convention d'honoraires d'un montant total de 13 819,20 € HT.

Le conseil approuve le lancement d'un marché public portant sur l'aménagement de la Rue du Stade.

Travaux envisagés par l'Office National des Forêts en 2023

Dans le cadre de la gestion des espaces forestiers de la commune relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu de faire part, chaque année, du prévisionnel des travaux répartis entre des opérations d'entretien, sylvicoles et environnementales. Pour cela, il est adressé un prévisionnel des travaux envisagés et après l'avis favorable de la commune, l'ONF procède à une consultation auprès d'entreprises privées.

Pour information, l'estimation prévisionnelle de l'ONF de ces travaux, accepté en mai 2022 par la collectivité, était de 7500 € H.T. A ce jour, une seule entreprise a répondu à la consultation par l'ONF et présente un coût pour lesdits travaux de 23361,16 € H.T. Compte-tenu de la différence entre ces deux évaluations, une réunion portant sur ce programme 2022 de travaux sylvicoles se déroule dans les semaines à venir.

Il est rappelé que les recettes relatives aux coupes de bois réalisées par l'ONF en 2022 se sont élevées à un montant de 30500 €.

Pas de vote du conseil.

Avis sur le projet d'aménagement des espaces forestiers communaux par l'Office National des Forêts pour la période 2024-2043

Par délibération en date du 27 février 2008, le projet d'aménagement forestier, d'une contenance de 106,04 ha (dont 2 ha de zones de landes à Graslia), avait été mis en place pour une durée de 15 années (2007-2021). Après une concertation avec l'ONF, il est proposé un nouveau projet d'aménagement portant sur 20 années, de 2024 à 2043.

Dans les forêts publiques (domaniales et communales), l'Office National des Forêts œuvre au quotidien pour assurer la pérennité et la vitalité des forêts et répondre à trois objectifs : fournir du bois à la société ; préserver l'environnement ; et accueillir le public.

On parle de « gestion durable des forêts ». L'une des principales opérations est de favoriser la croissance des arbres ; tout au long de la vie d'un peuplement, les forestiers procèdent à diverses opérations sylvicoles pour assurer aux jeunes arbres une croissance harmonieuse.

Les aménagements forestiers planifient les actions à mener sur 20 années et un document est rédigé prenant en compte les études du milieu naturel, les aléas climatiques, la composition et l'état des peuplements, le contexte socio-économique du territoire et la gestion forestière antérieure.

Le conseil approuve le projet d'aménagement forestier communal portant sur la période 2024-2043.

Informations sur la population communale et son recensement de 2022

Après la campagne de recensement de la population communale qui a eu lieu du 20 janvier au 19 février 2022, les services de l'INSEE nous ont indiqué que les résultats et données détaillés seront communiqués en juin 2023.

Cependant, chaque année, l'INSEE communique une évaluation que voici : au 1er janvier 2023, la population totale de la commune est de 4 079 habitants répartie en population municipale (3 974) et population comptée à part (105 : en établissements de santé, maison de retraite, communautés religieuses, étudiants)

Un point est également communiqué sur le nombre de naissances, mariages et de décès en 2022.

Naissances : 31 au total (30 en 2021)

- La Gacilly : 17 (18 en 2021)

- Glénac : 6 (4 en 2021)

- La Chapelle-Gine : 8 (8 en 2021)

Mariages : 11 au total (12 en 2021)

- La Gacilly : 8 (5 en 2021)

- Glénac : 0 (3 en 2021)

- La Chapelle-Gine : 3 (4 en 2021)

Décès : 63 au total (78 en 2021) :

- La Gacilly : 47 décès (64 en 2021)

- Glénac : 11 décès (9 en 2021)

- La Chapelle-Gine : 5 décès (5 en 2021)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Février 2023

Débat d'Orientations Budgétaires 2023

La tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales constitue une étape du processus budgétaire.

Conformément au même article du C.G.C.T., le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique (celui-ci ne fait pas l'objet d'un vote).

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue des orientations budgétaires de l'année 2023.

Reversement redevance «Enjeux collectés» à la société des courses hippiques de La Gacilly

Une collectivité locale accueillant sur son territoire des courses hippiques perçoit, au titre des paris sportifs, une redevance proportionnelle aux montants misés.

Pour l'hippodrome de La Gacilly, la commune a été informée par la communauté de communes OBC que cette redevance perçue en mai 2022, au titre des enjeux perçus de l'année 2020, représente un montant de 1 507,64 €.

Le bureau communautaire d'O.B.C., dans sa séance du 12 mai 2022, a décidé de valider le reversement de cette somme en

faveur de la commune.

A son tour la commune peut, si elle le souhaite, reverser en tout ou partie cette redevance aux sociétés organisatrices de courses.

Le conseil approuve le reversement, en faveur de la société des courses hippiques de La Gacilly, de cette redevance pour un montant au maximum de 1 507,64 €

Ecoquartier de l'Aff : rapport du commissaire-enquêteur dans le cadre de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du P.L.U.

Le projet de requalification urbaine du secteur de l'Aff en un écoquartier a nécessité la réalisation d'une procédure dérogatoire d'urbanisme : la Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité (DPMEC) du PLU, qui répond à une procédure bien spécifique : Elaboration du Rapport de présentation de la DPMEC ; Examen conjoint des Personnes Publiques Associées (PPA) ; Enquête publique (1 mois) ; Rapport du commissaire-enquêteur (1 mois) ; Validation définitive de la DPMEC en Conseil municipal.

Considérant les avis favorables formulés avec réserve sur la forme du dossier, la municipalité a poursuivi la procédure par sa mise à enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée du 21 décembre 2022 au 20 janvier 2023. La commissaire-enquêtrice a remis son procès-verbal de synthèse le 27 janvier 2023. La commune disposait d'un délai réglementaire de 15 jours pour apporter des réponses, lesquelles ont été envoyées le mercredi 8 février 2023.

L'avis de la Commissaire-enquêtrice est favorable au regard du caractère d'intérêt général du projet mais est assorti des deux réserves suivantes : 1- Approuver en conseil municipal le plan de circulation entre la rue de l'Aff / la rue du relais postal / la rue Lafayette/ la rue Hollersbach au plus tard en même temps que la DPMEC ; 2- Déterminer et ajouter au dossier de présentation un lieu d'accueil des campings, même temporaire, qui soit utilisable dès le début des travaux, soit dès le mois de septembre 2023.

Le conseil se prononce favorablement sur l'intérêt général du projet et approuve la mise en compatibilité du PLU de La Gacilly.

Ecoquartier de l'Aff : Lancement de la Participation du Public par Voie Electronique

Dans le cadre du projet de requalification urbaine du secteur de l'Aff en un écoquartier, la procédure réglementaire relative à l'étude d'impact valant évaluation environnementale suit son cours.

Le permis d'aménager a été déposé le 9 décembre 2022. Ce dernier comprenait l'étude d'impact et le dossier Loi sur l'eau. Le 12 décembre 2022, l'Autorité Environnementale, rattachée à la

Préfecture de Région Bretagne, a été saisie, pour avis et elle a rendu son avis le mercredi 15 Février 2023. Un mémoire de réponses est en cours de rédaction par la commune en coordination avec le cabinet d'ingénierie QUARTA, en charge de la rédaction des dossiers environnementaux et URBAE, maître d'œuvre de l'opération de l'écoquartier de l'Aff.

Selon les dispositions du Code de l'environnement, une étude d'impact valant évaluation environnementale doit faire l'objet, par la suite, d'une consultation du public, par voie électronique : la Participation Par Voie Electronique (PPVE), qui pourra être lancée dès l'obtention de l'avis de l'Autorité Environnementale et qui dure 1 mois.

Le conseil donne son accord.

Attribution du marché public de travaux pour le Pumtrack

Lors du Conseil municipal du 12 janvier 2023, il avait été validé le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de travaux portant sur la réalisation d'un pumtrack en enrobé.

Les travaux, objet du présent marché, ont pour but de réaliser les aménagements d'un pumtrack sur le terrain de football situé entre la rue des Coquelicots et le Chemin de la Bergerie à La Gacilly.

Le marché public de travaux a été mis en ligne le 27 janvier 2022, pour dépôt des offres le 13 février.

En se basant sur l'analyse des offres, les membres de la CAO (Commission d'appel d'offres) ont souhaité attribuer les lots de la façon suivante : Lot 1 à BMX EXPERIENCE pour un montant de 12 000 € HT (Main d'œuvre spécialisée "shapper pumtrack") ; Lot 2 à LE LAY TP pour un montant de 108 044,40 € HT (Réalisation d'un pumtrack en enrobé).

Le conseil donne son accord.

Attribution du marché public portant sur l'entretien des terrains de foot

Un marché public de services portant sur l'entretien des terrains de sports enherbés de la commune a été passé, conformément au Code de la commande publique.

Le cahier des charges est établi comme suit : Base de 40 passages par an, sur chaque terrain ; Réalisation des travaux de tonte sur les terrains d'honneur le jeudi ; Si les conditions climatiques prévues ne sont pas favorables à la bonne exécution des opérations, l'entreprise en informera la Commune, au plus tard le mardi, par courriel ; Entretien des mains-courantes ; Remise d'un rapport à la collectivité après chaque passage.

4 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 2 ont déposé une offre.

Les membres de la CAO souhaitent retenir l'entreprise EFFIVERT pour un montant total de 29 394,40 € HT.

Accord du conseil.

Dénomination et numérotation des rues de la tranche 2 du lotissement du Héron

Il revient au Conseil municipal d'entériner la dénomination des rues, et de valider la numérotation.

Le conseil approuve le plan de dénomination et de numérotation des rues est le suivant :



Numérotation concernant le Parc d'Activités des Boussards

Dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités des Boussards, dont le bureau d'études est GEO BRETAGNE SUD, mandaté par la Communauté de Communes OBC, et après avoir dénommé la rue principale "Rue du Pont des Boussards", la commune se doit de réaliser la numérotation des futurs lots.

Le bâtiment LA POSTE s'est vu octroyer le N° 15. Et le conseil entérine la numérotation qui suit.



Maison Bleue

Avenant pour les travaux de maçonnerie

Dans le cadre des travaux portant sur la réhabilitation de la Maison bleue, un avenant a été présenté par le maître d'œuvre LA FABRIK D'ARCHITECTURES au maître d'ouvrage concernant des travaux supplémentaires : surface dallage + étanchéité + renforts béton sous fondations du bâtiment des toilettes de l'école. Avenant positif n°1 LE CHENE CONSTRUCTIONS : 1 301,59 € HT

Le conseil approuve la Commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable pour cet avenant.

Le montant du marché du lot "gros œuvre" s'élève donc à 75 348,30 € HT. Le nouveau montant global du marché public de travaux s'élève à 417 293,15 € HT.

Marché public de travaux portant sur la création et l'extension du réseau d'assainissement sur les secteurs de La Chaussée et du Passage à Glénac

Le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif aux lieux-dits La Chaussée, Le Passage et La Plante fait partie du programme d'assainissement collectif 2022.

Pour les secteurs de La Chaussée et du Passage, le montant estimatif des travaux s'élève à 693 575,00 € HT.

Après réflexion, le raccordement du secteur de La Plante a également été intégré à cette opération d'extension du réseau des eaux usées. Le montant estimatif des travaux s'élève donc à 786 498,50 € HT.

Le conseil valide le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de travaux portant sur la réalisation de cette opération.

Marché public sur la maîtrise d'œuvre pour la mise en place du Label « Petites Cités de Caractère »

Pour rappel, il avait été validé le lancement d'un marché public de services portant sur la candidature de la commune au label Petites Cités de Caractères (PCC).

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 23 décembre 2022 dans Ouest-France (Morbihan).

Le dépôt des offres était fixé au 3 février 2023 et 2 bureaux d'études ont déposé une offre.

Les membres de la CAO ont souhaité attribuer le marché au bureau d'études GRAHAL CONSEILS (agence à Saint-Malo) pour un montant de 29 975,00 € HT.

Il est précisé lors de la discussion que, après chaque phase d'études, il y a possibilité d'abandonner le projet sans le versement de pénalités.

Accord du conseil.

Avenant au marché public portant sur les illuminations 2022

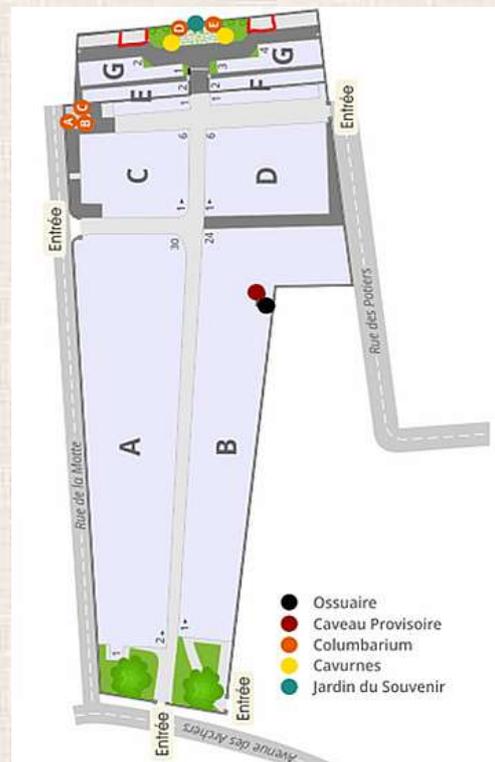
À la suite du courrier envoyé à la société SPECTACULAIRES pour faire part des défauts techniques et des dysfonctionnements survenus lors de la période des Illuminations de décembre 2022, la société a fait un geste commercial qu'il convient de déduire du montant global du marché.

Il convient de valider l'avenant négatif suivant de - 3 800,00 € HT. Le montant du marché passe donc à 54 210 € HT.

La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable, puis le conseil municipal.

Extension du colombarium au cimetière de La Gacilly

Le cimetière de La Gacilly compte actuellement 5 modules de columbariums : 3 modules de 6 cases situés dans l'ancienne partie du cimetière et qui dispose d'1 case de libre. (A, B, C sur plan), 2 modules de 6 cases situés dans la nouvelle partie du cimetière et qui dispose de 3 cases de libres. (D et E sur plan).



Compte-tenu des capacités limitées des actuels colombariums, une étude a été demandée à la société MUNIER et un autre devis a été demandé à la société PFG.

La société MUNIER nous a fait des propositions (implantation en rouge sur le plan), parmi lesquelles le conseil a approuvé la proposition ci-dessous pour un montant de 17 328,43 €.



Pour information le cimetière de Glénac dispose de 10 cases libres.

Celui de La Chapelle Gaceline ne possède pas de columbariums.

Étude en vue de l'instauration de places de stationnement payant

Avec la perspective du lancement des travaux portant sur l'aménagement de l'écoquartier de l'Aff à compter de septembre 2023, il semble opportun de recourir à une étude destinée à prévoir des stationnements payants. Ce site proposera 216 places.

Dans le même temps, la commune a lancé depuis janvier 2023 une réflexion sur l'aménagement des espaces publics du centre-ville. Le cabinet AGAP, maître d'œuvre de cette opération, a pour mission sur un périmètre relativement large (entrées de ville, abords des équipements scolaires et l'axe traversant la Place de la Ferronnerie jusqu'à la Place Yves Rocher) de quantifier et de procéder à l'analyse des places de stationnement existants. Sa mission sera également de présenter des perspectives de création de nouvelles places de parkings. Comme bon nombre de communes ayant des fonctions et missions de centralité et de pôle urbain en matière administratif et commercial, La Gacilly dispose d'un centre-ville où la mobilité se caractérise par une part modale de la voiture élevée et une habitude de stationnement « au plus près ».

C'est pourquoi, il est proposé de programmer une étude visant à proposer des solutions de gestion du stationnement payant sur un ou plusieurs sites actuels à vocation de parkings. Seront également demandées des informations sur les moyens de paiements et leurs évolutions avec les nouvelles technologies de type carte bancaire ou smartphone.

Dans la discussion qui suit, il est dit qu'il sera nécessaire de définir les zones concernées et la méthodologie en vue de ne pénaliser ni les gaciliens ni les commerçants.

Le conseil valide cette démarche de recours à une étude.

Tour de Bretagne 2024

Pierrick Lelièvre transmet au conseil la proposition d'accueillir une arrivée et un départ du tour de Bretagne 2024, les 28 et 29 avril.

Ce tour est largement diffusé sur Internet et sur les TV et Radios locales.

Le coût est de 25 000 €.

Le conseil donne son accord.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 mars 2023

Finances et budgets

Cette séance du conseil municipal a été en grande partie consacrée aux finances :

- Approbation des comptes de gestion 2022
- Approbation des comptes administratifs 2022
- Affectation des résultats de l'année 2022
- Adoption du règlement budgétaire et financier
- Vote taux taxes directes locales au titre 2023
- Subventions aux associations au titre de 2023
- Approbation des budgets primitifs 2023

Ce sont des points qui ne peuvent pas être condensés ni résumés. Vous pouvez donc les consulter en version intégrale sur le site de la mairie.

Marché public de travaux sur la réhabilitation de la Bibliothèque de Glénac – Avenants N° 1, 2 et 3

Dans le cadre du marché public de travaux portant sur la réhabilitation d'un bâtiment en bibliothèque et la création d'un logement à Glénac, la maîtrise d'œuvre, La Fabrik d'architectures, a présenté les trois avenants suivants au maître de l'ouvrage :

- Lot N° 3 "Gros œuvre" - entreprise LE CHENE CONSTRUCTIONS : avenant positif N° 1 de 22 490,08 € HT pour la consolidation en maçonnerie des façades Nord et Sud.

- Lot N° 5 "Charpente - couverture - traitement bois" - entreprise CHATEL : avenant positif N°2 de 7 890,84 € HT pour la couverture en annexe et l'étanchéité liquide sur la terrasse à l'étage.

- Lot N° 8 "Menuiseries intérieures" - entreprise DANILO : avenant positif N° 1 de 2 267,50 € HT pour la mise en sécurité du chantier par la mise en place de boiseries sous les fermes de la charpente existante, y compris la découpe de parquet.

Les montants totaux des lots évoluent donc ainsi : le lot 3 passe de 90 000 € HT à 112 490,08 € HT ; le lot 5 passe de 26 744,72 € HT à 34 635,56 € HT ; et le lot 8 passe de 20 000 € HT à 22 267,50 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres a validé ces avenants. Le conseil les valide aussi, et approuve le nouveau montant total du marché public de travaux qui passe donc de 402 269,83 € HT à 434 918,25 € HT.

Marché public de travaux pour la réfection de la toiture de la salle de tennis de La Gacilly

Le conseil municipal du 16 septembre 2022 a approuvé la réhabilitation de différents projets sportifs. Les travaux de réfection de la toiture de la salle de tennis en font partie.

Un marché public de travaux portant sur la réfection de cette toiture a été lancé le lundi 16 janvier 2023, pour un dépôt des offres fixé au vendredi 17 février, 12h00. Il comprenait les éléments suivants : Dépose des éléments de couverture ; Fourniture et pose des nouveaux éléments de couverture ; Remplacement des écoulements des eaux pluviales ; Réfection totale de l'étanchéité de la toiture du « Club House ».

9 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 2 ont déposé une offre.

La Commission d'Appel d'Offres a émis le souhait d'attribuer le marché à l'entreprise AR TOITURES pour un montant total de 163 812,77€ HT.

Le conseil valide l'avis émis par la CAO.

Marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment communal dénommé "local canoé-kayak" en une Capitainerie

Le Conseil municipal du 16 septembre 2022 a validé le lancement de la procédure de passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation bâtiment communal dénommé "local canoé-kayak" en

une Capitainerie et sur la reconstruction – extension des sanitaires publics situés sur le secteur de l'Aff.

Le marché public de maîtrise d'œuvre a été mis en ligne le 2 janvier 2023 pour un dépôt des offres fixé au 17 février 2023.

Les attendus de la mission sont exprimés ci-après : "Après avoir réalisé un diagnostic structurel, le maître d'œuvre devra concevoir l'aménagement intérieur dudit bâtiment, en prenant appui sur le travail effectué par le CAUE en février 2022. Ce bâtiment est situé en zone inondable. Il conviendra de respecter la dimension architecturale du bâti. Les toilettes publiques étaient accolées à l'arrière du bâtiment, mais ont été détruites, à la suite d'un incendie. Le Maître d'œuvre devra donc proposer des systèmes de toilettes sèches au Maître de l'ouvrage."

40 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 8 ont déposé une offre.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 15 mars 2023 a souhaité convier les 3 premiers candidats à une audition le 5 avril 2023. Audition qui se déroulera ainsi : Présentation de l'entreprise ; Explications du mémoire technique (= leur compréhension de la mission de maîtrise d'œuvre sur la réhabilitation du bâtiment communal) ; et temps d'échanges.

Le conseil valide la procédure retenue par la CAO.

Marché public sur la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'évolution du restaurant scolaire

Le conseil du 25 octobre 2022 a validé le lancement de la procédure de passation d'un marché public d'études pour bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur le devenir du restaurant scolaire.

La mission est exprimée comme suit : " La commune souhaite recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage qui travaillera les 2 hypothèses suivantes : a) Extension et restructuration du bâtiment actuel ; b) Création d'un bâtiment neuf. A terme, les résultats de la présente consultation doivent permettre au Maître de l'ouvrage de bénéficier de solutions techniques et financières quant au bâtiment, ainsi que des informations sur les délais de réalisation de l'opération."

Le marché public a été mis en ligne le 16 janvier 2023 pour un dépôt des offres le 24 février 2023. 23 entreprises ont retiré le dossier de consultation, 3 ont déposé une offre.

La Commission d'Appel d'Offres a émis le souhait de retenir l'entreprise NEPSSEN (Lorient) pour un montant de 14 000 € HT.

Le conseil valide le choix de la CAO.

Marché public de maîtrise d'œuvre pour la salle des sports et les vestiaires de football de Glénac

Le conseil du 16 sept 2022 a approuvé la réhabilitation de différents projets sportifs. La réhabilitation de la salle des sports de Glénac et la démolition-reconstruction des vestiaires de football en font partie.

La mission se décompose comme suit :

- Pour la Salle des Sports : Etude technique et financière pour la réalisation des opérations selon les spécificités demandées dans le CCTP ; Réalisation et fourniture de projection et plans techniques ; Réalisation et suivi des autorisations d'urbanisme.

- Pour les Vestiaires de Foot : Etude technique et financière pour la réalisation des opérations selon les spécificités demandées dans le CCTP ; Réalisation et fourniture de projection et plans techniques ; Réalisation et suivi des autorisations d'urbanisme.

Le marché public de maîtrise d'œuvre a été mis en ligne le 16 janvier 2023 pour un dépôt des offres fixé au 17 février 2023. 32 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 6 ont déposé une offre.

La Commission d'Appel d'Offres a émis le souhait d'attribuer le marché à l'entreprise GORY ET ASSOCIES pour un montant de 30 000 €, hors mission complémentaire (mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier : 4 000 € HT). Cette mission est obligatoire pour la bonne conduite des travaux. Il convient donc de la prendre en compte, le montant du marché passant donc à 34 000 € HT.

Outre cette mission de maîtrise d'œuvre, à l'image de tout autre chantier, il restera à la charge de la commune le lancement d'une étude géotechnique, la réalisation d'un diagnostic amiante ; le lancement d'une consultation pour choisir un Coordonnateur SPS. Le conseil valide l'avis émis par la CAO.

Cession des parcelles cadastrées 061 AL 102 et 061 AL 103 situées Allée des Primevères

Le Conseil municipal du 16 janvier 2023 avait validé le principe de cession des parcelles communales cadastrées 061 AL 102 et 061 AL 103 sises « Les Prés du pont des brelles » à La Gacilly au profit de M. Jean-Claude FILATRE.

Le 23 février 2023, le service du Domaine a estimé la valeur vénale desdits biens à 482 € HT.

Après validation du montant auprès du principal intéressé, le conseil approuve la cession au prix susmentionné, les frais d'actes incombant à l'acquéreur.

Convention de passage sur les parcelles cadastrées 061 AW 59 et 061 AW 60 entre la commune et le groupe ROCHER

Dans le cadre de l'aménagement des liaisons douces, et après des échanges entre le groupe ROCHER et la commune, il a été décidé de ne pas acquérir les parcelles cadastrées N° 061 AW 59 et N° 061 AW 60 ; cette acquisition perturbant l'exploitation des parcelles environnantes.

Il a toutefois été proposé au propriétaire privé d'établir une convention de passage avec la commune, ce tronçon étant

souvent fréquenté par des usagers (promeneurs, cyclistes...). Ceci permettra donc aux usagers de passer, de manière légale, sur des parcelles privées.

Le conseil valide cette convention de passage.

Convention de servitude de passage sur le chemin rural N° 43 "La Boudeveillais" à Glénac entre la commune et FREE

L'opérateur FREE MOBILE installe une antenne-relais sur la parcelle cadastrée 064 AB 38, suivant un contrat entre le propriétaire de la parcelle et l'opérateur suscit.

Afin de permettre cette édification et l'exploitation future des installations sur le site, il convient d'établir une convention de passage sur le domaine public ; l'opérateur devant obligatoirement passer par le chemin rural n°43 dénommé "La Boudeveillais" correspondant aux parcelles communales N° 064 ZC 102 et N° 064 ZC 108.

Le conseil valide la servitude de passage sur le domaine public au profit de FREE MOBILE.

Indemnité d'Administration et de Technicité pour le cadre d'emploi des agents de Police municipale

Le régime indemnitaire des agents relevant de la filière Police Municipale fait l'objet d'une construction autonome, différente de celui des autres agents communaux.

Considérant que le policier municipal ne peut bénéficier du régime du RIFSEEP, il est proposé, en compensation, qu'il lui soit octroyé une « Indemnité d'Administration et de Technicité ». Cette orientation lui permet de percevoir un montant annuel équivalent à celui perçu par les autres agents, le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.), de 500 € maximum.

Le conseil donne son accord.

Avancement du schéma d'aménagement des espaces publics du centre-ville

Le 8 mars, le bureau d'études AGAP a présenté la phase 2 du futur Schéma directeur d'aménagement des espaces publics de la commune. À l'issue de cette étape, il a été décidé de repousser la restitution de la phase 3, initialement prévue le 14 avril, au 10 mai 2023.

En effet, les enjeux stratégiques du futur Schéma se dessinent plus précisément. Ceux-ci méritent donc une concertation globale entre les élus, ainsi que des échanges en interne.

Une nouvelle organisation doit être mise en place. Il est proposé de constituer un consortium des commissions projets structurants, voirie, assainissement et sécurité, urbanisme, aménagement du territoire et transition énergétique qui se réuniront fréquemment entre mars et mai 2023.

Par ailleurs, et dans le but d'établir une estimation chiffrée qui soit la plus réaliste possible, une consultation portant sur une

mission de relevés topographiques et d'inspection caméra des réseaux dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du centre-ville de La Gacilly a été lancée le vendredi 17 février 2023.

Les entreprises avaient jusqu'au 3 mars 2023 pour déposer leur offre. 5 ont déposé une offre.

La Commission d'Appel d'Offres a émis le souhait de retenir le groupement MNTop (géomètre) / RST assainissement (inspection caméra des réseaux) pour un montant de 51 360 € HT.

Accord du conseil.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 Avril 2023

Vente de terrains communaux ZA des Boussards à la 'ComCom' OBC

L'aménagement de la zone d'activités des Boussards suit son cours.

En effet, le bureau d'études GEO BRETAGNE SUD doit déposer le permis d'aménager mi-avril 2023. La Commission d'Appel d'Offres de l'Oust à Brocéliande Communauté se réunit début juillet 2023 pour valider le marché public de travaux ; le début des travaux étant prévu pour le mois de septembre 2023.

Par ailleurs, une relecture du règlement (PA 10.) de la future ZA est en cours, afin d'assurer une anticipation sur le Plan Local d'Urbanisme de La Gacilly. Pour rappel, ce règlement sera valable pendant 10 ans. Si les règles du PLU sont plus prescriptives, celles-ci viendront à s'appliquer sur la zone.

Enfin, il convient de statuer sur le prix de cession COMMUNE / COMMUNAUTE DE COMMUNES ; les différentes parcelles concernées étant communales. Cette cession porte sur 2,5 hectares.

Ci-dessous les propriétés communales concernées par la cession à OBC : 2,5 ha.



En novembre 2022, de l'Oust à Brocéliande Communauté a homogénéisé les prix de cession des parcelles viabilisées sur les parcs d'activités. Les prix oscillent entre 12 € et 25 € HT/m².

En l'espèce, la cession porte sur des terrains nus qui sont en partie non viabilisés. Il convient donc de statuer sur un prix de cession entre la commune et la communauté de communes qui devra tenir compte des deux éléments suivants : du prix de référence des achats de terrains décidés par OBC et les communes pour la réalisation de projets communautaires ; de l'investissement engagé par la commune sur cette zone d'activité pour la réalisation d'une partie du réseau d'assainissement.

Dans le cadre du futur aménagement de ce parc destiné à recevoir dans les années à venir l'entreprise MOREL, la Communauté de Communes procède à l'établissement de différentes perspectives d'implantations des futures constructions (ci-après).



Pour la détermination du prix de vente de la commune à OBC, après négociation, il est proposé les modalités suivantes :

- Superficie de terrain concerné : 25 144 m²
- Prix de cession de référence fixé par OBC : 2 €
- Demande de la commune qui procède à la réalisation du réseau d'assainissement en limite de la voirie « communautaire » soit 90 ml pour un coût de 19 722 €
- Montant de : 25 144 m² x 2 € + 19 722 € = 70 010 € : 25 144 = 2,78 € le m²

Il est donc proposé un prix de vente de 2,78 € le m², soit une somme totale de 70 010 €

Cession d'une portion de la parcelle cadastrée n°061 AM 1006

Le 8 mars 2023, les résidents du 18 Avenue des Erables ont sollicité la commune pour acquérir un bout de parcelle communale ; l'entretien de cette partie étant complexe pour les services techniques.

Le 23 mars, la Commission urbanisme, aménagement du territoire et transition énergétique a proposé de regarder le permis d'aménager initial du lotissement « Les Hauts de La Gacilly » pour savoir si une opération communale était prévue à cet endroit. Si tel n'était pas le cas, les membres de la commission se sont déclarés en faveur de la cession de la parcelle cadastrée n°061 AM 1006, après division parcellaire, d'une superficie de 200 m².

Après recherches, la destination de cette

portion de voirie a été confirmée : il s'agissait de laisser un espace engazonné entre des lots.

Ainsi, le prix proposé par la Commission est de 5 € / m², frais d'actes et de bornage étant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil valide ladite cession.

Acquisition de la parcelle cadastrée 061 AL 30

Il est rappelé la demande de Mme SECHER pour la parcelle cadastrée n°061 AL 30, d'une superficie de 161 m².

L'avis est passé au Conseil municipal du 17 mars 2023, qui a donné son accord quant à l'acquisition.

Le service du Domaine ne souhaitant pas se prononcer sur le prix de cette cession, Jean-Yves DREAN propose aux membres de la Commission urbanisme, aménagement du territoire et transition énergétique d'acquérir la parcelle au prix de 5 € HT / m², frais de notaire à charge de l'acquéreur. La Commission émet un avis favorable.

Le conseil valide l'avis de la commission.

Signature d'une convention de passage tripartite portant sur la modification du tracé du GR347

En février 2023, Sophie NICOLE a été approchée par la Fédération Française de la Randonnée du Morbihan au sujet du tracé du GR347. La Fédération demande que le tracé du GR347, qui, sur Glénac, passe actuellement sur la route départementale, soit modifié pour utiliser le nouvel aménagement qui a été réalisé au lieu-dit "Le Passage" ; aménagement permettant d'assurer la sécurité des randonneurs.

La parcelle concernée par les travaux de platelage est la n°064 ZE 119, appartenant à M. DE CACQUERAY Louis.

Le tracé modificatif est le suivant (en jaune) :



Pour régulariser la situation, il faut établir une convention tripartite entre le propriétaire, la commune et le Département.

Cet acte permettra de poursuivre le dossier d'enregistrement de modification de ce GR à envoyer au Département (inscription au PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE) ainsi qu'à la Fédération Nationale.

Le conseil valide cette opération en vue de modifier le tracé du GR347.

Conventions avec Morbihan Energies pour travaux liés à l'écoquartier de l'Aff

Dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier de l'Aff avec la création d'une voie nouvelle et la requalification d'une aire de stationnement, il nous a été nécessaire de lancer une procédure dite de « Participation du Public par Voie Electronique ». De cette étape, il subsistera l'obtention des procédures administratives émanant de la Préfecture de Région Bretagne en vue de la signature du Permis d'Aménager.

Les prochains conseils municipaux évoqueront le lancement des procédures d'appels d'offres liés aux différents travaux de voirie.

Des réunions et consultations avec les concessionnaires ont été programmées ces dernières semaines.

Et Morbihan Energies nous a transmis ses études relatives à l'effacement et à l'extension des réseaux suivants avec les engagements de contributions à charge de la commune :

- Effacement du réseau électrique pour un montant de travaux H.T. de 257 833,33 € ; sur lequel il est demandé une participation communale de 90 241 €, soit 35% du coût total H.T. (Morbihan Energies participant à hauteur de 65 % = 167 592,33 €).

- Travaux sur le réseau Télécom avec un montant H.T. uniquement à charge de la commune de 25 100 €.

- Extension du réseau d'éclairage public pour un montant H.T. de travaux de 81 940 € ; participation communale de 57 358 €, soit 70 % du coût total H.T. (Morbihan Energies à hauteur de 30% = 24 582 €).

Le montant total de la participation communale pour l'ensemble de ces travaux est de 176 796 €.

Le conseil émet un avis favorable sur la planification par Morbihan Energies de ces travaux et autorise la signature des conventions avec ledit représentant.

Marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur le devenir du bâtiment communal "La Fabrique"

Le Conseil municipal du 16 septembre 2022 avait validé le lancement d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) portant sur le devenir du bâtiment communal "La Fabrique" à La Gacilly.

Le marché public de maîtrise d'œuvre a été mis en ligne le 7 mars 2023 pour un dépôt des offres fixé au mardi 11 avril 2023. 33 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 3 ont déposé une offre.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient pondérés de la façon suivante :

La Commission d'Appel d'Offres a émis le souhait de retenir le cabinet ATELIER LOYER ARCHITECTURES (BRUZ) pour un montant de 54 970 € H.T.

Le conseil valide l'avis émis par la CAO.

Marché public de travaux de rétablissement de la continuité écologique de l'Aff

Le conseil municipal du 2 décembre 2022 a validé le lancement de la procédure de passation du marché public de travaux de « rétablissement de la continuité écologique de l'Aff au niveau du moulin de La Gacilly. Création d'un dispositif de franchissement piscicole. »

Le dossier de consultation des entreprises a été envoyé à la publicité le 23 décembre 2022, avec le 27 février comme date limite de remise des offres. 5 entreprises ont remis une offre.

A la réception des offres, des demandes de précisions (sous-critères techniques et détail de certains prix jugés élevés) ont été envoyées aux trois premières entreprises. De plus, les membres de la CAO ont souhaité que les 3 premières entreprises réajustent leur prix, avec une réponse attendue pour le 21 mars 2023.

En se basant sur le rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre SINBIO SCOP, les membres de la CAO souhaitent retenir l'entreprise VERCHEENNE, qui est classée en première position. Cette entreprise apparaît la mieux-disante au niveau technique, et elle est également la moins-disante au niveau prix.

Le montant du marché public de travaux s'élève à 1 116 665 € HT.

Le conseil valide l'avis émis par la CAO dans les conditions susmentionnées.

Mission de contrôle technique et de coordination SPS - travaux de rétablissement de la continuité écologique de l'Aff

La consultation simplifiée été mise en ligne le 23 décembre 2022 pour une remise des offres au 20 février 2023. 19 entreprises ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), et 6 d'entre elles ont déposé une offre.

La Commission d'Appel d'Offres a émis le souhait de retenir l'entreprise SOCOTEC, pour un montant total de 6 160 € HT. Le conseil valide l'avis émis par la CAO dans les conditions susmentionnées.

Passation d'un marché global de conception-réalisation pour l'aménagement du terrain dit de « l'ancienne gendarmerie »

Le 27 octobre 2021, la Commission Projets structurants s'était penchée sur le devenir du terrain dit de l'ancienne gendarmerie et avait émis des idées : construire un habitat collectif avec, en bas, des locaux commerciaux et, à l'étage, des logements (personnes âgées, logements sociaux) ; construire une résidence services seniors. Par la suite, les différentes hypothèses ont été présentées en conseil municipal puis ont fait le tour des commissions « Voirie, assainissement, sécurité » et « Urbanisme,

transition énergétique, aménagement du territoire ». Tous ces apports ont été transmis au CAUE dont la note finale sur l'aménagement des espaces publics du centre-ville a servi de support pour la réflexion du bureau d'études AGAP.

La Commission « Urbanisme, transition énergétique, aménagement du territoire » s'est réunie le 13 avril 2023 pour établir le cahier des charges permettant d'entamer la procédure de passation d'un marché global de conception-réalisation portant sur l'aménagement de ce terrain. Une réflexion supplémentaire sur ce projet devant inclure une portion du terrain cadastré n°061 AO 558 dont le propriétaire actuel est M. Yannick CORVAISIER.

Le plan ci-dessous présente une hypothèse d'aménagement réparti entre les travaux de voirie à engager par la commune et la création par un promoteur immobilier de différentes résidences.



Le cahier des charges comprend, entre autres, les éléments suivants :

- En considérant l'extension de la voirie de la rue des Potiers vers la rue Antoine Monteil en sens unique montant et son emprise sur le terrain communal (3.5m)
- En prenant en considération les dispositions du PLU portant sur la zone Ub, et ses prescriptions relatives à l'implantation des bâtiments par rapport aux voies et emprises publiques et limites séparatives de propriété
- En considérant la hauteur maximale du PLU actuel
- En considérant la surface réservée pour une extension de 500m² du cimetière, accolée au mur du cimetière
- En considérant la possible surface supplémentaire sur le terrain de M. CORVAISIER, et son souhait de conserver 392m² en fond de parcelle
- En prenant en considération la volonté des élus de construire un programme immobilier architectural à l'alignement de la rue Antoine Monteil, et dans le prolongement des bâtiments déjà existants
- En considérant que le stationnement prévu pour la future opération immobilière devra se faire entre le futur programme

immobilier, la résidence seniors, et les lots laissés libres de constructeur du côté de la rue des Potiers

- En considérant la possibilité de prévoir du stationnement à côté de l'emplacement réservé du cimetière
- En considérant que l'entrée et la sortie vers le futur programme immobilier devra se faire par la nouvelle voirie
- En considérant que les lots libres de constructeur seront desservis par la rue des Potiers.

Le conseil valide le lancement d'une procédure de passation d'un marché global de conception-réalisation de ces terrains dans les conditions sus-mentionnées.

Marché public de maîtrise d'œuvre - "local canoé-kayak"

À l'issue des auditions des 3 premiers candidats le 5 avril, les membres de la CAO ont émis le souhait de retenir l'équipe du groupement « PRN ARCHITECTES » pour un montant total de 20 000 € HT (mission OPC comprise). Le conseil valide l'avis émis par la CAO.

Marché public de fournitures portant sur le mobilier urbain

La commande porte sur 40 bancs «ROME» à 891,84 € HT l'unité et 6 chaises longues «MILAN» à 947,52 € HT l'unité. La commande comprend la fabrication et la livraison du mobilier, mais pas la prestation de pose. Le montant total s'élève à 41 358,72 € HT. Les membres de la CAO ont émis le souhait de valider la commande auprès du fournisseur AREA, dans les conditions susmentionnées.

Le conseil valide l'avis émis par la CAO.

Marché public de travaux d'aménagement de la rue du Stade à La Gacilly

La CAO réunie le 19 avril a émis le souhait de retenir l'entreprise COLAS, pour un montant total de 224 725,60 € HT. Le conseil valide l'avis émis par la CAO.

Marché public de travaux sur le programme d'assainissement collectif 2023

Ce projet d'extension du réseau d'assainissement collectif concerne La Chaussée, Le Passage et La Plante à Glénac, le chemin des Chalandières à La Gacilly et la route de Sixt-sur-Aff à La Chapelle-Gaceline. La CAO réunie le 19 avril a émis le souhait de retenir l'entreprise TPC OUEST, pour un montant total de 1 248 057,30 € HT. Le conseil valide l'avis émis par la CAO.

Contrôle des réseaux d'assainissement

A l'issue de l'opération d'extension du réseau des eaux usées à La Chapelle, une inspection télévisée des réseaux doit être réalisée. La CAO souhaite retenir l'entreprise H20 pour un montant total de 12 246,80 € HT. Le conseil valide.

Les moments forts du CMJ

Le CMJ s'est réuni tout au long de l'année. Nous avons pu discuter de différents sujets qui nous tenaient à cœur : voirie avec voie douce et piste cyclable, boîtes à livres, matinée nettoyage, après-midi discothèque.

Nous avons donc remonté nos manches et travaillé pour réaliser le plus possible de ces projets, mais certains sont de trop grande ampleur pour être réalisés en un mandat de 2 ans : voies douces et les pistes cyclables par exemple.

Nous avons également pu donner notre avis sur les jeux et les éléments sportifs installés sur nos différents territoires.



Le projet d'après-midi à la Guinguette de Glénac s'est concrétisé le samedi 1^{er} juillet de 14h à 17h pour les jeunes de 2010 à 2012. Le CMJ a décidé de participer financièrement pour les jeunes de La Gacilly ou scolarisés à La Gacilly : le tarif était de 2€ pour ceux-ci. Et de 8€ pour les jeunes extérieurs à la commune (boisson et goûter compris).

Le projet des boîtes à livres va pouvoir se concrétiser avant l'été avec l'aide des membres du comité des fêtes.

A travers ces projets, et notamment leur présence lors des fêtes commémoratives (8 mai, 11 novembre), nos jeunes conseillers s'inscrivent dans une démarche citoyenne qui leur permet de s'engager individuellement et collectivement et aussi de découvrir ce qu'est la démocratie.

Pour conclure :

Ces 2 années nous ont permis de nous investir, d'être acteurs de la vie collective, d'être les porte-paroles de nos concitoyens dans un seul but, celui d'améliorer le quotidien de tous.



PROCHAINES ÉLECTIONS : Vendredi 13 octobre à 19h

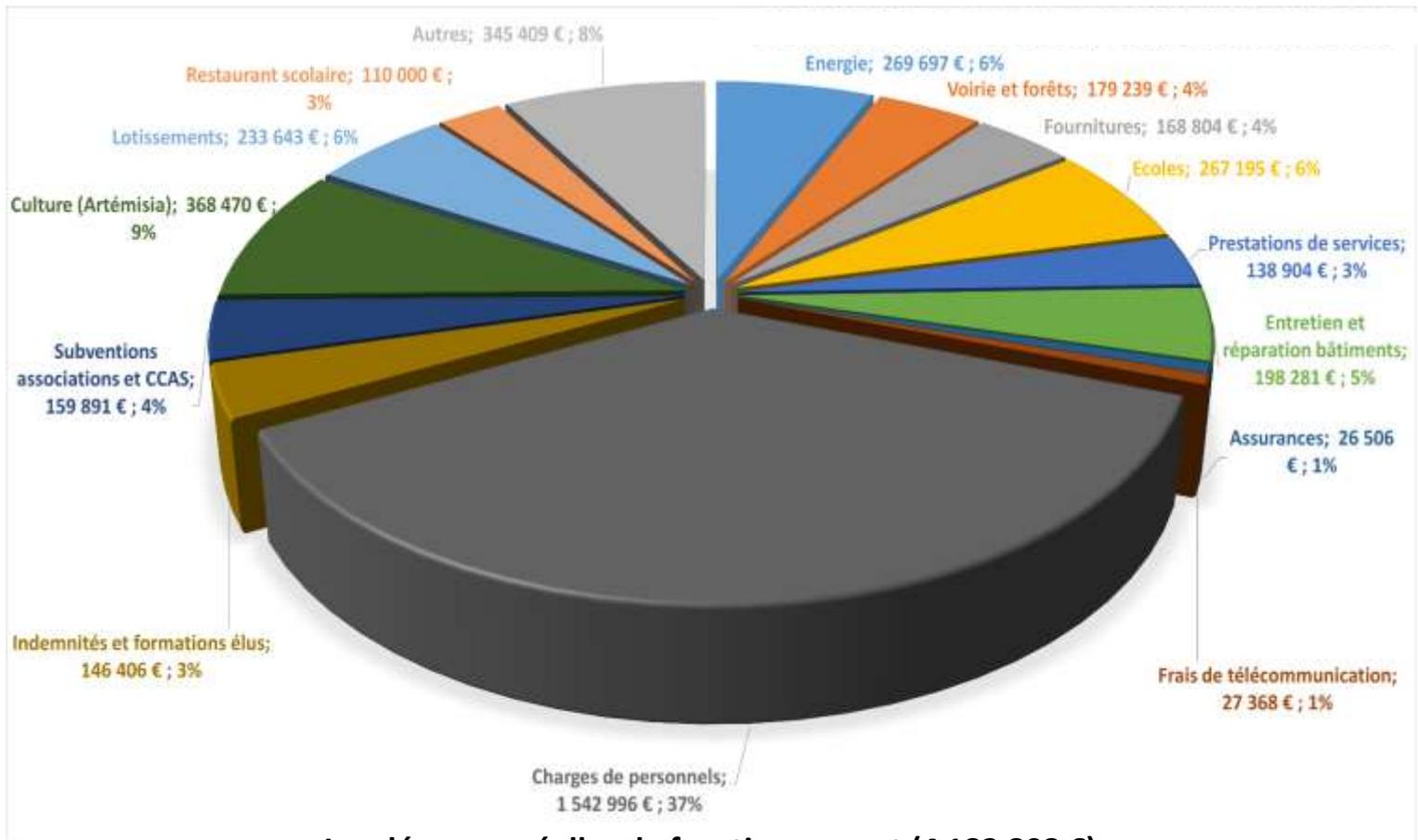
Le mandat du 1^{er} CMJ se termine en fin d'année.

Alors, si vous êtes nés entre 2007 et 2013 et que vous souhaitez à votre tour vous investir pour votre commune, n'hésitez plus !

Vous pourrez récupérer un dossier de candidature à la mairie dès la rentrée. Et surtout n'oubliez pas de venir voter pour vos futurs conseillers municipaux des jeunes le vendredi 13 octobre à 19h.



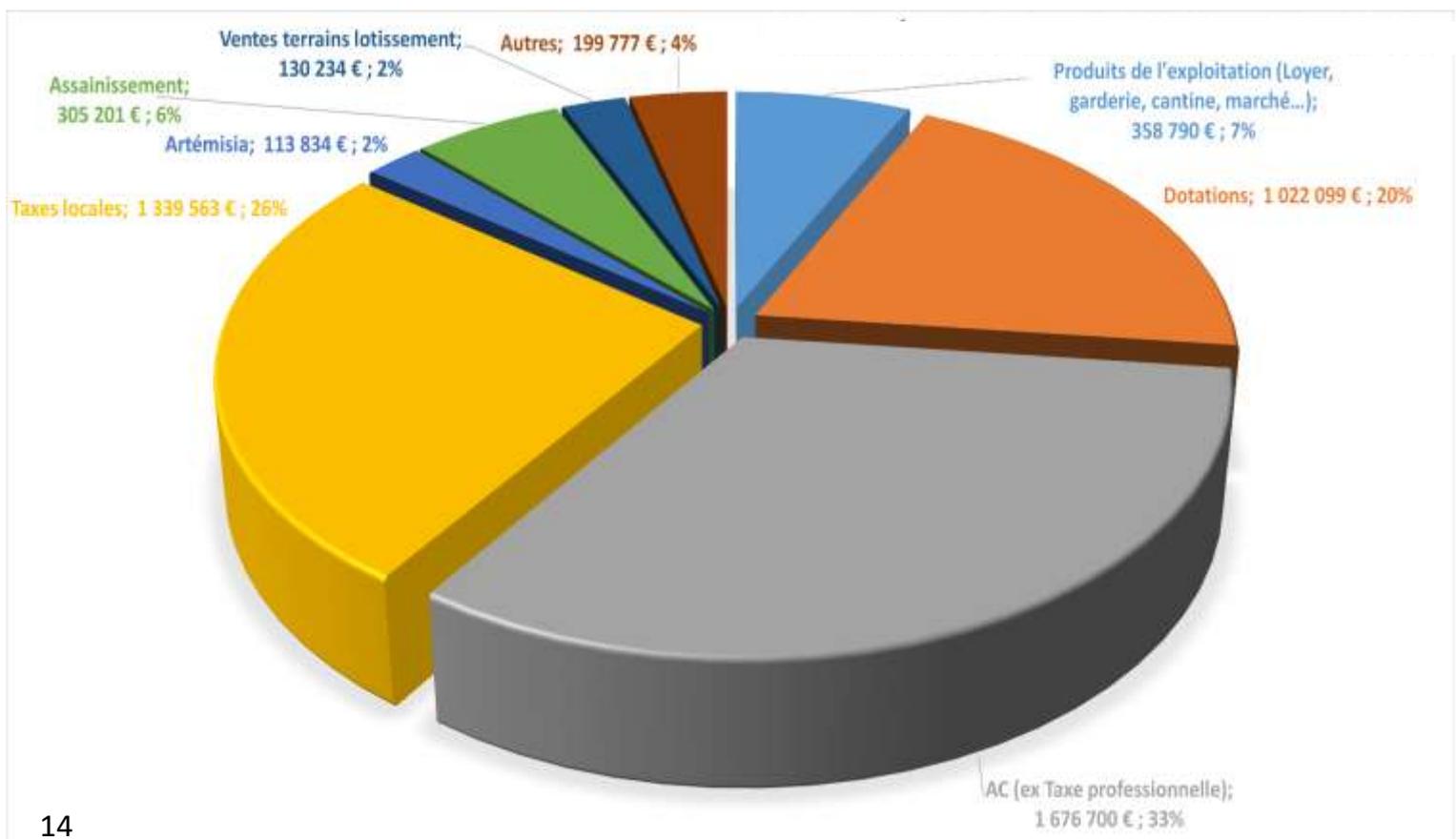
Dépenses réelles tous budgets confondus : 4 182 808 €



Les dépenses réelles de fonctionnement (4 182 808 €)

sont réparties comme indiqué ci-dessus. Notre Capacité d'Auto-Financement nette est de **835 858,26 €**.

Recettes réelles tous budgets confondus : 5 146 199 €



Objectifs et orientations

Afin de faire face aux baisses continues de dotations depuis 6 ans, les finances de la ville ont été gérées avec la plus grande rigueur. Ainsi de nombreuses actions ont été engagées (renégociation des contrats, optimisation des dépenses...) afin de maintenir les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en proposant toujours une bonne qualité de services à la population et en poursuivant les travaux conformément au programme établi. Les nombreux investissements de ces dernières années ont été réalisés sans mettre en péril les finances de la collectivité. Depuis la fusion en 2017, c'est près de 16 M€ que la commune a investis sur le nouveau territoire. La bonne gestion financière a permis à la commune de dégager chaque année de l'épargne. Pour l'année 2022, tous budgets confondus celle-ci s'élève à 972 024 €.

Dans ce contexte incertain, nous souhaitons cependant continuer à soutenir le dynamisme du secteur associatif, dans tous les domaines, notamment social, culturel, sportif et de loisirs pour un mieux vivre ensemble et poursuivre la réalisation des équipements structurants pour l'avenir, y compris ceux de proximité dans les différents quartiers (jeux d'enfants, voirie...).

In fine, la municipalité entend, en 2023, poursuivre le développement de la commune et des services proposés à la population avec une ligne directrice budgétaire claire : maintenir la rationalisation et la maîtrise de ses dépenses, afin de continuer à préserver le mieux possible les contribuables gaciliens.

Depuis 2017, la commune nouvelle de La Gacilly a démontré, lors des 6 exercices de 2017 à 2022, que ses investissements étaient au service du développement de tout le territoire.

2023 marque notre volonté de poursuivre dans cette voie en continuant à investir avec l'objectif de développer l'attractivité de notre territoire pour, à la fois, accueillir de nouveaux habitants et répondre aux multiples attentes de ceux qui y résident.

Nos investissements communaux, ainsi que ceux de la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande, sont un engagement pour l'avenir de La Gacilly.

INVESTISSEMENTS		La Gacilly Glénac - La Chapelle-Gacilly - La Gacilly		
	CA 2022	BP 2023	BP 2024	
Activités portuaires	42 427,82 €	284 000,00 €	1 000 000,00 €	
Autres	19 395,41 €	20 000,00 €		
Passé à poisson	23 032,41 €	40 000,00 €	1 000 000,00 €	
Ponton G		200 000,00 €		
Ponton LG		24 000,00 €		
Artemisia	24 730,13 €	10 000,00 €		
Autres	534,00 €	5 000,00 €		
Numérique	21 426,10 €	5 000,00 €		
Assainissement	478 178,85 €	1 913 000,00 €	771 550,00 €	
Autres	15 059,43 €	20 000,00 €		
Extension réseau EU G		950 000,00 €		
Extension réseau EU LCG	22 970,76 €	803 000,00 €	771 550,00 €	
Lagunes LCG	8 110,00 €	60 000,00 €		
STEP		80 000,00 €		
Lotissement Glénac	133 108,51 €	653 000,00 €	8 000,00 €	
1ère tranche		365 000,00 €		
2ème tranche	50 124,71 €	188 000,00 €	8 000,00 €	
3ème tranche		100 000,00 €		
1ère tranche	82 983,80 €			
Parc Immobilier	539 331,99 €	583 000,00 €	25 000,00 €	
LG : Bâtiment communal	419 798,09 €	450 000,00 €		
LCG : 22 rue Yves Rocher	9 360,98 €	32 000,00 €		
LCG : 7 rue Yves Rocher		1 000,00 €		
LCG : 20 rue Yves Rocher	7 610,70 €			
LCG1 : 2 rue du Rahun	9 712,60 €			
LCG1 : 4 rue du Rahun	5 162,94 €			
LG : 10 Chemin des Marbriers	78 415,48 €			
Maison de Santé	3 339,00 €			
Principal	1 832 915,84 €	6 957 421,60 €	2 399 000,00 €	
0121 - Achat foncier	31 018,88 €	400 000,00 €	150 000,00 €	
0221 - Aménagement urbain et paysager	79 577,29 €	217 000,00 €	40 000,00 €	
0321 - Bois - Forêts - Plans d'eau		20 000,00 €	20 000,00 €	
0421 - Ecole	8 063,68 €	30 000,00 €	30 000,00 €	
0521 - Eglises - Chapelles - Cimetières - Petit patrimoine	52 279,10 €	103 500,00 €	40 000,00 €	
0621 - Equipements des services	159 743,75 €	316 450,00 €	45 000,00 €	
0721 - Liaisons douces	463,80 €	410 000,00 €	9 000,00 €	
0821 - Mairies	6 213,48 €	155 000,00 €		
0921 - Numériques	50 512,03 €	40 000,00 €	10 000,00 €	
1021 - Salles communales	120 767,67 €	638 500,00 €		
1121 - Services techniques		13 500,00 €		
1221 - Sports et loisirs	234 866,54 €	767 271,60 €	930 000,00 €	
0123 - Aménagement centre urbain LG		93 000,00 €		
20 - Etudes	26 986,65 €	50 000,00 €	40 000,00 €	
5021 - Aménagement éco-quartier de l'Aff	66 257,23 €	2 100 000,00 €	1 000 000,00 €	
Lotissement La Chapelle		170 000,00 €		
1ère tranche		170 000,00 €		
Cantine	0,00 €	70 000,00 €	2 000 000,00 €	
Autres		50 000,00 €		
Restructuration	0,00 €	20 000,00 €	2 000 000,00 €	
Total général	3 050 693,14 €	10 640 421,60 €	6 203 550,00 €	



Janvier : Opération Galettes des rois Pompiers La Gacilly



13/01 : Vœux aux habitants Artémisia



13/01 : Vœux au personnel Mairie La Gacilly



28/01 : Cali Artémisia



18/03 : Nettoyons la nature



18/03 : Kent Hypnose Artémisia



26/03 : Moto Cross Glénac



07/04 : Théâtre "Oh Boy !" Artémisia



Du 15 au 23/04 : Exposition Dessins Graffiti La Gacilly



21/04 : Causerie - La pêche autour du Mortier Glénac



23/04 : Chorale Notre-Dame du Roncier Eglise La Gacilly



23/04 : Fest Deiz Asso Gralia Bel Orient La Gacilly



29/04 : Costic Comité des fêtes Artémisia



12/05 : Théâtre Équestre Spectacle rencontre La Chapelle Gine



14/05 : La Gacilienne Comité des fêtes



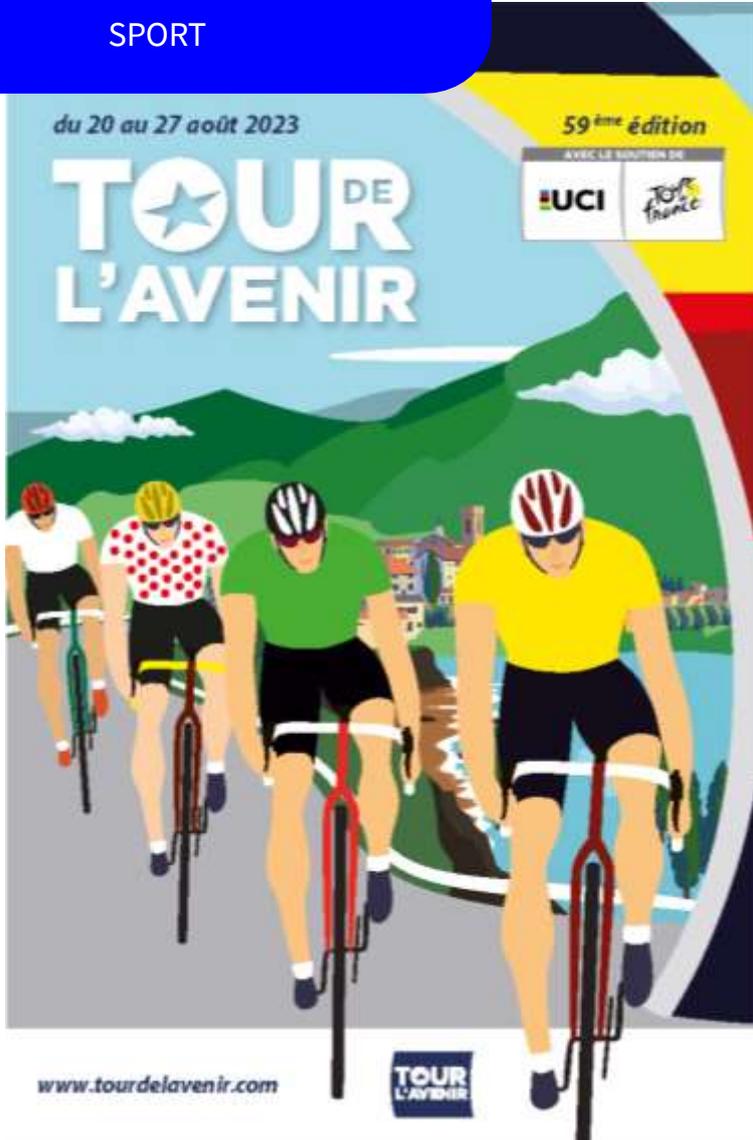
19/05 : Dan ar Braz duo Artémisia



28/05 : Pardon de Saint-Jugon Les Amis de St Jugon



29/05 : Courses Vélo Sport Gacelinien La Chapelle Gine



Dimanche 20 août à La Gacilly

Arrivée de la 1^{ère} étape du Tour de l'Avenir

Partis de Carnac, après 110 km sur les routes morbihannaises, les coureurs arriveront à la Gacilly en provenance de Ruffiac.

Ils feront alors 3 tours d'un circuit de 6,7 Km. Rue de la Liberté, Montée de la butte de Gralia par la route de Glénac, descente par l'avenue des Genêts, passage devant l'école St Jugon, la Pharmacie, direction Carentoir pour prendre au 1^{er} rond-point vers Ploërmel, pour revenir vers la Gacilly au rond-point du Laurier Vert par la rue de la liberté. L'arrivée se disputera en haut de l'avenue des Archers.

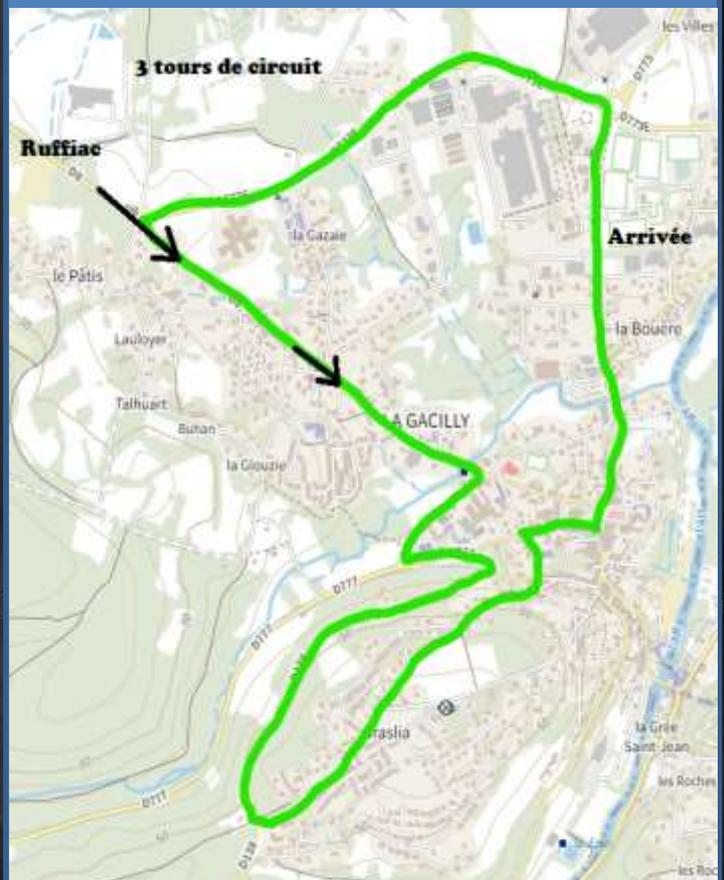
Plus de 1000 personnes sont attendues pour voir qui enfilera le 1^{er} maillot de leader.

59^e édition



Quelques chiffres

- 59^{ème} édition de l'épreuve en 2023
- 8 jours de course
- 27 équipes - 162 coureurs



Pumptrack

La construction du pumptrack a commencé mi-avril à Grasia. Ce nouvel équipement sportif permettra aux amateurs de sensations fortes de pratiquer BMX, VTT, trottinette ou rollers sur une piste spécialement conçue pour eux.

Le Pumptrack est une piste en boucle qui permet de faire des figures, des sauts et des virages serrés sans avoir besoin de pédaler. Elle est accessible à tous les niveaux de pratique et offre un terrain de jeu idéal pour les familles, les enfants et les adolescents. Nous sommes impatients de voir les jeunes et moins jeunes s'approprier ce nouvel espace de loisirs et d'activités physiques.

Terre de Jeux 2024

Nous avons le plaisir de vous annoncer que notre ville a obtenu le Label "Terre de Jeux 2024" décerné par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Cette reconnaissance souligne l'engagement de notre commune dans la promotion de l'activité physique et sportive pour tous, ainsi que dans la mise en place de projets autour des Jeux Olympiques et Paralympiques. En témoigne la participation de l'école Jean de La Fontaine à la SOP 2023 (Semaine Olympique et Paralympique) en avril.

Nouvelles installations sportives

Après le succès rencontré par les city-stades, la commune continue à aménager des installations pour jeunes et sportifs.

Une structure pyramide sur le site du Mortier de Glénac qui permettra aux enfants de s'amuser en toute sécurité tout en développant leur agilité et leur coordination. Des agrées ont été installés sur ce même site pour répondre à la demande des sportifs glénacois.

Le streetwork, en libre-accès au stade Aillet, est un équipement pensé pour les amateurs de fitness et de musculation. Grâce à une série d'appareils conçus pour travailler l'ensemble des muscles du corps, chacun pourra s'entraîner à son rythme et selon ses objectifs. Accessible 7 jours sur 7, cette installation sera un véritable atout pour les habitants de la commune souhaitant se maintenir en forme.

Ces aménagements témoignent de l'attention portée par la commune aux besoins et au bien-être de ses habitants, en particulier des jeunes. Nous espérons que ces nouveaux équipements trouveront rapidement leur place dans le quotidien des gaciliens et permettront de renforcer les liens sociaux au sein de notre commune.

D'autres projets sont à l'étude et devraient se concrétiser avant la fin de l'année ...



Construction du pumptrack à Grasia à La Gacilly



Jeux à Glénac



Structure pyramide sur le site du Mortier de Glénac



Streetwork au Stade Aillet

Urbanisme

Rappel des horaires d'accueil du service Urbanisme et du secrétariat des Services Techniques

Bâtiment des Services Techniques
7, allée des Primevères
56200 LA GACILLY

Adresses électroniques pour contacter le service
urbanisme et secrétariat des Services Techniques :

- st.urba@lagacilly.fr
- urba@lagacilly.fr

**Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de
14h à 17h. Fermeture tous les mardis après-midi
pour l'instruction des dossiers.**

Une boîte aux lettres est également située à l'entrée
du bâtiment. En cas d'absence ou de fermeture du
service, vous pouvez déposer vos documents dans
cette boîte aux lettres.



Fermeture pour congés été 2023 :
Vendredi 14 juillet 2023
Lundi 14 août 2023
Mardi 15 août 2023

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Promulguée le 23 novembre 2018, la loi ELAN (Evolution du logement et Aménagement Numérique) entraîne d'importantes modifications en termes de dématérialisation des actes d'urbanisme.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2022, chaque professionnel et particulier peut déposer ses demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificats d'urbanismes d'information et opérationnels, déclarations préalables etc.) de manière dématérialisée, en suivant scrupuleusement chaque étape détaillée ci-après.

Le service urbanisme de la mairie de La Gacilly est directement informé du dépôt des dites autorisations d'urbanisme, et continuera à poursuivre leur traitement jusqu'à la fin du délai réglementaire.

Il se tient également à votre service pour toute demande.

Lien : <https://gnau.megalix.bretagne.bzh/pc/gnau>

Accès aux documents d'urbanisme en vigueur sur La Gacilly

L'ordonnance du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements a eu une incidence sur le libre-accès, par les usagers, aux documents d'urbanisme qui s'appliquent sur la commune nouvelle de La Gacilly.



Pour rappel, trois documents d'urbanisme distincts réglementent la constructibilité sur la commune :

- Le Plan Local d'Urbanisme de 2006 à La Gacilly ;
- Le Plan Local d'Urbanisme de 2012 à Glénac ;
- La carte communale à La Chapelle-Gaceline.

Depuis le 1er janvier 2023, tous les documents d'urbanisme approuvés (révisés, modifiés...) doivent être publiés sur le portail national de l'urbanisme : le Géoportail de l'Urbanisme ou « GPU ».

Grâce au lien ci-après, que vous retrouverez sur le site internet de la commune, vous avez accès à toute la documentation concernant vos biens immobiliers (secteur constructible ou non constructible, réglementation écrite et graphique...):

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>



Un adressage complet implique :

1. La dénomination de l'ensemble des voies de la commune et la numérotation de tous les locaux situés sur ces voies ;
2. L'affichage des noms de voies et des numéros sur des panneaux signalétiques ;
3. Et l'information des administrés et de l'administration – dont la transmission de l'ensemble des adresses sous un mois au centre des impôts fonciers.

A La Gacilly, c'est le service urbanisme qui a la charge de la certification de l'adressage de tous les usagers gaciliens sur la Base d'Adresse Nationale (BAN).

Cette base est l'unique site de référencement officiel de l'adressage en France. La certification de l'adressage par le service urbanisme de la commune est importante en ce que la BAN est gratuite, et sera utilisée par tous les organismes (administrations, entreprises, secours).

Lien : <https://adresse.data.gouv.fr/>

Ce site est également utile pour le déploiement du Très Haut Débit, c'est-à-dire la fibre optique.

Pour rappel, le déploiement de la fibre optique ne dépend pas de la commune. La Région Bretagne est compétente en la matière, et la desserte en fibre optique est assurée par le Syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE. Pour toute information relative audit déploiement, nous vous invitons à vous connecter à l'adresse suivante :

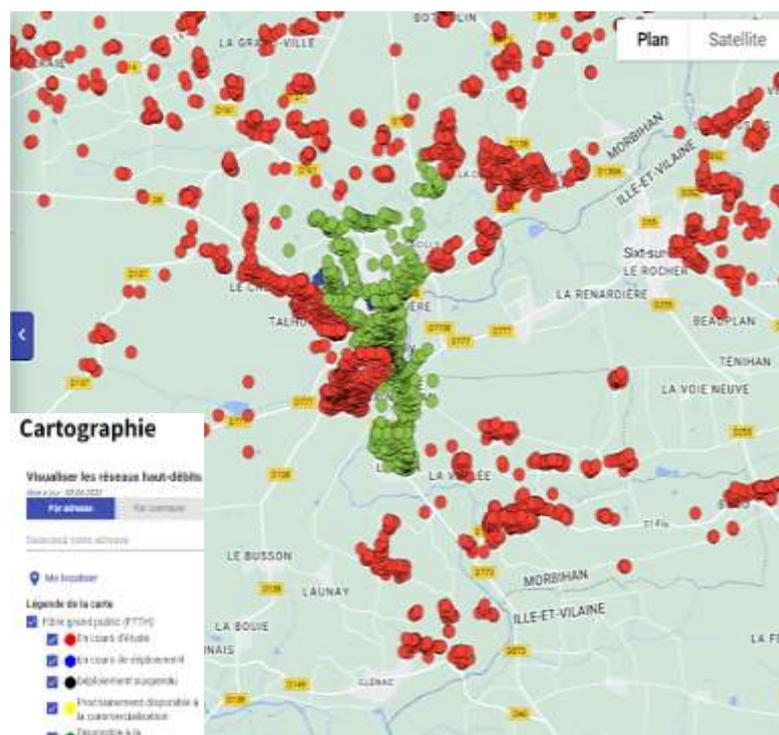
www.thdbretagne.bzh/11384-etes-vous-eligible.htm

Adressage – Base d'Adresse Nationale (BAN) et Très Haut Débit (THD)

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) engendre des évolutions pour les collectivités de plus de 3500 habitants. Celles-ci doivent rendre publiques, par voie électronique, les données qu'elles détiennent. À ce titre, leurs adresses doivent être publiées en Open Data.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2023, la commune de La Gacilly est compétente en matière de certification et d'enregistrement de toutes les adresses des usagers vivant sur le territoire.

L'adressage est réalisé sous la responsabilité du Maire assisté du Conseil municipal.



Aménagement- Transition écologique

Lotissement du Héron – tranche 2 : commercialisation de lots à bâtir

La Gacilly
JUIL. BASTARD. BASTARD DE BASTARD

**Devenez propriétaire
Au cœur de la nature**

Terrains viabilisés
de 360 m² à 700 m²

32€ / m² TTC

CONTACTS
Service Urbanisme 02 99 70 51 90

N'attendez plus : il reste encore
6 lots disponibles à la vente !



LOTS	Superficie (en m ²)
1	629
2	413
3	403
4	585
5	357
6	368
7	566
8	412
9	402
10	403
11	375
12	375
13	375
14	636
15	Bailleur social



L'aménagement de la zone d'activités des Bousards.

Compétente en matière d'aménagement du territoire, la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté, en lien direct avec la commune de La Gacilly, porte le projet d'extension et de réaménagement du Parc d'Activités des Bousards, à La Chapelle-Gaceline.

A cet effet, il a été fait appel au bureau d'études Géo Bretagne Sud (Vannes).

Le permis d'aménager a été déposé le 14 avril 2023, et porte essentiellement sur les modalités suivantes :

- Création de 4 lots à bâtir destinés aux activités et aux installations à caractère professionnel,
- Aménagement des espaces et équipements communs (voiries, réseaux, espaces verts et bassin de rétention, cheminements piétons etc.)



Vue du projet depuis le Sud-Est

L'opération est prévue pour la fin d'année 2023 et s'étalera sur l'année 2024.

L'écoquartier de l'Aff : la requalification urbaine d'une ancienne friche industrielle.

Le projet est né de la volonté de requalifier une ancienne friche industrielle en accueillant une voie nouvelle entre la rue Hollersbach et la rue de l'Aff, permettant ainsi de désengorger le centre-ville des véhicules en transit, de relier Glénac à La Gacilly, mais aussi d'aménager des espaces piétons satisfaisants à la faveur d'une modification des règles de circulation dans l'hypercentre.

Afin d'accompagner la réhabilitation du bâtiment « la Fabrique » en un Tiers-lieu et du local canoë-kayak en une Capitainerie, la commune prévoit également la reprise complète des espaces extérieurs, dont les zones de stationnement, en vue de mettre en valeur l'intégralité de ce site, conformément aux dispositions du référentiel EcoQuartier 2023 porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.



L'année 2023 sonne le clap de fin des deux procédures réglementaires portant sur l'évaluation environnementale du projet que sont :

- La modification réglementaire du Plan local d'Urbanisme et l'enquête publique s'étant déroulée du 21 décembre 2022 au 20 janvier 2023 pour adapter le zonage du secteur au réaménagement ;

- La Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) qui a fait l'objet d'une consultation du public du 28 mars 2023 au 28 avril 2023.

A l'issue de ces procédures conjointes, le permis d'aménager a été accordé. Il fait l'objet d'un affichage réglementaire sur le site, depuis le vendredi 5 mai 2023. Des informations complémentaires (démarrage des travaux, réunions publiques...) seront portées à votre connaissance au moment opportun.

Ayons les bons réflexes

Débroussailler son terrain, c'est obligatoire

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation.

Le **débroussaillage**, qui consiste à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autres équipements, doit donc redevenir un réflexe pour chacune et chacun.

Débroussailler, c'est faire face à la menace de feu en limitant sa propagation et en facilitant l'intervention des sapeurs-pompiers ; et c'est aussi la meilleure des protections pour vous, vos proches et vos biens.

C'est pour cette raison qu'il y a sur une partie du territoire une « **Obligation Légale de Débroussaillage** » (OLD). Vous pouvez contacter la mairie ou vous rendre sur www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage pour savoir si vous êtes dans un secteur concerné par une OLD.

Comment débroussailler votre terrain ?

Débroussailler votre terrain, c'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de votre habitation. Vous êtes concerné par cette obligation légale si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier.



Supprimer les arbustes sous les arbres.



Élaguer les arbres conservés.



Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.



Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.



Éliminer les déchets par broyage, compostage ou mise en déchetterie.



Couper les arbustes morts et les branches sèches.



Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.



À savoir - C'est le propriétaire qui est responsable du débroussaillage autour de son habitation. Il doit réaliser le débroussaillage de façon continue sur 50 m de large autour de son habitation, y compris hors limites de sa propriété. La loi fait en effet peser l'obligation de débroussailler sur le propriétaire du bien à défendre et non sur le propriétaire forestier voisin qui n'a pas demandé l'installation d'une maison à côté de sa forêt. **Il n'a donc pas à assurer la sécurité de l'habitation qui n'est pas la sienne.**

FISCALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT RAPPEL SUR LES MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement est un **impôt local** dû pour des **opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments** nécessitant l'obtention d'un **permis de construire** ou d'**aménagement** ou d'une **autorisation préalable**.

La taxe d'aménagement est due pour toute **création de surface de plancher close et couverte** dont la **superficie est supérieure à 5 m²** et d'une **hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre**, y compris les combles et les caves.

Les abris de jardin (même démontables) ou toute autre annexe que vous seriez susceptible de construire à l'extérieur de votre maison entrent aussi dans le champ de la taxe d'aménagement.

Les bâtiments non couverts tels les terrasses ou ouverts sur l'extérieur comme les pergolas, sont exclus de la surface taxable.

Des aménagements comme piscines et panneaux solaires, bien qu'exclus de la surface taxable, sont toutefois soumis à la taxe d'aménagement de façon forfaitaire.

*** Dépôt de votre autorisation d'urbanisme avant le 1er septembre 2022 :

La déclaration des éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement a été faite dans la demande d'autorisation que vous avez transmise à la mairie :

- O Permis de construire ou d'aménager.
- O Permis de construire modificatif.
- O Déclaration préalable de travaux.

Vous recevez l'avis de la taxe à payer dans les 6 mois à partir de la date de l'autorisation de construire qui vous a été accordée.

*** Dépôt de votre autorisation d'urbanisme depuis le 1er septembre 2022 :

-> **Surface de plancher inférieure à 5 000m² :**

Vous devez déclarer vous-même, sur le site des Impôts (service « biens immobiliers »), les éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement dans un délai de 90 jours après l'achèvement de vos travaux.

-> **Surface de plancher supérieur à 5 000m² :**

Vous devez déclarer vous-même, sur le site des Impôts (service « biens immobiliers »), les éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement dans un délai de 7 mois après la délivrance de l'autorisation.

En cas de besoin, le service des Impôts est joignable sur rendez-vous à prendre en le contactant :

- Par mail à sdif.morbihan@dgif.finances.gouv.fr
- Par téléphone à [02 97 01 50 66](tel:0297015066)

Lieux : Vannes, Lorient, Pontivy ou prise de rendez-vous sur leur espace personnel (impots.gouv.fr).

La commune ne pourra, en aucun cas, se substituer à la DGFIP.

Une ligne régionale de bus entre Redon et Plélan à partir du mardi 3 janvier 2023

C'est une ligne régulière de bus financée par la Région Bretagne et les 3 communautés de communes desservies : Redon Agglomération, De l'Oust à Brocéliande communauté et la communauté de communes de Brocéliande. Par son nombre d'allers-retours et ses tarifs, c'est une

réponse intéressante aux besoins de mobilité des habitants qui permettra à de nombreux usagers d'effectuer le trajet domicile-travail, domicile-lycée ou tout autre déplacement. Cette ligne est expérimentale pour presque 3 ans : si elle démontre son intérêt, elle pourrait s'installer à long terme.



Redon / Plélan-le-Grand DU LUNDI AU VENDREDI

Grille horaire valable du 3 janvier au 7 juillet 2023

Jours de circulation		Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi												
Période scolaire		Oui												
Période de vacances scolaires		Oui												
Affichage sur l'autocar		12												
Renvois à consulter			A	A	A		A et B			A et B	A		B	
REDON	Parc Anger	04:02			06:59	11:58	12:35	13:40			17:15	18:15		
REDON	Rue de la Chataigneraie	04:07			07:04	12:03	12:40	13:45			17:20	18:20		
REDON	Giratoire du Haut Pâtis	04:13			07:10	12:09	12:46	13:51			17:26	18:26		
SAINTE-MARIE	ZA Tournebride	04:16			07:13	12:12	12:49	13:54			17:29	18:29		
BAINS SUR OUST	Centre	04:24			07:21	12:20	12:57	14:02			17:37	18:37		
COURNON	Lestun	04:33			07:30	12:29	13:06	14:11			17:46	18:46		
LA GACILLY	Eglise	04:38			07:35	12:34	13:11	14:16			17:51	18:51		
LA GACILLY	La Croix des Archers	04:40			07:37	12:36	13:13	14:18			17:53	18:53	21:20	
CARENTOIR	Le Chêne Heleuc	04:45			07:42	12:41	13:18	14:23			17:58	18:58	21:25	
CARENTOIR	Hôpital	04:50			07:47	12:46	13:23	14:28			18:03	19:03	21:30	
GUER	Les Tilleuls	05:02	06:15	07:00	07:59	12:58	13:35	14:40	16:45	17:39	18:15	19:15	21:42	21:16
GUER	Rue du Manoir	05:04	06:17	07:02	08:01	13:00	13:37	14:42	16:43	17:41	18:17	19:17	21:44	21:18
GUER	La Croix Rouge	05:07	06:20	07:05	08:04	13:03	13:40	14:45	16:50	17:44	18:20	19:20	21:47	21:21
GUER	La Dabonnière	05:09	06:22	07:07	08:06	13:05	13:42	14:47	16:52	17:46	18:22	19:22	21:49	21:23
GUER	Val Coric	05:16	06:29	07:14	08:13	13:12	13:49	14:54	16:59	17:53	18:29	19:29	21:56	21:30
GUER	Bellevue	05:20	06:33	07:18	08:17	13:16	13:53		17:03	17:57	18:33			21:34
GUER	Lycée Brocéliande	05:23	06:36	07:21	08:20	13:19	13:56		17:06	18:00	18:36			21:37
SAINT MALO DE BEIGNON	Pré au Recteur	05:26	06:39	07:24	08:23	13:22	13:59		17:09	18:03	18:39			21:40
BEIGNON	Rue de la Mare de la Toux	05:32	06:45	07:30	08:29	13:28	14:05		17:15	18:09	18:45			21:46
PLELAN LE GRAND	Rue des Forges / EHPAD	05:39		07:37	08:36	13:35	14:12		17:22	18:16	18:52			21:53
PLELAN LE GRAND	Avenue de la Libération	05:42		07:40	08:39	13:38	14:15		17:25	18:19	18:55			21:56
PLELAN LE GRAND	Rue des Korrigans	05:44		07:42	08:41	13:40	14:17		17:27	18:21	18:57			21:58

Redon / Plélan-le-Grand LE SAMEDI

Jours de circulation		Samedi		
Période scolaire		Oui		
Période de vacances scolaires		Oui		
Affichage sur l'autocar		12		
Renvois à consulter		B		
REDON	Parc Anger	09:30	13:50	17:50
REDON	Rue de la Chataigneraie	09:35	13:55	17:55
REDON	Giratoire du Haut Pâtis	09:41	14:01	18:01
SAINTE-MARIE	ZA Tournebride	09:44	14:04	18:04
BAINS SUR OUST	Centre	09:52	14:12	18:12
COURNON	Lestun	10:01	14:21	18:21
LA GACILLY	Eglise	10:06	14:26	18:26
LA GACILLY	La Croix des Archers	10:08	14:28	18:28
CARENTOIR	Le Chêne Heleuc	10:13	14:33	18:33
CARENTOIR	Hôpital	10:18	14:38	18:38
GUER	Les Tilleuls	10:30	14:50	18:50
GUER	Rue du Manoir	10:32	14:52	18:52
GUER	La Croix Rouge	10:35	14:55	18:55
GUER	La Dabonnière	10:37	14:57	18:57
GUER	Val Coric	10:44	15:04	19:04
GUER	Bellevue	10:48	15:08	19:08
GUER	Lycée Brocéliande	10:51	15:11	19:11
SAINT MALO DE BEIGNON	Pré au Recteur	10:54	15:14	19:14
BEIGNON	Rue de la Mare de la Toux	11:00	15:20	19:20
PLELAN LE GRAND	Rue des Forges / EHPAD	11:07	15:27	19:27
PLELAN LE GRAND	Avenue de la Libération	11:10	15:30	19:30
PLELAN LE GRAND	Rue des Korrigans	11:12	15:32	19:32

RENVIS :

- A - Val Coric (Guer) - Correspondance Ligne Pontivy - Rennes en direction de Rennes
- B - Val Coric (Guer) - Correspondance Ligne Pontivy - Rennes en direction de Pontivy

Nos services sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant, dans la limite d'une place par car. Pour votre confort et pour vérifier les conditions d'accès aux points d'arrêt, il est fortement conseillé que les personnes en fauteuil roulant réservent au **02 99 300 300** (au plus tard la veille du trajet avant 17h et le vendredi avant 17h pour les services du dimanche et du lundi). L'annulation d'un trajet est possible jusqu'à 17h la veille du départ (et le samedi avant 13h pour l'annulation d'un trajet du dimanche et du lundi).

M-Ticket Acheter votre titre unitaire ou carnet 10 voyages sur votre smartphone c'est possible sur les lignes interurbaines du réseau BreizhGo grâce à l'application BreizhGo M-Ticket téléchargeable sur votre smartphone (application gratuite disponible sur App Store et sur Google Play Store).

Tous les points de vente sont consultables sur breizhgo.bzh

TARIFS

Pour calculer le prix de votre trajet ou de votre abonnement, rendez-vous sur www.breizhgo.bzh/tarifs-cars



+ de 26 ans	1 voyage	2,5€
	Carnet 10 voyages	20€
	Abonnement mensuel	50€
	Abonnement annuel	500€
- de 26 ans	1 voyage	2€
	Carnet 10 voyages	15€
	Abonnement mensuel	25€
	Abonnement annuel	250€
- de 12 ans	Gratuit accompagné d'un adulte disposant d'un titre (hors abonnement). Un adulte peut accompagner 2 enfants.	
Solidaire	1 voyage 1€	

Titres valables avec correspondance gratuite avec une autre ligne BreizhGo directement de la Merbihou dans les 2 heures maximum suivant le voyage initial. L'heure de référence est l'heure de validation de la monnaie dans le car.

Plélan-le-Grand / Redon DU LUNDI AU VENDREDI

Jours de circulation		Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi											
Période scolaire		Oui											
Période de vacances scolaires		Oui											
Affichage sur l'autocar		12											
Renvois à consulter				A	A	A				B	A et B	B	B
PLELAN LE GRAND	Rue des Korrigans		04:41	05:58		07:49		12:31	13:45	17:39	18:26		20:58
PLELAN LE GRAND	Avenue de la Libération		04:43	06:00		07:51		12:33	13:47	17:41	18:28		21:00
PLELAN LE GRAND	Rue des Forges / EHPAD		04:46	06:03		07:54		12:36	13:50	17:44	18:31		21:03
BEIGNON	Rue de la Mare de la Toux		04:53	06:10	06:55	08:01		12:43	13:57	17:51	18:38		21:10
SAINT MALO DE BEIGNON	Pré au Recteur		04:59	06:16	07:01	08:07		12:49	14:03	17:57	18:44		21:16
GUER	Lycée Brocéliande		05:02	06:19	07:04	08:10		12:52	14:06	18:00	18:47		21:19
GUER	Bellevue		05:05	06:22	07:07	08:13		12:55	14:09	18:03	18:50		21:22
GUER	Val Coric	04:05	05:10	06:27	07:12	08:18	12:05	13:00	14:14	18:08	18:55		21:27
GUER	La Dabonnière	04:11	05:16	06:33	07:18	08:24	12:11	13:06	14:20	18:14	19:01		21:33
GUER	La Croix Rouge	04:13	05:18	06:35	07:20	08:26	12:13	13:08	14:22	18:16	19:03		21:35
GUER	Rue du Manoir	04:16	05:21	06:38	07:23	08:29	12:16	13:11	14:25	18:19	19:06		21:38
GUER	Les Tilleuls	04:18	05:23	06:40	07:25	08:31	12:18	13:13	14:27	18:21	19:08		21:40
CARENTOIR	Hôpital	04:30		06:52	07:37		12:30	13:25	14:39	18:33			21:52
CARENTOIR	Le Chêne Heleuc	04:35		06:57	07:42		12:35	13:30	14:44	18:38			21:57
LA GACILLY	La Croix des Archers	04:40		07:02	07:47		12:40	13:35	14:49	18:43		21:20	22:02
LA GACILLY	Eglise	04:42		07:04	07:49		12:42	13:37	14:51	18:45		21:22	22:04
COURNON	Lestun	04:47		07:09	07:54		12:47	13:42	14:56	18:50		21:27	22:09
BAINS SUR OUST	Centre	04:56		07:18	08:03		12:56	13:51	15:05	18:59		21:36	22:18
BAINS SUR OUST	ZA Tournebride	05:04		07:26	08:11		13:04	13:59	15:13	19:07		21:44	22:26
REDON	Giratoire du Haut Pâtis	05:07		07:29	08:14		13:07	14:02	15:16	19:10		21:47	22:29
REDON	Rue de la Chataigneraie	05:13		07:35	08:20		13:13	14:08	15:22	19:16		21:53	22:35
REDON	Parc Anger	05:18		07:40	08:25		13:18	14:13	15:27	19:21		21:58	22:40

RENVois :

A - Val Coric (Guer) - Correspondance Ligne Pontivy - Rennes en direction de Rennes
B - Val Coric (Guer) - Correspondance Ligne Pontivy - Rennes en direction de Pontivy

Plélan-le-Grand / Redon LE SAMEDI

Jours de circulation		Samedi		
Période scolaire		Oui		
Période de vacances scolaires		Oui		
Affichage sur l'autocar		12		
Renvois à consulter		A	A	A et B
PLELAN LE GRAND	Rue des Korrigans	07:40	12:00	15:45
PLELAN LE GRAND	Avenue de la Libération	07:42	12:02	15:47
PLELAN LE GRAND	Rue des Forges / EHPAD	07:45	12:05	15:50
BEIGNON	Rue de la Mare de la Toux	07:52	12:12	15:57
SAINT MALO DE BEIGNON	Pré au Recteur	07:58	12:18	16:03
GUER	Lycée Brocéliande	08:01	12:21	16:06
GUER	Bellevue	08:04	12:24	16:09
GUER	Val Coric	08:09	12:29	16:14
GUER	La Dabonnière	08:15	12:35	16:20
GUER	La Croix Rouge	08:17	12:37	16:22
GUER	Rue du Manoir	08:20	12:40	16:25
GUER	Les Tilleuls	08:22	12:42	16:27
CARENTOIR	Hôpital	08:34	12:54	16:39
CARENTOIR	Le Chêne Heleuc	08:39	12:59	16:44
LA GACILLY	La Croix des Archers	08:44	13:04	16:49
LA GACILLY	Eglise	08:46	13:06	16:51
COURNON	Lestun	08:51	13:11	16:56
BAINS SUR OUST	Centre	09:00	13:20	17:05
BAINS SUR OUST	ZA Tournebride	09:08	13:28	17:13
REDON	Giratoire du Haut Pâtis	09:11	13:31	17:16
REDON	Rue de la Chataigneraie	09:17	13:37	17:22
REDON	Parc Anger	09:22	13:42	17:27

Ligne BreizhGo n° 12 Info spéciale La Gacilly Modification été 2023

A l'occasion du Festival Photo de la Gacilly, l'arrêt "Église" à La Gacilly de la ligne régionale n° 12 ne sera pas desservi : ** Tous les samedis de Juin et Septembre ainsi que le 1er Juillet 2023 ; ** Tous les jours du 8 Juillet au 31 Août 2023.

Un arrêt temporaire "Rue du Bout du Pont" est mis en place sans entraîner de modification des horaires.

Cet arrêt est situé à l'intersection entre la D777 et la D773 au niveau de la Maison YVES ROCHER.

RENSEIGNEMENTS
www.breizhgo.bzh

02 99 300 300 Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8h à 20h
Contactez-nous grâce au formulaire en ligne :
www.breizhgo.bzh/nous-contacter

Un service cofinancé par :



Le réseau de transport public 100% Bretagne





Lignes de bus

Faciliter les déplacements des habitants



La mobilité à OBC c'est aussi :

- Le transport à la demande
- Le vélo à assistance électrique

Le territoire est aussi desservi par les lignes de bus régional BreizhGo

- n°4 - Plouémeil-Vannes
- n°10 - Pays de Redon
- n°12 - Redon-Plélan
- ligne interdépartementale - Pontivy-Rennes

La mobilité est une priorité sur le territoire d'OBC. Une nouveauté : la création de 5 lignes de bus desservant la totalité du territoire, 2 à 3 jours par semaine.

- Ligne 1 : Tréal - Guer - Plouémeil > mercredi, vendredi, samedi
- Ligne 2 : Malestroit - La Gacilly > **Voir ci-dessous**
- Ligne 3 : Quelneuc - St-Martin sur Oust > **Voir ci-dessous**
- Ligne 4 : Réminiac - St-Congard > mardi, jeudi, samedi
- Ligne 5 : Lizio - Malestroit > lundi, jeudi, samedi

Tarifs

- Unité : 2€ | 1€*
 - Carnet 10 voyages : 15€ | 7,50€**
 - 5 ans et moins : gratuit**
- * Moins de 26 ans et ou bénéficiaire de la complémentaire santé solidarité (sur présentation d'un justificatif)
 ** accompagné d'un adulte ayant payé son ticket

Prendre un ticket de bus

- Retrait après du conducteur,
- À payer en espèce (faire l'appoint) ou par carte bancaire
- Ticket utilisable 2 heures, uniquement sur les lignes OBC.

2 Pour tout renseignement :

- 02 97 75 01 02
- Lundi : 8h30 à 12h30 | Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30
- Du mardi au jeudi : 8h30 à 12h30 et de 14h à 20h

Retrouvez les arrêts et les horaires des lignes sur www.oust-broceliande.bzh
 > page se déplacer > onglet transport en commun



Transport à la demande



Faciliter les déplacements des habitants



La desserte des communes

- Vers Guer - Mercredi | Vendredi
 - Vers Malestroit - Lundi | Jeudi
 - Vers La Gacilly - Mardi | Samedi
- Depuis Tréal, St-Nicolas du Tertre, Carentoir, Quelneuc, St-Martin, Cournon, La Chapelle-Gaceline, Glénac et La Gacilly

Deux horaires d'arrivée et de départ.

Le transport à la demande permet aux habitants de la communauté de communes de se rendre, à partir de leur domicile, vers Guer, La Gacilly ou Malestroit, après inscription et réservation.

Qui peut bénéficier de ce mode de transport ?

- Les personnes de 75 ans et plus, habitant le territoire,
- Les personnes détentrices d'une carte mobilité inclusion (CMI) ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % ou d'une carte européenne de stationnement, habitant le territoire.

Les tarifs

- Trajet aller : 2 € | Tarif solidaire : 1€ (bénéficiaires de la complémentaire santé solidarité)
- Trajet aller-retour : 4 € | Tarif solidaire : 2€ (bénéficiaires de la complémentaire santé solidarité)

Le règlement doit être acquitté auprès du conducteur à la montée dans le véhicule.

Comment en profiter ?

- S'inscrire auprès de la communauté de communes, au minimum 7 jours ouvrés avant la première réservation, par courrier ou par mail
- Puis réserver son trajet au plus tôt un mois avant le déplacement et jusqu'à la veille avant 17h, et le vendredi avant 17h pour le lundi par téléphone auprès de la centrale BreizhGo AU 02 99 300 300

2 Pour tout renseignement :

- 02 97 75 01 02
- Lundi : 8h30 à 12h30 | Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30
- Du mardi au jeudi : 8h30 à 12h30 et de 14h à 20h

Inscription par courrier : contact@oust-broceliande.bzh

Inscription par courrier : OBC - Service mobilité - CS 80055, 56140 Malestroit



2 LUNDI, JEUDI ET SAMEDI MALESTROIT - LA GACILLY

Ligne OBC

MALESTROIT - LA GACILLY

TARIFS	N° circulation	Jour		samedi
		lundi & jeudi		
Unité : 2€ 1€*		021	022	025
Carnet 10 voyages : 15€ 7,5€*				
5 ans et moins : Gratuit**				
* moins de 26 ans et/ou bénéficiaire de la complémentaire santé solidarité (sur présentation d'un justificatif) ** accompagné d'un adulte ayant payé son ticket				
MALESTROIT	Rue des Augustines	09:50	12:35	08:20
MALESTROIT	PA La Garmanière	09:55	12:40	08:25
MISSIRIAC	La Gaudinaye	09:58	12:43	08:28
RUFFIAC	Mairie	10:05	12:50	08:35
TRÉAL	Mairie	10:12	12:57	08:42
ST-NICOLAS DU TERTRE	Parking école	10:22	13:07	08:52
CARENTOIR	Hôpital	10:34	13:19	09:04
LA GACILLY	Eglise	10:44	13:29	09:14

LA GACILLY - MALESTROIT

INFOS PRATIQUES	N° circulation	Jours		samedi
		lundi & jeudi		
Le billet est : - à acheter auprès du conducteur - à payer en espèce (faire l'appoint) - valable 2 heures - utilisable uniquement sur les lignes OBC.		022	024	026
Plus d'informations : www.oust-broceliande.bzh 02 97 75 01 02				
LA GACILLY	Eglise	08:50	11:35	11:40
CARENTOIR	Hôpital	09:00	11:45	11:50
ST-NICOLAS DU TERTRE	Parking école	09:12	11:57	12:02
TRÉAL	Mairie	09:22	12:07	12:12
RUFFIAC	Mairie	09:29	12:14	12:19
MISSIRIAC	La Gaudinaye	09:36	12:21	12:26
MALESTROIT	PA La Garmanière	09:39	12:24	12:29
MALESTROIT	Rue des Augustines	09:44	12:29	12:34



3 MARDI ET SAMEDI QUELNEUC - ST-MARTIN

QUELNEUC - ST-MARTIN

TARIFS	N° circulation	Jours		samedi
		mardi		
Unité : 2€ 1€*		031	033	035
Carnet 10 voyages : 15€ 7,5€*				
5 ans et moins : Gratuit**				
* moins de 26 ans et/ou bénéficiaire de la complémentaire santé solidarité (sur présentation d'un justificatif) ** accompagné d'un adulte ayant payé son ticket				
QUELNEUC	École	09:15	12:03	09:30
CARENTOIR	Le Temple	09:19	12:07	09:34
CARENTOIR	Hôpital	09:24	12:12	09:39
LA CHAPELLE-GACELINE	Mairie	09:31	12:19	09:46
LA GACILLY	La Croix des Archers	09:38	12:26	09:53
LA GACILLY	Église	09:42	12:30	09:57
COURNON	Mairie	09:48	12:36	10:03
GLÉNAC	Mairie	09:57	12:45	10:12
ST-MARTIN / OUST	Salle des sports	10:10	12:58	10:25

ST-MARTIN - QUELNEUC

INFOS PRATIQUES	N° circulation	Jours		samedi
		mardi		
Le billet est : - à acheter auprès du conducteur - à payer en espèce (faire l'appoint) - valable 2 heures - utilisable uniquement sur les lignes OBC.		032	034	036
Plus d'informations : www.oust-broceliande.bzh 02 97 75 01 02				
ST-MARTIN / OUST	Salle des sports	10:15	13:05	12:55
GLÉNAC	Mairie	10:28	13:18	13:08
COURNON	Mairie	10:37	13:27	13:17
LA GACILLY	Église	10:43	13:33	13:23
LA GACILLY	La Croix des Archers	10:47	13:37	13:27
LA CHAPELLE-GACELINE	Mairie	10:54	13:44	13:34
CARENTOIR	Hôpital	11:01	13:51	13:41
CARENTOIR	Le Temple	11:06	13:55	13:45
QUELNEUC	École	11:10	14:00	13:50



Le CCAS de La Gacilly gère un service de TAXI SOLIDAIRE.

C'est un taxi à la demande qui permet à toute personne ayant des problèmes de mobilité, même ponctuels, de se déplacer de chez elle vers le centre de La Gacilly ou vers les magasins Casino ou Lidl pour faire ses courses une fois par semaine.

C'est un taxi pour tous les habitants de la commune : le taxi se déplace sur l'ensemble de la commune nouvelle.

C'est un taxi pour le jeudi matin : le taxi vous prend en charge à votre domicile le jeudi à **9 h environ** (selon distances), vous dépose sur le lieu de courses que vous avez demandé, et vous reprend une heure plus tard pour vous ramener chez vous.

C'est un service à réserver au 06 70 50 30 78 : 2 jours à l'avance, soit au plus tard le mardi soir, vous faites votre **demande** de transport au CCAS au **06 70 50 30 78**, en donnant votre nom, votre numéro de téléphone et surtout votre adresse précise.

Le tarif : 3 € le trajet soit 6 € l'aller-retour (le complément du coût est pris en charge par le CCAS dans le cadre de son budget solidarités).

Ce service municipal s'ajoute à la ligne régionale BreizhGo n° 12 Plélan- La Gacilly- Redon et aux services mis en place par la Communauté de Communes : 6 lignes de bus OBC et le service de Transport A la Demande qui fonctionnent sur l'ensemble du territoire d'OBC.



mercredi
La Gacilly



Ma Ptit'épicerie
Les courses
à votre porte

Christian arpente
la campagne
morbihannaise
dans son camion aménagé
en "Ptit'épicerie"
pour vous apporter
le service à votre domicile

Vous y trouverez : produits régionaux, fruits et légumes, produits de première nécessité, viandes, poissons, produits laitiers, pains, galettes, crêpes, produits d'hygiène et entretien, presse, aliments pour chiens et chats, etc...

PRODUITS FRAIS, ÉPICERIE, PRODUITS RÉGIONAUX, HYGIÈNE, ENTRETIEN

Vous avez la possibilité
de passer vos
commandes pour des
produits spécifiques
d'une semaine à l'autre



Christian SOURD
06 08 85 00 98
maptitepicerie@orange.fr
@maptitepicerie

Pour alléger votre quotidien, je vous apporte des services tels que le changement de votre bouteille de gaz, le dépôt de blanchisserie. Je travaille également en partenariat avec des dépanneurs TV et électroménager.

- Fruits & légumes
 - Produits laitiers
 - Viandes et charcuterie
 - Poissons
 - Boissons
 - Produits ménagers
- et nos croquetteuses aussi!



Christian SOURD
05 08 85 00 98
maptitepicerie@orange.fr
@maptitepicerie



Le mercredi 19 avril, en attendant la fin des travaux de La Maison bleue, futur siège de l'Espace de vie sociale (EVS) à La Gacilly, le collectif des habitants a eu envie de partager avec tout le monde des animations sous Les Halles ... comme un avant-goût de ce que pourrait proposer le futur EVS ...

Un espace café avec un atelier « Fais ta crêpe », un espace jeux, une conférence escargotique animée par notre humoriste préféré Philippe Chatel, un atelier de création en laine, ...

On se retrouve bientôt !

Fin des travaux fin juin !



En attendant retrouvez les animations proposées en juillet au centre social de Guer sur son site, informations ci-dessous : <https://centresocialpaysdeguer.centres-sociaux.fr/habitant/programme-en-cours/>

<p>Tous les vendredis de 14h à 18h Boutique de dons de vêtements ouverte à tous, salle de la Roche à Guer. Fermeture estivale du 4 août au 1er septembre 2023</p>	<p>Dressing solitaire</p>	<p>Lundi 17 juillet à 18h En partenariat avec le CCAS, nous venons à votre rencontre, autour d'un pot de l'amitié pour imaginer ensemble des nouvelles animations 2023-2024, à partir de vos envies et besoins !</p>	<p>Réunion Publique à Augan</p>
<p>Samedi 1er juillet à 12h Venez découvrir au Centre Culturel le Belvédère de Guer, une exposition créée par des habitants qui ont choisi des œuvres d'art à l'Artothèque de Hennebont. Ils vous diront pourquoi celles-ci !!</p>	<p>Yennissage : Exposition Air de fête !</p>	<p>Mardi 18 juillet de 10h à 15h Les habitants de Séné viennent découvrir notre belle forêt et ses légendes contées par Nicolas. RDV à 10h à Ti Mozaik avec de bonnes chaussures et votre pique-nique. Sur inscription !</p>	<p>Bataïde contée à Brocéliande</p>
<p>Jeudi 6 juillet de 9h30 à 14h RDV à 9h30 à Ti Mozaik pour aller flâner et pique-niquer autour du petit Étang (45 minutes de marche). Gratuit et sur inscription !</p>	<p>Bataïde près d'chez nous et pique-nique à Carentoir</p>	<p>Mercredi 19 juillet de 10h à 14h Caïanes, pique-nique et découverte de l'Oyon. RDV à Beignon à 10h30 (Parking à côté de la Superette) ou Départ en mini-bus à 10h au Centre social. Gratuit et sur inscription</p>	<p>Les Pieds dans l'eau à Beignon</p>
<p>Mardi 11 juillet de 9h à 12h Dans le cadre du festival Les Musicales de Redon, nous vous proposons d'aller à St Vincent sur Oust pour découvrir "Un opéra-féerie, une science-fiction du 19ème inspirée des Voyages Extraordinaires de Jules Verne". Sur inscription 3€/personne, RDV 9h devant le Centre Social (Mini-bus + co-voiturage)</p>	<p>Spectacle Familial Opéra Rock</p>	<p>Jeudi 20 juillet de 11h à 15h Chacun amène un plat à partager- chansons sur place ! RDV à partir de 10h sur place (Cruyère de Bas à Guer) ou à 10h à Ti Mozaik pour un départ collectif (en voiture personnelle). Pour ceux et celles qui le souhaitent, "Petit moment pour soi" proposé par Brigitte.</p>	<p>Repas Partagé sous le grand chêne !</p>
<p>Jeudi 13 juillet de 9h30 à 16h30 Les jardins Rocambale sont des jardins potagers et botaniques artistiques en agriculture biologique 7€/adulte-3€/enfant, sur inscription. Transport en Car avec le Centre Social L'Interval de Plélan le Grand</p>	<p>Sortie Familiales - Visite des Jardins Rocambale</p>	<p>Vendredi 28 juillet à partir de 18h30 Venez être conviés pour un soir conviviale en famille Herminette apéro, repas chanté et bal animé par Julie Boys Band. Petite restauration sur place, apporter votre plat et votre vin (si possible) ! Navette à votre domicile, sur inscription uniquement</p>	<p>Soirée Quinquette Party ! Mercredi 26 et jeudi 27 juillet 18h30-12h activité intergénérationnelle pour favoriser la déconnexion, Salle de la Roche à Guer. Gratuit et sur inscription</p>



Les amis du « Pass'temps » de La Chapelle Gaceline, composés d'une quinzaine de personnes, se regroupent tous les mois au Phare culturel pour jouer, marcher, discuter, partager le gâteau des anniversaires du mois.

Des sorties sont également organisées comme le 14 avril dernier. En covoiturage, ils ont visité les calvaires de Pontchâteau, déjeuné au restaurant à Herbignac, et l'après-midi fait une promenade et visite au village des chaumières de Kerhinet. Tous heureux, ils ont clôturé cette belle journée par le pot de l'amitié.

Rendez-vous le 2^{ème} mardi de chaque mois au Phare culturel de La Chapelle Gaceline à 14h.

Reprise en septembre



DON DE SANG : PROCHAINS RENDEZ-VOUS

20 **DON DE SANG**
23 **LA GACILLY**
Salle Artémisia
Mercredi 6 septembre 2023
Lundi 20 novembre 2023



Les membres de l'association des donneurs de sang bénévoles se sont réunis pour remercier monsieur Joël Garel et son épouse de son travail pendant les 13 dernières années.

Monsieur Garel était en charge de la mise en place de la signalétique et de la restauration lors des 5 collectes annuelles. Ce sont donc des centaines de sandwiches et des milliers de fruits qu'il a remis aux donneurs pendant les 425 heures de collectes qu'il a accompagnées.

Réservez votre RV sur dondesang.efs.sante.fr
Avec la participation de l'association pour le don de sang bénévole



Les projets du CCAS



Viellir ensemble, une chance à cultiver !

Forte de ses 72 ans d'histoire dédiés à la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale, la Semaine Bleue 2023 souhaite proposer quelques repères aux personnes qui se mobiliseront, du 2 au 8 octobre prochain, dans les territoires.

Animée par une éthique forte, la **Semaine Bleue** doit être l'occasion de promouvoir une image positive du vieillissement et des personnes âgées. Et le CCAS de La Gacilly s'inscrit dans cette démarche cette année, en proposant la projection d'*Heureux les fêlés* le 4 octobre et la diffusion de la pièce *Vive la retraite* par Casus délires le dimanche 15 octobre 2023.

Le mercredi 4 octobre 2023, Robert Coudray présentera son deuxième film, *Heureux les fêlés* à Artémisia, ouvert à tous, gratuit. A l'issue de la projection, l'auteur échangera autour d'un pot offert par le CCAS.



« Heureux les fêlés » est un film source en cette époque de doute et de perte de sens. Ce n'est pas seulement le film de Robert Coudray, le poète ferrailleur, mais c'est aussi le film de copains, de petites mains, d'entêtés, d'utopistes, qui croient en leur rêve et vacillent devant l'impossible, ceux qui ne croient plus en grand chose et ceux qui gardent espoir, qui vont de l'avant, gens mal rangés ou trop bien rangés ...

Un film qui fait du bien, donne espoir, touche au cœur et dans nos fêlures et nous murmure à l'âme. Un film buissonnier, une herbe folle dans un monde trop souvent formaté.

Le mot du réalisateur

"Je sais que mon approche est quelque peu singulière".

« N'ayant trouvé ni producteur, ni financeur pour mon premier long métrage, j'aurais dû renoncer à mon grand et vieux rêve de faire du cinéma. Petit artisan, je vends alors ma cidrerie pour réaliser "J'demande pas la lune, juste quelques étoiles". Avec 52 000 € et une fragile équipe, on se lance dans une aventure improbable, en mode cinéma fauché, inventant et construisant un univers onirique, quitte à être un peu fêlé sur la marge. 42 000 personnes voient le film dans le grand Ouest et nous vendons 9 000 DVD.

C'est à partir de cette histoire revue et romancée qu'est née une nouvelle fiction «Heureux les fêlés». Je dis la foi, la fougue, l'inconscience, la maladresse, les doutes et les blessures d'un héros naïf et ordinaire qui ose s'accrocher aux semelles d'un destin à inventer. »

Robert Coudray



Remise des médailles du travail à 7 employés de l'ESAT des Menhirs

Anne-Marie Delannée, Valérie Callant, Fabienne Orain, Sandrine Soulard, Colette Cortet et Catherine Le Chêne-Colléaux. Au 2e rang, Jean-Claude Kerjouan, Aude Deshayé, Véronique Hillion et Éric Le Guennec

Rendez-vous au REPAS DES AINÉS À ARTEMISIA LE 14 octobre 2023

Le conseil municipal et les élus du CCAS seront heureux d'accueillir à Artémisia toutes les personnes de 70 ans et plus le samedi 14 octobre 2023.

Si vous êtes inscrit sur les listes électorales de la commune, vous recevrez début septembre l'invitation, Sinon merci de vous faire connaître en mairie.



VIVE LA RETRAITE – Spectacle interactif – Dimanche 15 octobre à 14h30

Spectacle-débat humoristique, interactif et informatif à destination des retraités et des futurs retraités avec Jeanne Clinchamp, Stéphane Adam, Johann Sauvage accompagnés par quelques complices ... Casus délirés.



Photo : Guillaume Huet

« Mesdames et messieurs, la cour ! »

« L'audience est ouverte. Aujourd'hui c'est la retraite qui est sur le banc des accusés. Elle devra, au cours de nos débats contradictoires, répondre des 4 chefs d'inculpation suivants :

- La retraite est accusée de nuire à l'épanouissement personnel des individus.
- La retraite est accusée de compromettre les relations conjugales.
- la retraite est accusée d'isoler les individus.
- la retraite est accusée de submerger ses bénéficiaires de nouvelles obligations.

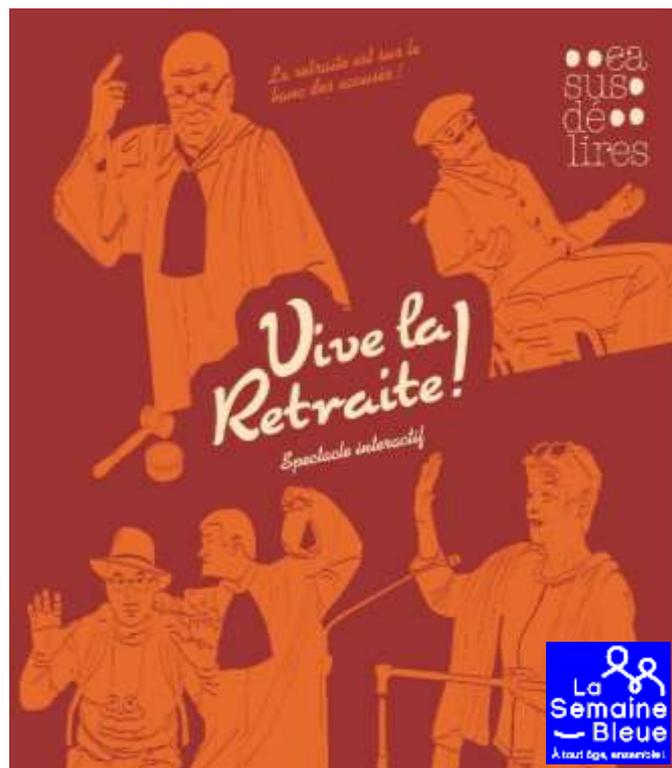
Huissier, faites entrer le premier témoin ! »

CE SERA À VOUS DE JUGER ...

Ainsi débute le spectacle « Vive la retraite » qui aborde avec humour, les problématiques auxquelles peuvent être confrontés les retraités : le lien social, la vie de couple, l'épanouissement personnel et les engagements familiaux.

A la barre se succèdent 4 témoins qui, chacun à leur tour, viennent illustrer l'une de ces thématiques en nous racontant leur quotidien de retraités.

A chaque fois et à grand renfort d'effets de manches, de mauvaise foi, et d'envolées aussi lyriques que loufoques, le procureur de la république et l'avocat de la défense tentent de tirer le témoignage à eux, pour mettre en exergue, pour le premier les aspects fatalement négatifs de la retraite, pour l'autre ses aspects exclusivement positifs.



En conclusion de chaque témoignage, un professionnel vient apaiser et objectiver les débats en les éclairant de son expertise et en proposant des pistes pour éviter les écueils et répondre aux difficultés.

Les spectateurs, quant à eux, incarnent les jurés d'un jour dans ce tribunal pour de rire qui leur propose un effet « miroir » sur leur propre perception de leur retraite effective ou à venir.

Ils sont invités tout au long des échanges à compléter les témoignages par leur propre expérience, à donner leur avis sur les prises de positions caricaturales des avocats et à poser des questions à l'expert.



Rue du Stade :

Enfouissement des réseaux et renouvellement des canalisations d'eau potable réalisés.

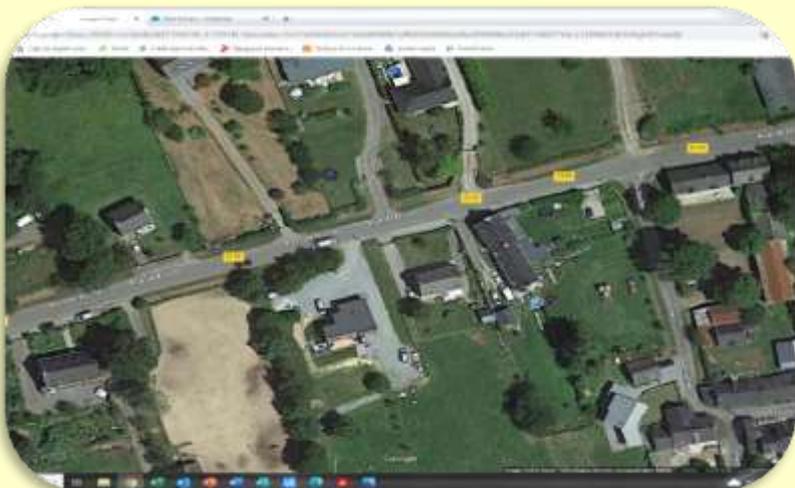
À partir du 19 juin, démarrage des travaux de création de pistes cyclables, de trottoirs et de nouveaux stationnements. Il y aura ensuite une pause des travaux pendant l'été et reprise en septembre ; fin des travaux à l'automne.

Lors de la réfection de la route principale, nous pouvons profiter d'une voie très large, pour faire des aménagements intéressants en termes de pistes cyclables, de cheminements piétons et de stationnements. Changement du sens des stationnements, création d'une piste cyclable de chaque côté de la voie, idem pour les trottoirs.

Suppression des platanes qui seront remplacés par des végétaux moins hauts et aux racines moins profondes pour éviter les 'contraintes' avec les réseaux souterrains (ligne moyenne tension enterrée + réseau d'eau) et ne pas gêner la visibilité des riverains qui sortent de chez eux.

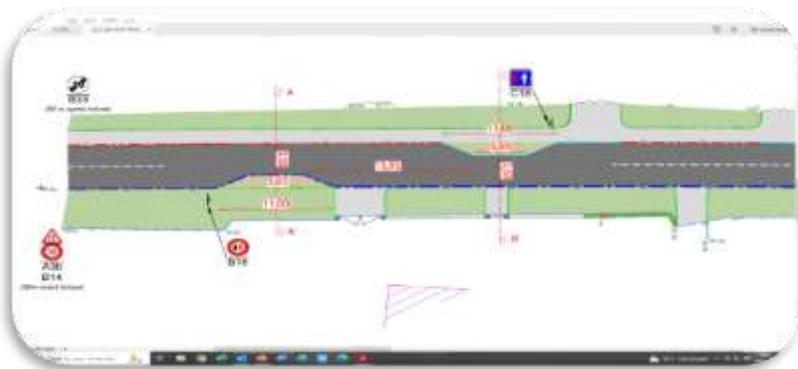
**Rue de l'Oust – Glénac :**

Les travaux d'enfouissement des réseaux ont été réalisés.



Pour rappel, la Rue de l'Oust est une route départementale, ce qui implique de travailler en concertation avec le Conseil Départemental du Morbihan avant toute modification ou sécurisation dans cette portion qui traverse l'agglomération.

Rue de l'Oust – Glénac :



Début des travaux le 12 juin.

Création des aménagements.
Avec préparation de bordures, création d'un trottoir côté Nord et d'une chicane type « écluse ».

La réfection complète du tapis d'enrobé sera réalisée par le Conseil Départemental.



Visuel écluse (Photos Campénéac)

Détail bordures :

- Côté Sud : Bordure A2 5 Cm
Moins Saillantes et
permet de garder un fil d'eau,
« franchissables ».



- Coté Nord : Bordure T2 14 Cm.
La hauteur sécurise le trottoir, non franchissables



Travaux d'assainissement en 2023

Démarrage des travaux en tronçons, à Glénac, d'extension du réseau d'assainissement.

Secteurs du Passage et de la Chaussée, uniquement sous la route départementale pour une première tranche, et réfection de la voirie par le département. Le seconde tranche sera réalisée dans ces mêmes secteurs (partie communale) ultérieurement.

Démarrage des travaux en tronçons, à La Chapelle Gaceline, d'extension du réseau d'assainissement.

Les rues et villages concernés : Rue de l'étang dernière partie, haut de la rue de l'école, la Métairie Meuron, la Boussardaie, la Moraie.





ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE LA GACILLY

<https://lafountainelagacilly.toutemonecole.com/>
Téléphone : 02.99.08.11.96 / 06.49.25.42.75 (SMS)

« L'école du dehors »

Deux enseignantes ont expérimenté la pédagogie de l'école du dehors. Une demi-journée par semaine, les élèves apprennent avec la nature. Ils explorent, comptent, chantent. Le point d'orgue cette année sera la journée en milieu naturel avec Erwan Lherminier, musicien, qui propose aux élèves une animation et une balade concert de musique buissonnière.

Jugée très positive, cette pédagogie se poursuivra l'année prochaine.

« Projet photo de la classe de CM1/CM2. »

Marynn Gallerne, artiste photographe en résidence d'artiste au festival Photo de La Gacilly intervient cette année dans la classe des grands.

Quel est l'œil du photographe, son intention, comment trier ces images ?

Par petits groupes, les élèves ont pratiqué dans les rues gaciliennes et sont allés photographier les passants, les commerçants qui se prenaient au jeu. Merci à eux !

Vous pourrez admirer les œuvres finales sur les grilles de l'école.

« Émotions ! »



Les compétences fondamentales sont lire, écrire, compter et respecter autrui.

Cette dernière compétence travaillée au quotidien a connu un point fort cette année avec le concours de l'OCCE (office de la coopération à l'école) : les enfants ont appris à mieux reconnaître leurs émotions, les nommer, les gérer. Ils ont été formés à la méthode des « messages clairs » pour interagir et régler les petits conflits.

« Semaine des Maternelles » janvier 2023

Les enseignantes ont ouvert leur classe et proposé aux parents d'encadrer un atelier. Le sport, les arts visuels, la musique, les jeux de société, la lecture d'album, la cuisine ont été des moments partagés et appréciés de tous : parents, élèves et enseignantes.



« sizhuniad ar yezhoù - language week » mai 2023

Les parents parlant une langue étrangère sont invités à l'école. Ils interviennent en classe pour lire une histoire, chanter une comptine, en breton, espagnol, anglais, allemand, créole. Au delà de l'apport culturel et linguistique, cette semaine est aussi une façon de valoriser les compétences de nos élèves et de leurs familles, l'un des axes du projet d'école.

« Sorties scolaires »

Nous reconduisons notre travail avec l'association Saute-Ruisseau de Peillac. L'an dernier, nous avons passé toute une semaine à découvrir la faune et la flore gaciliennes.

Cette année, ce sera le bord de mer pour tous, durant une journée. A ceci s'ajoute, la découverte des moulins pour compléter le travail des ateliers Watty sur l'énergie. La classe de TPS/PS/MS se rend au Théâtre des Utopies, à Rieux, pour une journée nature.



Semaine olympique et paralympique à l'école Jean de La Fontaine

Comme l'an dernier, les élèves de l'école Jean de La Fontaine ont participé à une semaine olympique et paralympique qui s'est déroulée du 3 au 7 avril. Quotidiennement, des activités sportives ou des ateliers sur le thème des J.O leur ont été proposés.

Le lundi, les classes de CP/CE se sont rendues au Dojo pour une découverte des jeux de lutte et d'opposition.



Le mardi, l'école a reçu la visite de M. Mengal, entraîneur de course à pied à La Gacilly et papa de Sébastien, athlète paralympique.

Les élèves de toutes les classes d'élémentaire ont profité d'ateliers athlétiques sur la cour de l'école. Ils ont ensuite échangé en visioconférence avec Sébastien.

Le jeune homme, champion du monde de course en 3000 mètres steeple, leur a parlé de son vécu et de son travail d'athlète.

Des échanges riches et sincères qui ont permis aux élèves de comprendre les difficultés liées au handicap, la force de caractère dont il doit faire preuve, et la satisfaction des médailles obtenues après de gros efforts.

Le jeudi les élèves sont allés à la prairie d'Artémisia pour découvrir des sports paralympiques tels que: ceci-foot, lancer assis, parcours à l'aveugle...



En fin de semaine, une rencontre basket a été organisée au stade Aillet. Les élèves des classes CE/CM ont coopéré pour réaliser des ateliers de lancers, tirs, passes... et ont mis en pratique lors de mini-matches.



Tous les élèves ont pris beaucoup de plaisir lors de ces temps de partage, de cohésion, de découvertes et de sport ! Bravo à eux pour la réalisation de cette semaine dans la bonne humeur !

Merci à Mme Sophie Nicole, adjointe au sport, de nous avoir accompagnés dans la mise en place de ce projet .

Et en route vers 2024 avec notre fil rouge de l'an prochain qui sera ... les Jeux Olympiques !

**Ecole Françoise d'Amboise
(PS-MS-GS)
21 rue de l'école
56200 La Chapelle Gaceline
(avec Jean-François et Darlène)**

*RPI Quelneuc
La Chapelle Gaceline*

**Ecole St François de Sales
(CP-CE1 et CE2-CM1-CM2)
15 rue du houx
56910 Quelneuc
(avec Céline et Pauline)**

Les saveurs sucrées salées du RPI Quelneuc/ la Chapelle Gaceline

Soucieux d'offrir un cadre rassurant et plaisant, le RPI a décidé cette année de mettre l'accent sur la gourmandise et a concocté un menu des plus alléchants pour ses apprentis élèves avides de connaissances et découvertes multiples.

C'est ainsi que tout le long de l'année ceux-ci purent « se nourrir » d'activités culturelles, sportives, humanitaires, festives et bien sûr... gastronomiques. Voici un petit florilège de notre carte version 2022-2023, avec ses nouveautés et ses incontournables.

Parmi les nouveautés, le RPI organisa pour la première fois cette année un marché de Noël. Enfants, parents, professionnels, exposèrent leurs réalisations dans un esprit magique et chaleureux en dépit de la fraîcheur de la nuit. A n'en pas douter, ce premier marché fut un franc succès apprécié par le père Noël en personne. Dans le prolongement, courant janvier 2023, nos grands (les CE2-CM1-CM2) partirent en classe de neige avec l'école de Penestin, dans la station de Mourtis (Pyrénées). Ils goutèrent ainsi aux joies de la glisse et des spécificités locales.

Pour clôturer cette année, les CP-CE1 et les maternelles iront courant juin au parc de Branféré observer nos amis les animaux et suivre des ateliers sur leur environnement et ...leurs nourritures.

Et puis il y a ces évènements que les 2 écoles organisent tous les ans pour le bonheur des petits comme des grands :

La confection de gâteaux tous les mois chez les maternelles ; la participation au Téléthon ; le carnaval dans les enceintes des 2 écoles ; la journée « solidarité » du réseau des écoles du secteur avec pratique sportive et don à l'association : « Je bouge pour les autres » ; les cours de piscine pour les CP-CE1 sur la piscine de Guer ; la kermesse de l'école avec son spectacle, ses stands et son repas (le samedi 10 juin à Quelneuc)...

Cette année scolaire 2022-2023 fut donc savoureuse à plus d'un titre. La confection de ce programme culinaire fut bien sûr possible grâce au soutien des associations des écoles (Ogec et Apel) et des bénévoles qui se joignent à notre table.



Et pour donner encore plus de relief à notre thème de l'année, une semaine lui fut consacrée. En effet, courant mars, une « semaine de la gastronomie » fut organisée sur les 2 écoles, avec découverte de la Bergerie à La Gacilly en compagnie de professionnels de la cuisine qui préparèrent des recettes avec nos jeunes gourmets, visite du musée Y. Rocher, présence d'un fromager à l'école pour la fabrication de beurres aromatisés, sortie cinéma pour voir et revoir le chef d'œuvre Ratatouille, puis en dessert visite de l'atelier des macarons Pierre Morel avec l'intéressé en personne. Bien sûr, les parents ne furent pas en reste puisque de ces visites les enfants ramenèrent des réalisations et ils cuisinèrent ensuite à l'école des entrées ou desserts. Bref tout le monde eut les papilles en éveil.



Alors puisque la gamelle est bonne, nous n'allons pas forcément changer de formule mais l'améliorer encore l'année prochaine. Si toi aussi tu souhaites nous rejoindre, soit le bienvenu.

Le directeur du RPI
La Chapelle Gaceline/ Quelneuc
Jean-François Bondu

Journée solidarité

A l'occasion du vendredi saint, le 7 avril, les écoles privées du réseau de La Gacilly se sont retrouvées à La Gacilly (cycle 1), Carentoir (cycle 3) et St Martin Sur Oust (cycle 2) pour vivre une journée solidarité en partageant diverses activités (randonnée, célébration, jeux collectifs, de société, ...). Les enfants ont mangé un « pain compote » pour pouvoir récolter de l'argent et venir en aide à des associations.

Interventions prévention opticiens

Au mois de mars, 2 opticiens de La Gacilly sont venus à la rencontre des élèves afin de leur expliquer comment fonctionnent les yeux et l'importance de les préserver en respectant des consignes simples mais importantes : le port des lunettes, contrôle de la vue, respect des distances avec les écrans, limitation du temps d'exposition aux lumières des différents écrans, ...

"Cette intervention était très bien, très intéressante. J'ai adoré car j'ai appris beaucoup de choses que je ne savais pas avant (...)." (Salomé)

Interventions UGSEL

Aux mois de janvier et février, l'UGSEL du Morbihan a proposé aux écoles maternelles du réseau des écoles privées une intervention d'une animatrice pour 6 séances d'ateliers sur l'équilibre. Les élèves de la PS à la GS ont pu travailler l'équilibre à travers différentes activités ludiques et à l'aide de matériel spécifique.

WATTY

Les classes de CE2 de St Jugon et de CE/CM de Ste Thérèse ont bénéficié cette année du programme WATTY proposé par la municipalité aux écoles.

Il s'agit d'interventions d'animateurs en classe pour sensibiliser les élèves à la fragilité de leur environnement, tout en évitant de dramatiser la situation mais en s'appuyant au contraire sur des constats visibles. Les supports étaient très variés et la pédagogie adaptée au message.

Chorale

Les élèves de CE et CM des écoles privées du réseau de La Gacilly ainsi que le collège Ste Anne se sont retrouvés vendredi 12 mai à la salle ARTEMISIA pour présenter aux parents des chants appris tout au long de l'année au sein de chaque établissement. Environ 150 enfants étaient sur scène pour vivre ce temps de chorale pour le grand plaisir de nos oreilles !



Spectacle de l'école

Le vendredi 3 février, plus de 200 élèves se sont retrouvés sur scène à la salle ARTEMISIA pour proposer aux parents un spectacle de qualité autour du thème du temps qui passe à travers différentes fêtes qui ponctuent l'année scolaire. C'est un moment important vécu chaque année par les élèves qui peuvent alors présenter leurs talents d'acteur, de danseur, de chanteur pour le plus grand plaisir des 700 spectateurs présents. Les élèves étaient accompagnés par une metteuse en scène, Florence, qui a su mettre en valeur ces talents à travers une belle histoire contée. Un beau moment de partage à renouveler !

Ecole dehors : MS + CE1

Depuis quelques temps, les classes de MS et CE1 organisent les temps de classe dans la nature.

Le but est de proposer aux élèves des modalités différentes d'apprentissage en étant connecté avec son environnement proche. Les élèves ont pu bénéficier de quelques interventions de l'association « saute ruisseaux » dans le cadre de leurs apprentissages. Les élèves développent ainsi des compétences cognitives, émotionnelles et sociales et ils en redemandent !

Jardin de l'école

Depuis quelques semaines, un collectif de parents, grands-parents d'élèves s'est constitué à la demande du chef d'établissement pour remettre en état le jardin de l'école. De nombreuses personnes se relaient pour reconstituer un amphithéâtre de verdure, l'installation de carrés potagers, l'installation d'un récupérateur d'eau. Les élèves vont pouvoir très prochainement s'adonner aux joies du jardinage, activité pédagogiquement très riche ! Merci à tous nos bénévoles !

Des richesses culturelles à La Gacilly pour les élèves

Les élèves de St Jugon ont la chance de pouvoir bénéficier de nombreuses opportunités culturelles de proximité. Ainsi, des élèves ont pu se rendre à La Passerelle pour découvrir des expositions proposées toute l'année. Certains élèves ont pu participer à des ateliers d'art en lien avec l'exposition présentée. D'autres élèves se rendent régulièrement à la médiathèque pour y découvrir des livres autrement, pour y manipuler l'outil informatique, apprendre à faire des recherches, ... La souffleuse de verre de La Gacilly a accueilli cette année la classe de GS pour faire découvrir son activité aux enfants. ARTEMISIA propose également régulièrement des spectacles à destination des plus jeunes. Tous les élèves se rendent au moins une fois dans l'année au cinéma de Redon.

Activités prévues en cette fin d'année scolaire

Pour la fin de l'année, différentes sorties scolaires sont organisées :

- 2 jours en Normandie à la découverte des plages du débarquement et leur histoire pour les CM ;
- les CP/CE se rendront au parc d'aventure de Quelneuc ;
- les GS partiront à la découverte de Nantes et ses machines ;
- et les PS/MS iront dans une ferme pédagogique.



Forum

Tout au long de l'année, tous les élèves se retrouvent régulièrement le mardi en fin de journée afin de partager à toute l'école les réalisations, les projets vécus dans chacune des classes. C'est également un temps privilégié pour pouvoir aborder les problématiques de cour de récréation ou les soucis rencontrés par certains. Il s'agit d'un moment très apprécié des enfants et des enseignants.

Sensibilisation autour du handicap

Cette année, les élèves d'élémentaire ont participé à un après-midi de sensibilisation autour du handicap. Ils ont eu la chance de rencontrer Aurélien, animateur au foyer de vie Les Glycines (Pipriac), et trois résidents qui leur ont proposé des ateliers adaptés : un "parcours motricité" en fauteuil roulant (électrique et manuel), la déroutante partie de "boccia" (en situation de personnes malentendantes), le "loto Makaton" et le fameux concours inter-écoles de "billards hollandais / japonais".

Classe dehors

Depuis la rentrée, nous expérimentons l'école dehors avec les élèves. A raison d'une fois par semaine pour les CP-CE-CM et une fois par mois pour les maternelles, la classe se fait en extérieur dans des endroits divers et à proximité de l'école (bois, site du mortier...). En nous appuyant sur les différents éléments qui nous entourent, nous pouvons aborder différentes notions de sciences (le cycle des saisons, le vivant), de mathématiques (géométrie), de français (production d'écrit), de géographie (lecture de paysage) et bien d'autres encore. Les bénéfices pour les élèves sont déjà notables : motivation dans les apprentissages, développement des capacités motrices, de l'autonomie...

Soirée jeux de société

Pour créer du lien avec les parents tout en éloignant les enfants des écrans, nous avons proposé une soirée jeux de société. Un moment de convivialité apprécié de tous les participants !



Une exposition sur les 5 sens

Une exposition sur les 5 sens a été proposée fin mai en partenariat avec la municipalité à la bibliothèque de Glénac pendant une semaine avec des manipulations proposées à l'aide de matériel provenant de l'espace des sciences de Rennes. Merci aux nombreux visiteurs, et aux bénévoles de la bibliothèque qui ont assuré avec les professeurs de l'école l'accueil des visiteurs.



Projets à venir

Les élèves de CE et de CM se rendent cette année en train à Paris à la découverte des richesses de la capitale : les monuments célèbres (Arc de Triomphe, Tour Eiffel, ...), la cité des sciences, le musée du chocolat, le musée du Louvre, ... Un beau programme au service des apprentissages qui laissera de beaux souvenirs !

Les élèves de maternelle et de CP se rendront aux jardins de Brocéliande pour passer une journée à la découverte des différents sens.

Et, comme tous les ans, l'année se clôturera par la kermesse de l'école. Les enfants participeront au pardon de Saint Léon puis ils présenteront un spectacle musical sur le fil conducteur de l'année, les 5 sens. La journée se poursuivra avec le repas et divers jeux.

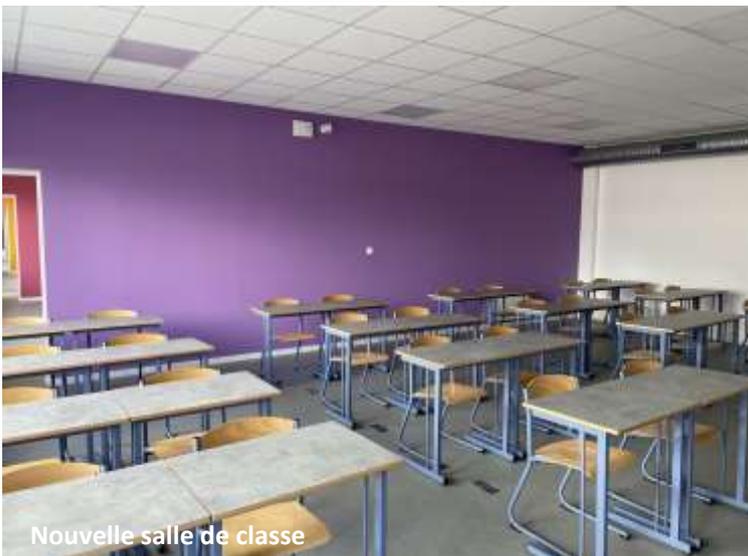
Le collège sainte Anne poursuit sa transformation !

Au retour des vacances de printemps, les élèves ont pu prendre possession des 6 nouvelles salles de classe dont la construction avait débuté à la fin de l'été 2022. La conception et le suivi du projet ont été effectués par le cabinet d'architecture « La Fabrick » de Redon, tout comme l'avait été la tranche précédente de travaux. Cela donne à l'ensemble des bâtiments une harmonie visuelle.

Les travaux, d'un coût total de 860 000 €, ont été réalisés grâce à des entreprises locales qui ont été disponibles et ont respecté totalement les délais.



A la rentrée prochaine, les élèves disposeront donc d'un immobilier presque totalement rénové. Il restera à changer quelques menuiseries sur les bâtiments les plus anciens et réaménager certains espaces pour finaliser la transformation physique des locaux.



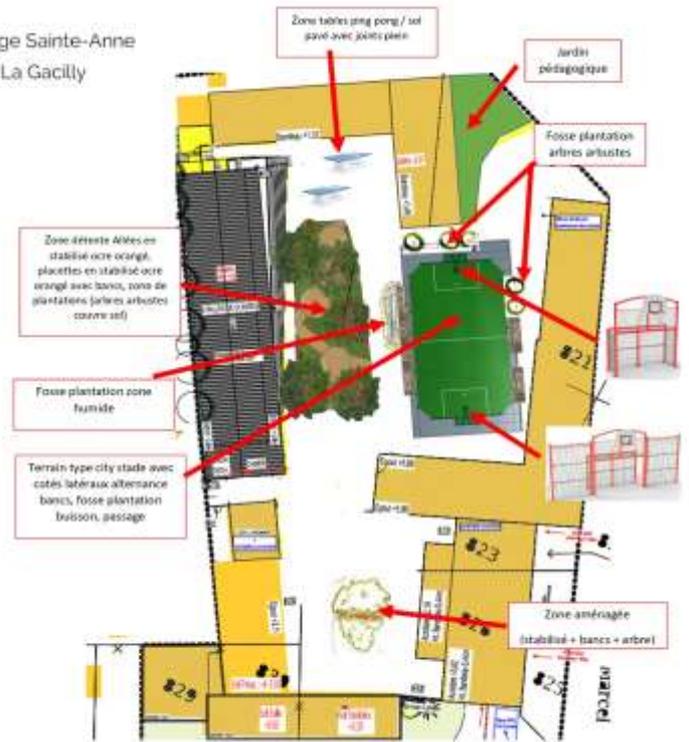
Nouvelle salle de classe



Nouvelle salle de classe



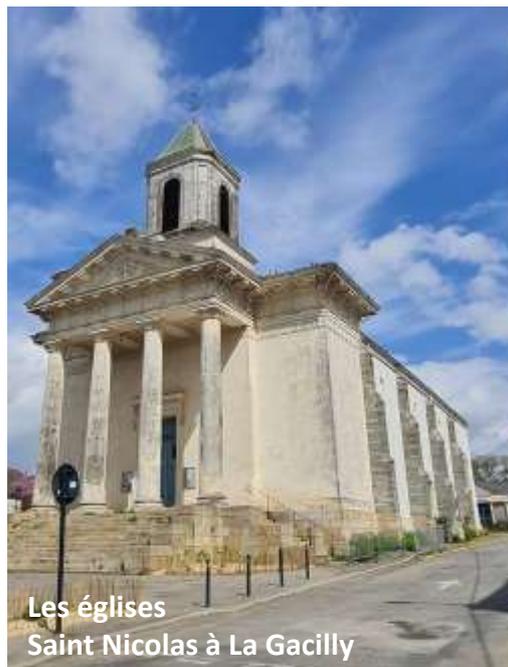
Collège Sainte-Anne
La Gacilly



La récurrence des périodes de chaleur nous a aussi amenés à réfléchir au bien être des élèves sur la cour de récréation et cette année scolaire a été l'occasion de nous associer à la réflexion que mène la fondation Yves ROCHER sur la réhabilitation de la ferme de Villeneuve, pour repenser notre cour de récréation.

Des élèves du CFA de Medrignac nous ont donc proposé différents projets pour faire de notre cour un espace de vie végétalisé. Ce projet sera finalisé au cours de la prochaine année scolaire ; il comprendra la plantation d'arbres, d'arbustes et d'herbacées en lien avec la fondation Yves ROCHER, la réalisation de zones de placettes végétalisées avec du mobilier urbain seconde vie qui devrait nous être fourni par la municipalité et la réalisation d'un city stade végétalisé. Les élèves seront impliqués dans la réalisation des plantations, ce qui permettra de les sensibiliser aux enjeux environnementaux.

Églises et chapelles de la commune nouvelle de La Gacilly



Les églises
Saint Nicolas à La Gacilly



Saint Pierre à La Chapelle Gaceline



Saint Michel à Glénac

En 2022, le conseil municipal a validé le lancement d'un marché public d'études portant sur le diagnostic historique et architectural des trois églises de la commune.

Le groupement A-BIME a rendu ses conclusions en fin d'année 2022. Nous avons donc pour chaque édifice une monographie historique fort détaillée, une visite en 3 D des toutes les parties de l'église, intérieur et extérieur, y compris les endroits inaccessibles comme les combles. Et un chiffrage en 3 phases de travaux est en cours.

Ces travaux pourront bénéficier de subventions de la région et du département ... D'autre part, la mairie va aussi établir un partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour permettre aux donateurs particuliers comme aux entreprises de bénéficier de réductions d'impôts.

Depuis les conclusions de l'étude, des réunions de présentation portant sur les 3 diagnostics ont été réalisées en interne, ainsi qu'auprès des 3 associations paroissiales.

Les élus ont ensuite rencontré les bénévoles dans chacune des 3 églises. Ces visites ont permis de constater certains petits problèmes supplémentaires : fuites d'eau, plancher abimé, ...

Nous vous proposons ici une découverte historique du patrimoine religieux de notre territoire : les 3 églises, et aussi les chapelles connues ou ignorées.



Aucune trace humaine préhistorique ou romaine n'est constatée à Glénac, mais les écrits racontent qu'un combat entre les Francs et les Bretons, en 590, se serait déroulé dans les marais entourant Glénac. Au Moyen Âge, plusieurs seigneuries se forment sur le territoire, dont Sourdéac. Celle-ci est acquise par la famille de Rieux vers 1550, et Glénac, simple village de pêcheurs, est soumis aux taxes seigneuriales. Lors des Guerres de religion, Glénac est une paroisse unie à celle de Cournon : elle est alors une trêve. En 1790, Glénac devient une commune, rattachée au canton de La Gacilly ; et en 1802 elle redevient une paroisse.

L'église Saint-Michel de Glénac est construite au XIX^e siècle. Comme beaucoup d'églises de cette époque, elle est édifiée dans le but de remplacer l'ancienne église de la commune, qui tombe en ruines. L'ancienne église est jugée « humide et malsaine », puisqu'elle est construite à côté du marais de Glénac. En novembre 1837, lors d'une délibération du conseil municipal, nous apprenons que l'ancienne église est construite « de pièces et de morceaux accolés les uns aux autres qui se dissolvent et s'écartent presque partout ».



En mars 1838, le maire annonce que la construction de la nouvelle église n'est encore qu'un projet, car la commune manque sérieusement de fonds. Le projet devient plus concret en fin d'année 1843. L'église sera construite sur le terrain du cimetière Saint-Michel. Pour la nouvelle église, tout sera neuf, même les meubles, puisque ceux de l'ancienne église sont « gâtés et pourris par suite de l'humidité de l'emplacement ».

Malgré le manque de financement, l'église est bâtie au fur et à mesure des moyens de la commune. L'état des dépenses de Glénac en 1846 comprend la fourniture de matériaux pour la construction de l'église : pierre de taille, terre de maçonnerie, beffroi, réparation du clocher, et ameublement de la sacristie. Dans les dépenses extraordinaires de la fabrique de 1846 sont notés l'achat



de meubles (fonds baptismaux, balustrade, chaire) ainsi que des dépenses pour « l'embellissement de l'église » d'un montant de 2000 Francs.

Dans le dossier de 1846, l'église de Glénac apparaît au sein du canton de La Gacilly. Il est précisé que l'église a été construite en 1845 et que « des travaux assez considérables restent encore à faire » en fin d'année 1846.

Moins d'un siècle après sa construction, l'église de Glénac présente un état de dégradation assez avancé qui motive plusieurs travaux au XX^e siècle.

En mars 1927, il est dit que « l'état de l'église de Glénac nécessite des réparations urgentes et indispensables ». Une délibération du conseil municipal en juin 1927 nous apprend que des travaux de réparation sont nécessaires pour le clocher, mais aussi pour l'église en général.

En février 1938 à nouveau, le conseil reconnaît que l'église a besoin de grosses réparations urgentes s'ils ne veulent pas voir l'édifice « s'écrouler un jour ». En effet, la corniche intérieure est tombée, ce qui aurait pu causer un « accident grave ». Le déplacement du calvaire, à proximité immédiate de l'église, est également décidé pour une question de visibilité au carrefour. La corniche est remplacée et une ceinture métallique est installée afin de consolider le clocher.

Une reprise en béton du sol a été effectuée devant le chœur au début du XX^e siècle. Une réfection de vitraux a également été réalisée en 1938.

En comparant l'état de l'église aujourd'hui, avec les anciennes cartes postales, nous pouvons voir que le sol de l'allée centrale a également été changé : en effet, les anciennes cartes postales montrent des dalles en pierre (comme celles sous les bancs), alors qu'aujourd'hui l'allée est en carrelage rouge et noir.

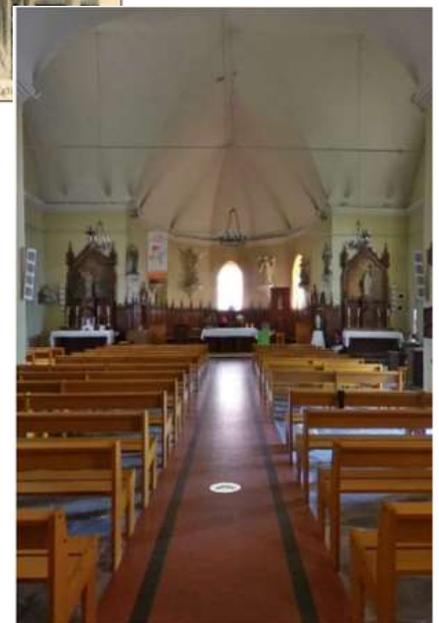


La comparaison entre les cartes postales et l'état actuel de l'église révèle d'autres changements, notamment dans le chœur : la baie centrale est ouverte au XXe siècle, des stalles sont installées, les statues et retables sont déplacés, les murs sont repeints, plusieurs chaires et bancs se sont succédés. Des éléments ont disparu : les chaires et bancs cités précédemment, la table de communion, l'autel, le retable, et la clôture du chœur.

En 1990, un paratonnerre Pulsar est posé. L'année 1991 est synonyme de multiples installations pour l'église de Glénac. Une réfection complète de l'installation électrique et de l'éclairage est effectuée. L'éclairage sur le pourtour de l'église à hauteur de la corniche (projecteurs blancs), l'éclairage direct de l'autel tabernacle et l'autel célébrant. Il y a également une réfection de l'éclairage de la sacristie, de l'escalier, du grenier, l'installation d'un hublot dans les fonts baptismaux, et des travaux sur la sonorisation. Le tableau de commande est remplacé. La chaudière de l'église est remplacée en 2005.

Malgré le manque de moyens, l'église Saint-Michel de Glénac est le résultat d'une motivation précise : ne plus exercer le culte dans une église vétuste et dangereuse. La décision de construire un nouvel édifice religieux est très vite prise, mais la réalité financière de la commune l'oblige à ne se lancer que sept ans plus tard. Ce sont les dons des fidèles qui permettent de démarrer les travaux. Compte tenu des faibles moyens de la commune, l'église est péniblement achevée, vers 1847.

Moins de cent ans après son achèvement, en 1927, Saint-Michel montre des signes d'usure inquiétants qui pourraient entraîner la 'ruine' de l'église. C'est notamment son clocher qui est fragilisé. Les efforts déployés par la commune maintiennent le clocher en place, mais les solutions du XXe siècle sont insuffisantes. L'inclinaison est déjà constatée sur cette ancienne carte postale ci-contre, datant du XXe siècle. Le clocher n'est pas le seul point faible de l'église, et la commune de Glénac se retrouve obligée d'effectuer des travaux conséquents durant la première moitié du XXe siècle.

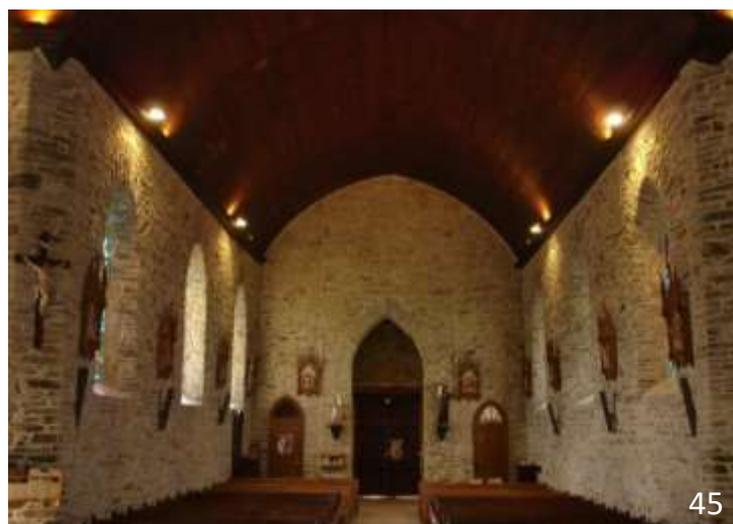




Les archives ne nous ont pas permis de connaître la date de construction de l'église. En revanche, nous savons qu'en 1846 elle est déjà dans un état inquiétant selon le conseil municipal. Mais cette inquiétude de la commune cache peut-être le désir de se débarrasser de son église. En effet, il est évident que la commune, mais aussi la fabrique, ont un désintérêt complet pour leur édifice. À tel point qu'ils sont d'accord pour ne pas déployer d'efforts quant à l'entretien de leur église, et proposent de détruire les parties endommagées. Seul le clocher serait conservé, même si le conseil considère que cet élément ne « vaut guère mieux que le reste ». Pourtant, l'église est loin d'être un cas sans espoir, puisque

l'architecte départemental affirme que les murs sont encore solides. Ce n'est qu'avec des négociations, que la commune accepte de faire des travaux de restauration en 1879.

Mais ce désintérêt change complètement, et en 1887 la commune ne pense qu'à restaurer son édifice, en oubliant qu'elle a d'autres urgences, telle que la construction de deux écoles. Les années de désintérêt de la part de la commune ont laissé le temps à l'église de se dégrader. Le XXe siècle est ainsi l'objet de nombreuses restaurations, et le symbole d'une ambition commune de la part des habitants et du conseil de la Chapelle-Gaceline : conserver leur église.



Les premières traces humaines découvertes à La Gacilly, remontent à l'époque néolithique. La ville se fonde au Moyen-Âge grâce aux paysans venus chercher la protection du seigneur local : ils se regroupent autour du château féodal. Au XVe siècle, La Gacilly est soumise à la paroisse de Carentoir. Suite à l'expansion de la population, l'ancienne église est agrandie. En 1790, La Gacilly est érigée comme commune et chef-lieu de canton. C'est suite à ce nouveau statut, que La Gacilly décide de construire un hôtel de ville, une grande place, et une nouvelle église.

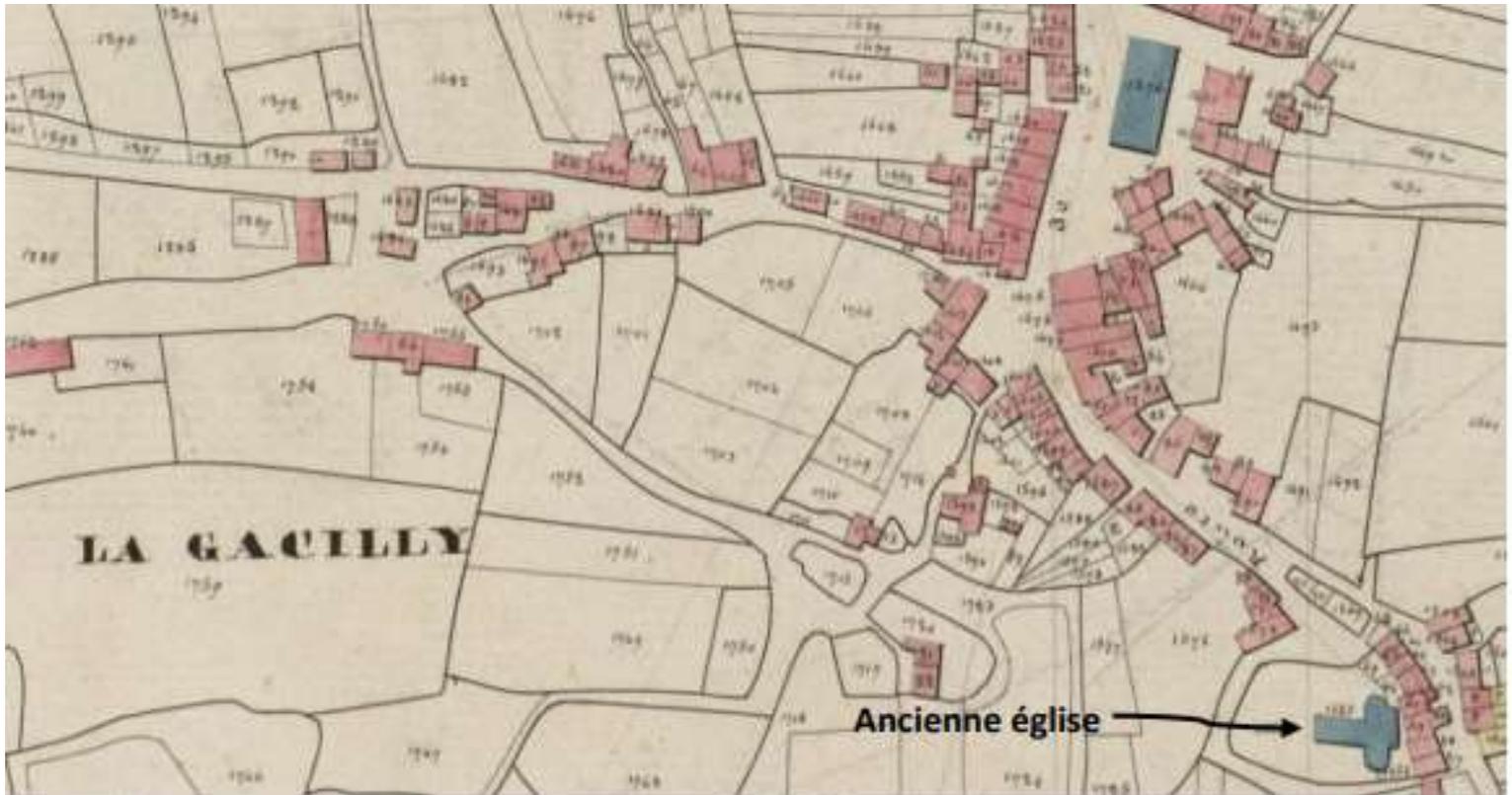


Figure 1. Cadastre Napoléonien de La Gacilly, 3 P 127 10, section E du bourg, deuxième Feuille, 1824, ©Archives départementale du Morbihan

Au début du XIXe siècle, l'ancienne église de la Gacilly est très mal en point : « les murs et la toiture s'écroulent de vétusté ». La commune y semble peu attachée, et de plus, l'édifice est un danger pour la communauté. C'est pour toutes ces raisons que vers 1840, la commune de la Gacilly évoque la possibilité de construire une nouvelle église grâce à son budget, et aux dons des fidèles « tant en argent qu'en nature ».

De 1840 jusqu'au mois d'août 1845, les habitants de la commune fournissent gratuitement des arbres, des charrois pour transporter la terre, mais aussi des moellons et divers matériaux nécessaires à la construction. Un terrain gratuit, appartenant aux cousines du maire, Mesdemoiselles Lasalle, est proposé. Le 8 avril 1844, le conseil vote le début de la construction de l'église, sous la direction de l'architecte Marius Charrier. La construction commence presque immédiatement, sans interruption jusqu'en novembre 1846, année où la commune n'a plus d'argent. Or, sans financement, la commune ne peut pas achever son église déjà entamée. Or, ce qui est bâti risque de s'effondrer ou de se détériorer durant l'hiver.

Inachevée, l'église est déjà dans un état inquiétant en 1851. De nouveaux dons en 1855, sont employés à la confection des plafonds et la pose des enduits. Mais l'argent des fidèles ne suffit pas. En 1867, la commune souhaite achever son église, notamment la construction de son clocher. Après des années d'attente, la tour est finalement achevée en 1872.

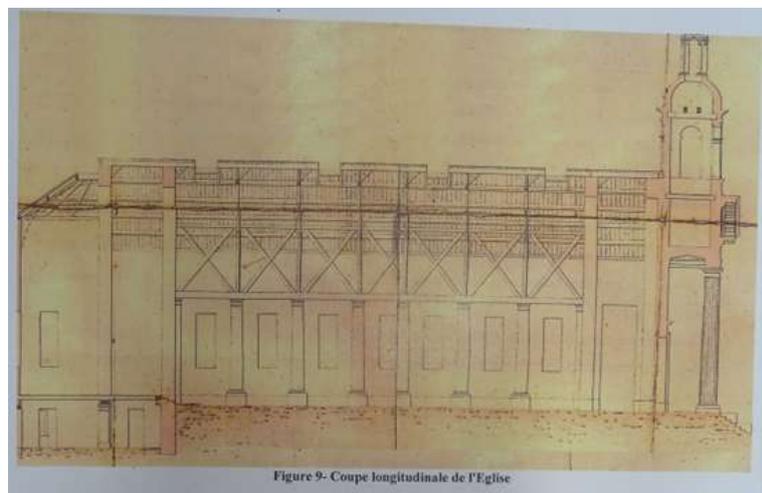


Figure 9. Coupe longitudinale de l'Église

Il aura fallu presque trente ans entre le début de la construction et l'achèvement de l'église Saint Nicolas. Mais deux années après l'édification du clocher, l'église révèle déjà des signes d'usure inquiétants. L'église est en « mauvais état de grosse construction ».

Les travaux de 1875 ne suffisent pas : la conservation de l'église n'est pas assurée. Ce qui provoque des désaccords entre la fabrique et la commune quant au véritable état de l'édifice. 1881, le rapport de l'architecte départemental dit que l'église n'est pas en ruine, mais elle nécessite des travaux.

En 1885, les travaux, tant de fois évoqués depuis 1873, c'est-à-dire : la pose de contreforts, la pose de tirants en fer, l'installation d'un dallage autour de l'église pour l'écoulement des eaux, la consolidation de la corniche du péristyle, et les réparations urgentes à l'intérieur de l'église, sont enfin réalisés.

En juillet 1909, la commune fait appel à plusieurs ouvriers pour consolider l'église : il y a un serrurier, un charpentier, un couvreur, un maçon et un zingueur. En 1916, une tempête (du 27 au 28 mars) provoque d'importants dégâts sur l'église. En 1921, l'église est dans un état d'urgence, ayant besoin de « réparations indispensables » : des réparations sont faites sur la toiture. En 1936, les 3 cloches sont rénovées. Et en 1990, ce sont les vitraux.

En 2007, la commune engage plusieurs réfections : le sol de la nef, la restauration des tableaux « Marie-Madeleine » et « Saint-Nicolas », l'entretien des cloches, du chauffage, de l'éclairage, l'installation de gouttières et d'un système « anti-pigeons ».

Le 12 mai 2012, l'église de la Gacilly est incendiée volontairement au niveau du chœur. Cela cause des dégâts sur les statues qui se tenaient dans les niches. Des travaux de réfection sont réalisés en 2013 : la réfection de 16 stalles, la peinture complète de l'intérieur de l'église. Les travaux durent 10 mois.

L'église Saint-Nicolas de la Gacilly est un projet porteur d'enjeux. Elle est le symbole d'une commune souhaitant avoir une église digne de son statut de chef-lieu de canton. Le problème de financement débouche sur une construction lente, de presque trente années. Celle-ci est très vite fragilisée, et son état inquiète. Au total, en moins de deux cents ans d'existence, pas moins de dix architectes se penchent sur l'église de La Gacilly ; fait exceptionnel pour une église paroissiale de cette époque.



Figure 9. Eglise Saint-Nicolas de la Gacilly, 2022, ©A-BIME

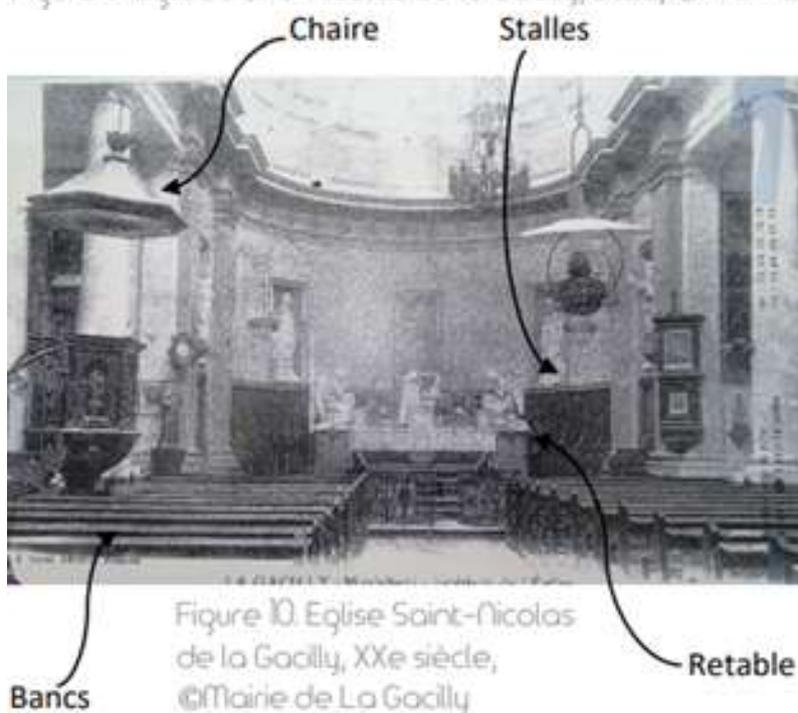


Figure 10. Eglise Saint-Nicolas de la Gacilly, XXe siècle, ©Mairie de La Gacilly

Nos 3 églises, Saint Michel à Glénac, Saint Pierre à La Chapelle et St Nicolas à La Gacilly ont donc une histoire assez proche : une vieille église en très mauvais état qu'il fallait remplacer ; un début de construction vers 1850 ; très rapidement des difficultés financières et des problèmes sur la construction.

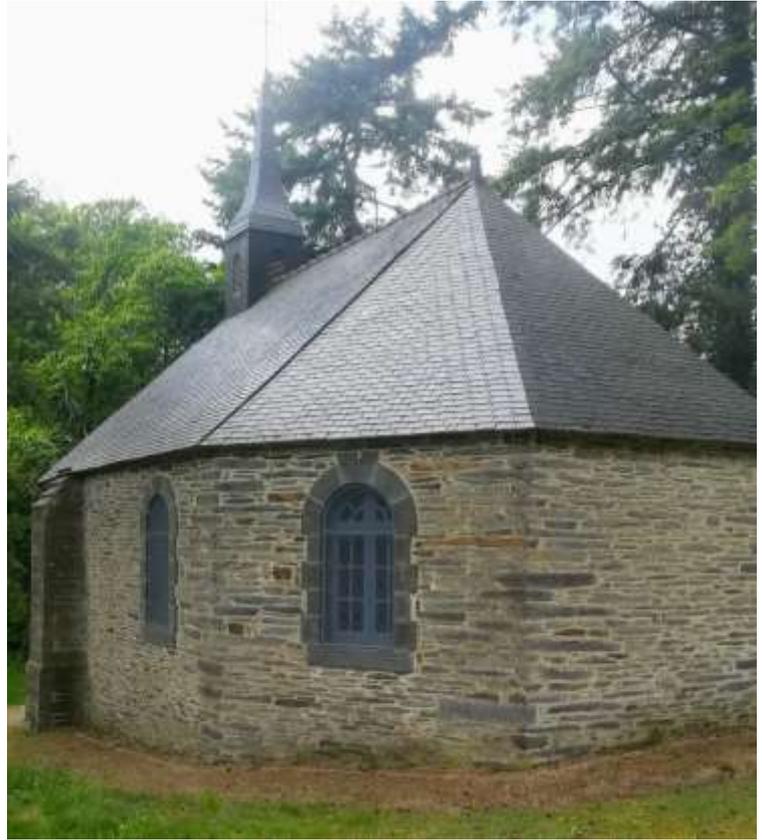
En fait, une course contre la montre pendant plus d'un siècle pour essayer de maintenir les édifices en bon état.

Et la municipalité de 2023 a toujours la même préoccupation et volonté, à savoir de remettre en état et en sécurité ces 3 édifices patrimoniaux.



Le premier document qui parle de St-Jugon comme lieu-dit est un aveu de 1396, conservé aux archives de Nantes ; il fait état d'un village de St Jugon des Bois à la Gacilly.

La première chapelle fut construite à l'emplacement du tombeau définitif du jeune pâtre Jugon, vraisemblablement à la fin du 13^{ème} siècle.



En 1536, la chapelle avait vieilli et des travaux devinrent nécessaires. C'est pourquoi une nouvelle chapelle, la deuxième, fut construite à l'emplacement de la première.

Le seigneur de la Roche-Gestin la fit réparer en 1760 et, à cette époque-là, la chapelle contenait de très belles boiseries. Mais le vent de la Révolution française dite de 1789 devait passer par là trente ans plus tard. La chapelle fut entièrement saccagée et pratiquement détruite.

Des travaux de restauration furent entrepris en 1838 par M. Foloreille, recteur de la Gacilly. Mais malheureusement, seulement deux ans plus tard, la chapelle était à nouveau dans un piteux état et menaçait de s'écrouler.

Le même recteur décida donc de bâtir une nouvelle chapelle, la troisième. Les travaux commencèrent en 1840 et furent terminés par le nouveau recteur Chérel et l'abbé Crusson, aidés par le maire de la Gacilly, le docteur Aillet.

Dans ce travail, ils furent secondés par bon nombre de volontaires qui apportèrent de l'argent et aussi une aide manuelle précieuse en allant, par exemple, chercher les ardoises dans les carrières de schiste de St Jacob ou en fournissant du bois pour les charpentes en particulier des Villes-Jeffs et de la Ville-Jarnier ou encore en plantant des châtaigniers autour de la nouvelle bâtisse.

En 1927, la chapelle ayant été restaurée et agrandie, plus de 3.000 personnes assistèrent au pardon de Saint Jugon.

Depuis, portée par l'association des amis de la chapelle Saint Jugon, cette tradition perdure. Chaque année, le lundi de Pentecôte, le recteur célèbre une messe en plein air, la chapelle étant bien trop petite. Fidèles et amoureux du lieu se retrouvent ensuite pour partager un repas préparé et servi par les bénévoles. Ces agapes sont suivies d'une fête champêtre tout autour de la chapelle.



Statue de Saint Jugon

Que Saint Jugon soit l'enfant d'une Histoire vraie ou une belle personne magnifiée en légende, l'essentiel est que Saint Jugon donne des occasions de rassemblement, en particulier le lundi de Pentecôte.

Non loin de l'actuel lieu-dit Saint-Jugon, le jeune pâtre nommé Jugon était né dans le village d'Haudiart au XIII^e siècle.

La mère du jeune Jugon, passant par la prairie, aperçoit la "Bichonne" couchée dans l'herbe. Et malheureusement des loups affamés attaquent la pauvre bête quelques heures plus tard et la dévorent très rapidement.

Jugon, arrivé à la prairie, ne trouva plus que les ossements que se disputaient encore quelques loups. Il rassembla tous les os de la "Bichonne" et demanda au Seigneur de la ressusciter. La vache reprit aussitôt vie et se mit à paître paisiblement.

Hélas un jour, alors qu'il avait 15 ans, Jugon reçut accidentellement au front un coup de bêche qui le blessa mortellement.

Son père, venant prier sur sa tombe, s'aperçut avec stupeur qu'un bras du mort sortait de terre, montrant ainsi qu'il ne voulait pas être enterré en ce lieu.

On retira alors le cercueil de la tombe et on le chargea sur une charrette tirée par deux jeunes bœufs, les "petits" de la "Bichonne" et on les laissa partir.

Bientôt les deux bœufs s'arrêtèrent ! On voulut les faire avancer ... Impossible ! On comprit alors que c'était à cet endroit que Jugon devait être enterré. La première chapelle fut alors construite à cet endroit.

Après sa mort et la construction de la chapelle, il a été entouré très vite d'une dévotion populaire. Ainsi, chaque année, les gens s'assemblent pour honorer le bienheureux qui assure la protection des enfants, des cultures et des animaux. Lorsqu'il y avait des périodes de sécheresse, il était aussi invoqué pour que tombe la pluie.



Jugon et la vache morte



Jugon sur la charette





Chapelle Saint-Léon Glénac
Statue Saint-Léon II, pape
et saint patron de Glénac
16e siècle

LE PARDON ANNUEL DE SAINT LÉON

Il avait lieu le 2^{ème} dimanche de juillet avant d'être avancé au dernier dimanche de juin. Il connaît toujours une grande fréquentation avec les fidèles qui suivent la statue de Saint Léon dans sa procession annuelle.

Le Saint est sorti de la chapelle, transporté vers la fontaine Saint-Léon pour une première station de prière, puis vers le lieu de la messe, avant de repartir en procession vers la chapelle dans laquelle il est réinstallé pour l'année.



Comme beaucoup d'autres chapelles bretonnes, celle de Saint Léon de Glénac est associée à une fontaine du même nom qui date du 18^{ème} siècle. La légende raconte que la statue de Saint-Léon, échouée sur la rive de St-Vincent ou St-Perreux, avait été rejetée dans le marais par les habitants. Ceux de Glénac au contraire la recueillirent.

Vous allez vivre un événement qui a besoin de 'beau temps' ?

Apportez des roses rouges à Saint Léon !
Le bon Saint intercédera en votre faveur !



L'article de presse ci-dessous du 9 juillet 1933 permet de savoir comment se déroulait ce Pardon il y a un siècle.

Le Nouvelliste

DE VANNES, LORIENT, PLOERMEL, PONTIVY

DIMANCHE
9
JUILLET
1933

GLÉNAC PARDON DE SAINT-LÉON

Dimanche prochain 9 juillet 1933, fête de Saint-Léon à Glénac. Très nombreux seront les pèlerins et les visiteurs. Le matin à 10 h, Grand'Messe solennelle. Les chants seront exécutés, selon la méthode grégorienne, par l'une des plus célèbres chorales du diocèse, la Saint-Christophe de Lorient ; le panégyrique du Saint prononcé par un éminent prédicateur, M. l'abbé Carel, vicaire à La Gacilly. L'après-midi à 14 h, Vêpres solennelles, suivies du Salut du Très Saint Sacrement en musique palestrinienne, procession traditionnelle avec chant du cantique populaire à Saint Léon, allocution auprès de la chapelle, invocations au saint patron, rentrée dans l'église.

Pour permettre aux visiteurs de terminer agréablement la journée, une Kermesse de Charité comprenant comptoirs variés, attractions diverses, se tiendra dans une prairie ombragée située à proximité du presbytère.

Il existe sur la commune d'autres chapelles, privées, et presque toutes liées à une maison noble.

La chapelle de La Villouët à La Gacilly



Elle fut construite par un des sieurs de la Villouët. Elle avait pour patron Saint-Guillaume. Plusieurs mariages y furent célébrés comme l'attestent les six mariages enregistrés dans les registres paroissiaux. En 1665, le prêtre gacilien Jean Dubois en était le chapelain. C'est lui qui, en hiver, pour réchauffer ses ouailles, les faisait danser et chanter devant la chapelle en attendant l'heure de l'office. Elle est dédiée à Saint Guillaume d'après l'abbé Le Claire et a été transformée en écurie et remise, au 20ème siècle.

C'était une chapelle privée. Sept familles de propriétaires se sont succédé entre 1427 et 1788 parmi lesquelles on trouve Jean Meschinot, poète et maître d'hôtel de la duchesse Anne de 1488 jusqu'à sa mort en 1491.

La chapelle du château de La Ville-Orion à La Gacilly



Trois belles statues en bois de la Vierge, de Saint-Barthélemy et de Saint-Léon ornent la chapelle Saint-Jugon. Mais, pour qu'elles ne soient pas abîmées pendant des travaux, elles

furent déposées dans une chambre à la Roche Gestin et partirent ensuite pour cette chapelle de la Ville Orion. Pour quelle raison ? Il semble que ce déplacement fut organisé pour qu'elles échappent au recensement lors de la séparation de l'église et de l'État en 1906.

La chapelle du château du Boschet à La Chapelle G^{ine}



Jadis siège d'une seigneurie importante, avec haute justice, appartenant à la famille du Bouschet du XIVe au XVIIe siècle, puis en 1758 à Jean de Talhoët, seigneur de la Ville-Quéno en Quelneuc. La chapelle privée du manoir, dédiée à Saint-Joseph, subsiste.



La chapelle du château de la Forêt Neuve à Glénac

Elle date du 15^{ème} siècle et a conservé sa charpente à liens courbes dans l'abside et quelques sablières sculptées. En 1742 les services de la chapelle Saint-Jacques, ou Saint-Jacob, des Fougerêts, furent rattachés à la chapelle du manoir de la Forêt-Neuve en Glénac.

Le seigneur de Rieux y avait le droit de présenter messe le mercredi vendredi et dimanche.



Les chapelles disparues

La Chapelle du château de Sourdéac à Glénac

Elle fut bénie et reconstruite le 28 juillet 1751. Confisquée à la révolution comme bien national, elle resta ensuite abandonnée de longues années. La chapelle fut démolie par un des propriétaires du château au 19^{ème}, Monsieur Eoche-Duval.



La chapelle de Saint André au village du même nom.



Pierre de l'Ancienne Chapelle de Saint André

Située sur les confins de la paroisse, au-delà de Saint-Jugon, vers Les Fougerêts, cette chapelle existait en 1417 d'après un aveu de cette époque. Et, sur le cadastre napoléonien de 1824, l'emplacement de cette chapelle était indiqué.

La chapelle de Jacquary devait se situer au-dessus du village de la Glouzie près de la croix de Jacquary.

À votre service ... La communication municipale

PUBLICATION DE LA VIE MUNICIPALE

Les délibérations des conseils municipaux,
les arrêtés municipaux,
Les dossiers de l'urbanisme et du PLU,
les bulletins semestriels 'le Fil d'Actu',
les lettres mensuelles 'le Fil d'infos'
sont consultables sur le site de la mairie :
www.la-gacilly.fr
Onglet "vie municipale"

Rappel aux Associations

Pensez à utiliser l'**agenda** mis à votre disposition sur le site internet de la mairie
<https://www.la-gacilly.fr/agenda>
pour communiquer sur vos événements et animations.

Les médiathèques intercommunales et la bibliothèque de la commune Horaires d'ouverture

Médiathèque La Gacilly

Mercredi : 10h - 12h30 & 14h - 18h30
Vendredi : 15h - 18h
Samedi : 10h - 12h30 & 14h - 17h

Médiathèque La Chapelle Gine

Mercredi : 10h - 12h & 14h - 16h
et Vendredi : 16h - 18h

Bibliothèque Glénac

Mercredi : 15h30 - 18h30
et Samedi : 10h30 - 11h30

La lettre mensuelle 'Le Fil d'infos'



Notre lettre d'infos paraît autour du 15 de chaque mois. Elle est à disposition dans les mairies et commerces de la commune en version papier. Pour la recevoir par mail, **vous pouvez aussi vous y abonner**. Inscrivez votre adresse mail **en bas de page** du site www.la-gacilly.fr.

Inscription à la newsletter

Votre adresse e-mail

S'ABONNER

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment. Vous trouverez pour cela nos informations de contact dans les conditions d'utilisation du site.

J'accepte les conditions générales et la politique de confidentialité

LES MEDIAS MUNICIPAUX

La commune de La Gacilly dispose de plusieurs médias de communication à destination des habitants : le bulletin municipal (distribué dans les boîtes aux lettres), la lettre mensuelle (voir information en bas de la colonne de gauche ci-contre), les panneaux d'affichage lumineux dans les bourgs, le site internet www.la-gacilly.fr (voir ci-contre) et la page Facebook [Facebook LaGacilly](https://www.facebook.com/LaGacilly).

Mais, jusqu'à début octobre, il nous manquait un outil « d'info instantanée » à nos concitoyens. C'est-à-dire un média permettant de vous prévenir immédiatement des arrêtés de la préfecture ou de la mairie, des alertes de la météo ou des fournisseurs de réseau, d'électricité ou d'eau, des avis de travaux, d'accidents, des modifications de calendriers, ... C'est désormais chose faite avec ...



— C'est une application accessible à tous, en téléchargement gratuit, sans publicité, qui ne nécessite pas de création de compte et ne collecte aucune donnée personnelle.

Dès que la municipalité et ses services auront eu connaissance d'une information ou alerte particulière, vous en serez prévenus en temps réel par l'envoi d'une notification sur votre smartphone ou tablette.



Pour l'installer sur votre smartphone, allez sur GooglePlay ou AppleStore.

Tapez **PanneauPocket** dans la barre de recherche, téléchargez l'application et ouvrez-la sur votre appareil.

Une fois **PanneauPocket** ouvert, **recherchez La Gacilly** dans la liste proposée par cette appli et **cliquez sur le cœur** à côté du nom de notre commune pour l'ajouter en favori.

À partir de là, vous recevrez une notification sur votre smartphone à chacune de nos publications.

**Avec PanneauPocket en poche,
c'est l'info qui vient vers vous !**

Pour retrouver PanneauPocket sur votre ordinateur :

<https://app.panneaupocket.com/ville/1041182834-la-gacilly-56200>.

Avec tous ces médias, nous avons la volonté d'informer nos concitoyens en communiquant au mieux et au plus direct avec les outils d'aujourd'hui.

Alors, n'hésitez pas: abonnez-vous au Fil d'infos mensuel et téléchargez l'appli PanneauPocket !

Visuel créé en 2022, pour les visites guidées de groupe réalisées par l'association.



Cinquantenaire de l'association La Gacilly Patrimoine

Le 27 mai, les membres de l'association « La Gacilly Patrimoine » célébraient leur cinquantième anniversaire dans l'atrium de la salle Artemisia. Avant de souffler les bougies, les invités ont assisté à une rétrospective commentée par Alain Bernard, le sixième président de cette association encore jeune.

Pendant ce demi-siècle, plus de cent personnes ont participé à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine de La Gacilly. Certaines en tant que membres, d'autres en tant que donateurs, contributeurs ou simples curieux désireux de mieux connaître leur ville. Cette coopération a permis à chacun de compléter les connaissances des autres.

La description qui suit présente les différents acteurs. Si une période est associée au visage d'un président, cela n'occulte pas l'engagement des membres actifs de l'association.

Jean-Baptiste Thierry arrive à La Gacilly en 1930, à l'âge de 8 ans. Il étudie à Nantes avant de commencer sa carrière de photographe au début des années 1950 en s'installant place de l'église.

À la demande de son ami Yves Rocher, il crée l'association « La Recherche Historique et la Promotion de la Commune », dont l'une des réalisations notables est l'apposition du blason de La Gacilly sur les plaques de rue de la ville, suite à une proposition adoptée par le Conseil municipal.

Son travail photographique est principalement composé de reportages sur des événements religieux, sportifs et culturels. En 1991, il fait don d'une collection de cartes postales ainsi que de milliers de photos à l'association. Une partie du « fonds Jean-Baptiste Thierry » sera partagée prochainement sur le site internet La Gacilly par l'image.

En 1983, Pierre Hervo prend la relève de Jean-Baptiste Thierry. Passionné de généalogie, il donne naissance à l'association « Groupe de Recherche Généalogique Gacilienne », et rassemble une dizaine de gaciliens autour de lui. Le groupe débute alors un ambitieux travail : la transcription, sur des fiches cartonnées, du contenu de 22 registres paroissiaux et de l'état-civil datant de 1573 à 1814. La démarche était essentiellement un transfert de données d'un format papier ancien sur un autre support papier. N'oublions pas que dans les années 80, l'informatique familiale était encore réservée à un petit cercle d'initiés. Après plusieurs mois d'efforts, les milliers de fiches, rangées dans des boîtes en bois par ordre chronologique, sont devenues des copies de sauvegarde plus facilement exploitables.

L'heure de la retraite venue, Louis Perrigue rentre au pays en 1991 et prend le relais de Pierre à la tête de l'association. Il la rebaptise alors « Association Gacilienne de Protection du Patrimoine » (AGPP). Entouré d'une équipe motivée, le troisième président de l'association parcourt les villages afin d'effectuer un inventaire des monuments. Certaines de ses observations seront publiées dans la collection Petit Patrimoine

rural. Parallèlement, l'AGPP organise les premières visites guidées de la ville et des rencontres pour promouvoir la richesse du patrimoine gacillyen.

En novembre 2005, la municipalité de La Gacilly demande à Jean-Claude Magré, l'auteur du livre Histoire de La Gacilly, d'organiser le forum GLAD (patrimoine en breton). Ce défi a été relevé avec succès, attirant 3 000 personnes en deux jours à la salle des fêtes pour visiter les stands des 45 associations bretonnes et assister aux conférences. La même année, Jean-Claude accepte la présidence de l'AGPP. Elle connaît alors une croissance de son effectif, grâce notamment à de nouvelles animations, telles que des randonnées, des rallyes-découvertes et des visites commentées des villages.

Christian Le Quellec succède à Jean-Claude en 2009. L'année suivante, l'association change de nom pour devenir « La Gacilly patrimoine », dans le but d'améliorer sa visibilité sur Internet. Elle continue à proposer des conférences et des visites, tout en publiant de nombreux écrits qui viennent enrichir notre connaissance du patrimoine de La Gacilly. En 2014 et 2018, l'association a participé aux commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, notamment en organisant une exposition intercommunale de documents et d'objets, ainsi qu'un spectacle équestre en collaboration avec le théâtre Equus Arte.

En janvier 2017, la création de la commune nouvelle de La Gacilly a permis de rapprocher les acteurs du patrimoine des trois communes historiques, offrant ainsi à l'association de nouvelles compétences et connaissances étendues.



2022 fut une année de renaissance et de partage pour les Français après les confinements successifs dus à la pandémie de Covid-19. Cette année-là a également marqué la reprise d'activité d'un nouveau conseil d'administration, présidé par Alain Bernard.

En 2023, l'association célèbre son 50ème anniversaire et met en avant le regard de Jean-Baptiste Thierry, qui a légué à la ville une parcelle d'histoire grâce à ses photos datant de 1960-1971.

Si vous êtes passionnés de nature et de patrimoine, nous vous invitons à rejoindre notre association, La Gacilly Patrimoine. Nous sommes une association ouverte à tous, quels que soient votre âge et votre expérience. Nous serons ravis de vous accueillir parmi nous où chacun peut apporter ses idées et ses compétences pour la valorisation de notre patrimoine.

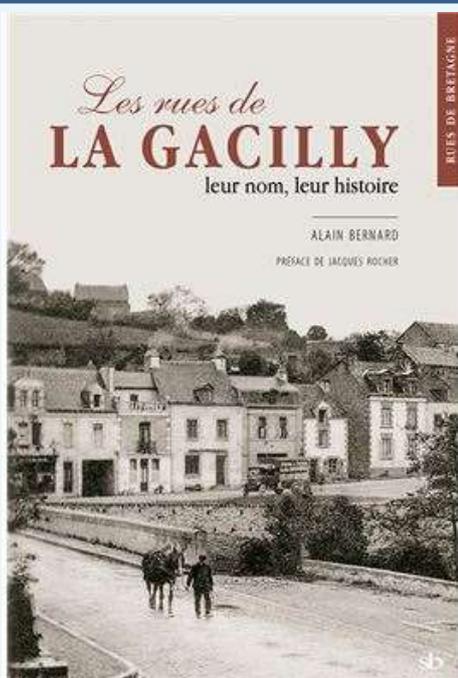
N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations sur les activités proposées ou pour nous soumettre vos idées d'activités.

contact@lagacillypatrimoine.com

06 31 16 53 94

Site internet :

www.lagacillypatrimoine.com



À la limite du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, l'agglomération de La Gacilly est née au débouché d'un gué naturel sur l'Aff. Dès l'époque gallo-romaine, ce gué a été remplacé par un pont et la motte castrale bâtie à proximité s'est peu à peu entourée d'un bourg.

Le château de La Gacilly a définitivement disparu au XIXe siècle, mais la petite ville conserve de nombreux témoignages de sa longue histoire, répartis au gré de ses charmantes voies publiques, de la venelle des Fours à la place de la Ferronnerie, de la rue Saint-Vincent au chemin de la Bergerie.

Président de l'association La Gacilly Patrimoine, Alain Bernard nous entraîne dans une balade passionnante à la découverte des espaces publics de la ville, de son patrimoine et de ses secrets.

En vente à la librairie « La Grande évasion » à La Gacilly ou chez Stéphane Batigne, éditeur www.stephanebatigne.com/les-rues-de-la-gacilly-leur-nom-leur-histoire/

ATELIER ENTRETIEN DES LOCAUX

Depuis Janvier 2023, l'ESAT Les Menhirs de la Gacilly intervient à l'entretien des locaux sur la Gacilly et ses environs.

Huit personnes ont été formées aux techniques de nettoyage par un organisme de formation agréé afin de répondre aux exigences des professionnels.

Dotée d'un camion aménagé, l'équipe se rend sur les chantiers avec du matériel ergonomique.

Soucieux du bien être des personnes et de l'environnement, l'ESAT s'est pourvu d'une centrale d'eau ozonée, un nettoyant et désinfectant naturel très efficace, et utilise également des produits écolabellisés.

La petite équipe s'adapte aux volumes et est amenée à intervenir dans différents espaces : halls, sanitaires, bureaux, espaces communs, salles de réunion et de pause, escaliers, hébergement de loisirs.

Céline BURTAIRE
Monitrice d'atelier

ESAT Les Menhirs
20 rue du Menhir

56200 LA GACILLY

02 99 08 10 24

07 88 86 47 07

entretiendeslocaux.lesmenhirs

@amisep.fr



**Premières interventions
pour l'équipe de l'ESAT
Les Menhirs**



"Je vais à l'extérieur faire du ménage. Je nettoie les vitres, je lave les sanitaires, j'ai même aussi appris comment enlever la poussière au sol sans aspirateur."

Fanch, membre de l'équipe



« J'ai beaucoup appris depuis l'an dernier, je sais utiliser le matériel et les bons produits, faire du bon travail à mon rythme. C'est important d'être appliqué. J'aime aller sur les différents chantiers et voir d'autres personnes. Cette activité me plaît vraiment. »

Bruno, membre de l'équipe

La Brasserie Jules Verne

22 place Yves Rocher, La Gacilly

Horaires d'ouverture :

Hors saison : du lundi au samedi

En saison : tous les jours de la semaine

Coordonnées :

Tél : 02 99 08 02 67

Email : brasseriejules@outlook.fr



M Éric Boisrobert et Viviane Gonidec ont repris la brasserie des halles le 1^{er} mars dernier et l'ont renommée le Jules Verne.

Ils arrivent de l'île d'Oléron et ont souhaité reprendre cet établissement pour se rapprocher de leurs enfants.

La restauration proposée est celle d'une

brasserie traditionnelle : poissons, viandes, burgers, carpaccio ; menu et carte le midi.

Toute la cuisine est bien sûr faite maison. L'établissement est lumineux et agréable. Sa grande terrasse ombragée peut accueillir pour un repas ou une pause boisson de nombreux convives.

Le lieu est bien adapté pour organiser des réceptions de famille ou des repas de groupe qui peuvent aussi se tenir sous la halle voisine.

En saison, le Jules Verne est ouvert tous les jours et son équipe de 5 personnes passe alors à une dizaine.

SHIATSU, l'Art du Bien-Être

16 le Tay, La Gacilly

Tarifs : 55€ la séance
Sur rendez-vous

Coordonnées : 06 70 57 12 79

Facebook : [josephine.filippi.shiatsu](https://www.facebook.com/josephine.filippi.shiatsu)



Qu'est ce que le Shiatsu ?

Le Shiatsu est un art du bien-être, une discipline japonaise vieille de plusieurs millénaires qui s'inspire de la médecine traditionnelle chinoise. Le mot "Shiatsu" signifie littéralement "pression des doigts" en japonais.

Cette pratique utilise non seulement des pressions réalisées le long des méridiens mais aussi des étirements et mobilisations douces du corps afin de retrouver l'équilibre aussi bien physique qu'émotionnel.

Une séance de Shiatsu dure environ une heure, elle se reçoit habillé et confortablement allongé sur un futon.

Quels sont les bienfaits du Shiatsu ?

Le Shiatsu apporte en premier un état de relaxation favorisant la détente du corps et le lâcher prise. Il permet d'entretenir sa santé et vise à soulager les différents maux du corps et de l'esprit. C'est aussi un bon accompagnant avant, pendant et après la grossesse.

Qui suis-je ?

Je m'appelle Joséphine Filippi et je suis installée en tant que praticienne Shiatsu à La Gacilly depuis le 23 Janvier 2023. Pendant 4 ans, j'ai étudié à l'École Shiatsu Atlantique de Guérande où j'ai obtenu mon diplôme de Spécialiste en Shiatsu, reconnu par l'Etat et le ministère du travail. Depuis 2 ans, je reprends le chemin de l'école, en tant qu'assistante où j'accompagne une nouvelle promotion de 25 étudiants, de futurs praticiens Shiatsu.

The Toucan Café

1 Avenue des Archers, La Gacilly

Horaires d'ouverture :

Ouvert tous les jours sauf le mardi de 10h à 1h du matin.

Coordonnées : en cours d'attribution

The TOUCAN Café vient d'ouvrir ses portes au 1 avenue des Archers (juste à côté de la salle de sports).

Son propriétaire, Didier Naulot, bien connu des gaciliens, vous propose de la restauration le midi avec un tout nouveau concept.

Tout le service se fait au bar, entrées, plats, desserts, boissons. Toutes ses pro-

positions culinaires sont présentées en bocal. Uniquement des produits frais. Le client choisit, se sert, s'installe, réchauffe et déguste. Il gère son temps, 30 minutes ou 2 heures, tout est possible.

The TOUCAN Café se transforme ensuite en bar à bière, vin, whisky et cocktail.



Un espace spécialement aménagé permet de suivre les retransmissions d'évènements sportifs (la coupe du monde de rugby approche !) et aussi de concerts.

ÉVÉNEMENTS
PAYANTS

UJÈNE

Spectacle jeune public

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

TARIF PLEIN : 8€
TARIF RÉDUIT : 4€

17H00

**10 ANS DE LA COMPAGNIE
ORANGE GIVRÉE**

Tout public

VENDREDI 29 SEPTEMBRE

SAMEDI 30 SEPTEMBRE

ENTRÉE À PRIX LIBRE

ANNE ROUMANOFF
Spectacle humoristique

SAMEDI 28 OCTOBRE

TARIF UNIQUE : 43€

20H30

"TOC TOC"

Pièce de théâtre de Laurent Baffie
jouée par la troupe "Les tréteaux
de l'étoile"

SAMEDI 18 NOVEMBRE

TARIF PLEIN : 8€
TARIF RÉDUIT : 4€

20H30

ELECTRO PARTY (HYSTA)

+

GAMING VS RÉTROGAMING

SAMEDI 2 DÉCEMBRE

TARIF PLEIN : 8€
TARIF RÉDUIT : 4€

19H00

17H00

DENEZ

Chanson bretonne

SAMEDI 16 DÉCEMBRE

TARIF PLEIN : 20€
TARIF RÉDUIT : 16€

20H30

SELLIG

Spectacle humoristique

DIMANCHE 11 FÉVRIER

TARIF UNIQUE : 28€

17H00



SEPTEMBRE
2023
À
FÉVRIER
2024



ÉVÉNEMENTS
GRATUITS

"HEUREUX LES FÊLÉS"

Projection - Comédie dramatique

MERCREDI 4 OCTOBRE

14H30

NATURE EN FÊTE

Théâtre

VENDREDI 6 OCTOBRE

SUR INSCRIPTION

20H30

"VIVE LA RETRAITE"
Spectacle - Humour

DIMANCHE 15 OCTOBRE

14H30

GAMING VS RÉTROGAMING

Jeux vidéos

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

12H00

18H00

CINÉ'MISIA

Projection de films

DIMANCHE 5 NOVEMBRE

Tous en scène 2

SAMEDI 20 JANVIER

Elvis

17H00

20H30

ARTÉMISIA
La Gacilly
La vie en scène

02 23 10 86 85
www.artemisia-lagacilly.fr



Questionnaire : vos pratiques culturelles

Depuis septembre 2021, nous accueillons Cyrielle OUTIN en formation par alternance au sein de la mairie de La Gacilly ainsi qu'au centre culturel Artémisia, dans le cadre de son Master Manager en Marketing, Événementiel et Communication.

Dans ce cadre, elle élabore un mémoire de fin d'études sur **le développement de la cohésion sociale en milieu rural grâce aux événements culturels**.

Afin de répondre au sujet de son mémoire, Cyrielle a réalisé un questionnaire auquel nous vous invitons à répondre. Cela va lui permettre de mieux connaître vos pratiques culturelles selon vos profils pour ensuite adapter au mieux la programmation culturelle au sein de La Gacilly.

En acceptant de faire ce petit effort pour remplir le questionnaire de Cyrielle, vous participerez à la réalisation de son mémoire de fin d'études. Vous l'aidez donc ainsi à obtenir son diplôme ! Alors, on compte sur vous ! Merci !

Ce questionnaire ne vous prendra que très peu de temps, et bien entendu, les réponses resteront anonymes.

Vous pouvez répondre au questionnaire que vous trouvez à <https://forms.gle/yiViHWUKUJz2xgMS8> ou auquel vous accédez en direct par le QR code ci-après.
En vous remerciant.



Carte Fidélité Artémisia

La Carte Artémisia vous permet d'obtenir de nombreux avantages. Elle est valable 1 an de date à date au tarif de 15€.



Avec la carte de Fidélité d'Artémisia, vous bénéficiez :

- 1) du tarif réduit sur les productions d'Artémisia ;
- 2) d'une priorité d'informations et de réservations sur les productions externes à Artémisia ;
- 3) d'une réception des programmes à domicile et des bons plans par mail ;
- 4) d'invitations à des restitutions de résidences, des rencontres artistiques et aussi des moments privilégiés avec l'équipe d'Artémisia.

Billetterie solidaire

Considérant que sa mission comprend le fait de permettre l'accès à la culture pour tous, le CCAS décide de prendre en charge 50% du prix du billet par spectacle et par personne sur les tickets d'entrée (tarif plein ou réduit) au Centre culturel Artémisia.

Dans la limite globale de 50 places sur l'année civile, cette aide pour l'accès aux spectacles, soumise à conditions de revenus, concernera :

- Les bénéficiaires de la banque alimentaire
- Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'ASS
- Les personnes reconnues en situation de handicap
- Les « scolaires » (du primaire aux étudiants)
- Les bénéficiaires du RSA ou du minimum vieillesse (ASPA)

Pour demander à bénéficier de cette aide, contacter la mairie : 06.70.50.30.78

Centre Communal
d'Action Sociale
Commune de La Gacilly

ARTÉMISIA
La Gacilly
La vie en scène

La Passerelle - Exposition

La Passerelle à La Gacilly est un lieu culturel où l'on peut y découvrir tout au long de l'année diverses expositions sur l'art contemporain, la photographie ou l'artisanat d'art. L'occasion pour les artistes de présenter au public leurs œuvres.

Exposition « Créatures prodigieuses »

Du 1^{er} juin au 1^{er} octobre 2023

La Passerelle accueille l'exposition « Créatures prodigieuses », une rétrospective des 33 années de création du sculpteur gacilien Jean LEMONNIER.

Embarquez à la découverte d'un bestiaire magique, témoignage de sa passion pour la beauté du monde sauvage ! Gratuit.



Enfance – jeunesse

ALSH de La Gacilly: Hissez-ô

L'accueil de loisirs « Hissez-ô » situé au 17 Le Laurier Vert (entre la Gendarmerie et l'Ehpad) à La Gacilly a une capacité d'accueil de 60 enfants (dont 32 de moins de 6 ans).

Périodes d'accueils :

- Les mercredis pour les 3/12 ans
- Les vacances scolaires pour les 3/8 ans
- Nos horaires d'ouverture : 7h30-18h30.

Notre but :

Rendre les enfants acteurs de leurs vacances tout en étant à l'écoute de leurs besoins et suggestions.

Priorités pédagogiques :

Une de nos priorités pédagogiques est de VALORISER CHAQUE ENFANT en tant qu'individu à part entière (ce qui le rend différent et unique) afin de le « hisser vers le haut » tout en l'accompagnant dans la vie en collectivité.

Organisation de l'accueil :

Les enfants sont répartis en groupes comme suit :

- les koalas: 3/4 ans
- les caméléons: 5/6 ans
- les ouistitis: 7 ans et plus

Des animateurs référents sont nommés sur chaque tranche d'âge. Cela permet d'avoir une continuité pédagogique sur l'ensemble de l'année et de créer des repères pour les enfants.

Nos équipements ont été conçus pour permettre de développer au maximum l'autonomie des enfants.

Au programme ?

L'équipe pédagogique a fait le choix de communiquer aux familles uniquement un programme des temps forts (sorties, options...), laissant ainsi les enfants découvrir chaque jour les activités proposées par les animateurs. Ils pourront ainsi choisir par eux-mêmes parmi un panel très varié d'activités (sportives, culinaires, nature, manuelles, d'expression...). Les enfants peuvent aussi être source de proposition.

Contacts et renseignements :

Mercedes LLORET - ROCA

ALSH de La Gacilly

17 le laurier vert 56200 La Gacilly

02-99-08-10-87

06-09-82-96-35

alsh.lagacilly@oust-broceliande.bzh



ESPACE JEUX POUR LES ENFANTS

Comme chaque été, le Relais propose des espaces-jeux **Éveil'été** de 9h30 à 12h

Arrivées et départs libres **GRATUIT**

Pour les enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte (parents, assistantes maternelles, grands-parents...)

Maison de l'enfance de Guer 15 rue des Carrières les 11, 18, 25 juillet et 1^{er} août

Maison de l'enfance de Malesroit 1 Faubourg St-Julien les vendredis 21 et 28 juillet

LES JEUDIS 13, 20, ET 27 JUILLET & 3 AOÛT

Pôle enfance de La Gacilly | 17 Le Laurier Vert

Renseignements au 02 99 08 05 09 ou relaispetiteenfance@oust-broceliande.bzh

Les déchèteries

Nettoyage de printemps et d'été, débroussaillage, la saison bat son plein !

Si vous dépendez du secteur de Carentoir, ne tardez pas trop à y déposer vos déchets. En effet, la déchèterie de Carentoir sera fermée pour une année de travaux. Agrandissement et mise aux normes sont au programme.

Le chantier commence bientôt avec une fermeture complète à partir du 10 juillet prochain.

Les déchèteries de Ruffiac et Sérent vous seront accessibles pendant toute la durée des travaux.



Fermeture pour travaux de la Déchèterie de Carentoir à partir du 10 juillet 2023



Durée des travaux : 1 an max



Mise aux normes, agrandissement, sécurisation



Une ouverture élargie de la déchèterie de Ruffiac

Voici le nouveau planning d'ouverture de Ruffiac qui entrera en vigueur à partir du 10 juillet prochain:

- lundi : 13h30 – 18h *
 - mardi : 9h – 12h
 - mercredi : 13h30 – 18h *
 - jeudi : 9h – 12h
 - vendredi : 13h30 – 18h *
 - samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- (*horaire supplémentaire)

La collecte sélective

MÉMO TRI

De l'Oust à Brocéliande
COMMUNAUTÉ

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

CITEO
Distribuons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

LES EMBALLAGES PLASTIQUES, MÉTALLIQUES, CARTONNÉS



LE VERRE



! Sans bouchon ni couvercle

Dans le conteneur à verre



LE PAPIER



! Le papier est mieux recyclé quand il n'est ni déchiré ni mis en boule

Dans le conteneur à papier



LES DÉCHETS ORGANIQUES DE LA CUISINE ET DU JARDIN



Dans le composteur

Composteurs disponibles sur demande



CE QUI N'EST PAS VALORISABLE



Dans le conteneur des ordures ménagères
Dans un sac étanche et fermé





© Michel Segalou

FESTIVAL PHOTO LA GACILLY LA NATURE EN HÉRITAGE • 20^E ÉDITION



Du 1^{er} juin au 1^{er} octobre, La Gacilly se transforme en galerie à ciel ouvert, avec le plus grand festival photo en plein air d'Europe ! Les jardins, les rues et même les murs des maisons deviennent alors des lieux d'exposition à part entière, pour le plus grand plaisir des promeneurs ou des amateurs de photographie.

Cette année, plus particulière encore, le Festival fêtera son 20^e anniversaire. Engagé sur les questions environnementales depuis son origine, la 20^e édition se veut être la poursuite de cette mission qu'il s'est donnée, celle de reconnecter l'individu avec le monde qui l'entoure. Une nouvelle fois, ce sont les œuvres des plus grands noms de la photographie qui sont exposées mais aussi celles de nouvelles générations d'artistes sur cette thématique : La Nature en héritage.



Depuis sa création en 2004, le Festival Photo La Gacilly s'est toujours voulu le réceptacle de la beauté du monde et des dangers qui le guettaient. Les années se sont écoulées, des nuages toujours plus menaçants se sont accumulés sur notre planète malmenée et les artistes photographes que nous avons accueillis sont devenus de véritables lanceurs d'alerte, témoins empathiques ou révoltés d'une terre qui ne tourne plus rond. Nous avons reçu cette terre en héritage, à nous de la préserver pour les générations futures.



© Michel Segalou



Cyril Drouhet, Commissaire des expositions du Festival Photo La Gacilly



Les photos du Festival Photo La Gacilly sont à l'instar de ces mélodies du matin entendues distraitement entre odeur de café et tartines grillées. Elles se nichent là et ne vous quittent plus. Allez savoir pourquoi !

Il en suffit d'une pour vous séduire, vous interpeler, vous surprendre, vous émerveiller. Elle capte votre regard et vous atteint au plus profond. Vous vous sentez vivant·e dans l'instant animé par une pulsion de vie qui vous saisit au moment où vous vous y attendez le moins. Elle vous invite à résister à l'enlissement, à l'indifférence et au populisme ambiant. Nul ne sait quelle empreinte elle aura dans votre vie. Ces photos relèvent d'un ailleurs, d'un beau, d'un subtil et touchent l'intime.

C'est pour cette raison que depuis 20 ans le Festival Photo La Gacilly continue avec force, envie et conviction à vous émouvoir, vous sensibiliser et vous partager son espoir d'un monde responsable.



© Jean-Michel Niron



Bon Festival !
Auguste Coudray, Président du Festival Photo La Gacilly



• LE COLLECTIF DES MÉCÈNES LOCAUX •

- Grâce à la mobilisation du collectif des mécènes locaux, c'est toute une communauté d'acteurs et de professionnels qui soutiennent et accompagnent la 20^e édition du Festival Photo La Gacilly.
- Retrouvez et identifiez nos mécènes grâce à ce logo fédérateur déployé pour cette 20^e édition dans les différentes enseignes et établissements présents à nos côtés cette année.

À NOTER DANS VOS AGENDAS

VISITE JEU EN FAMILLE

Durée 1h30

Au cours d'une visite ludique spécialement conçue pour les familles, découvrez de façon active la nouvelle édition du Festival.

Pendant cette visite « jeu-de-rôles », chaque participant, enfant comme adulte, incarne un métier du Festival et doit faire preuve d'observation, de rapidité et d'esprit d'équipe pour relever de nombreux défis !

Juillet & Août • le mercredi à 14h30

VISITE DÉCOUVERTE

Durée 1h

Découvrez la programmation du Festival à travers la visite guidée d'une sélection d'expositions. Un moment privilégié pour aborder les œuvres des photographes internationaux.

Juin & Septembre • le dimanche à 14h et 16h.
Juillet & Août • le jeudi et vendredi à 14h30 et le dimanche à 14h et 16h.

Informations et réservations obligatoires · 02 99 08 68 00 · reservation@festivalphoto-lagacilly.com



festivalphoto-lagacilly.com • @lagacillyphoto • #lagacillyphoto #lagacilly20ans

→ Pour plus d'infos, Scannez-moi !



LES SITES 2023

EN 2023

CÔTES & NATURE

Devient



LES INFOS PRATIQUES



Chaque sortie dure en moyenne deux heures. Avant de partir, pensez à vous équiper de bottes en caoutchouc, de chaussures de marche et de vêtements appropriés (protection contre le soleil s'il fait chaud, "coupe-vent" imperméable si le temps est variable).

nature.morbihan.fr

MORBIHAN Grandeur Nature

Venez découvrir le patrimoine naturel du Morbihan, grâce aux Espaces Naturels Sensibles (ENS) propriétés départementales !

Le programme, *Morbihan Grandeur Nature*, vous propose plus de 150 rendez-vous gratuits pour vous faire découvrir les richesses naturelles du département. De véritables pépites se dévoileront et vous observerez la biodiversité autrement !

C'est en compagnie de nos partenaires, spécialistes de l'animation nature, que vous trouverez bon nombre de sorties ludiques ou insolites à faire seul, entre amis ou en famille, pour petits et grands : explorer la biodiversité des marais, découvrir les sites de Belle-Ile et la presqu'île de Rhuys à vélo, fabriquer des gîtes à insectes, pratiquer du kayak, observer les oiseaux

Marais, bois, forêts, landes, dunes, étangs, le Morbihan vous offre une diversité de milieux exceptionnels, de paysages, de faune et de flore qui seront autant d'occasions d'apercevoir toutes les richesses de notre patrimoine.

N'attendez plus et venez observer la nature de plus près...

David LAPPARTIENT

Président du Conseil départemental du Morbihan

Nature en fête La Gacilly

Du 6 au 8 octobre 2023

FONDATION YVES ROCHER
POUR LA NATURE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



Après le succès de 2021, la Fondation Yves Rocher organise un Festival Nature en Fêtes les 6, 7 et 8 octobre 2023, à La Gacilly.

Pour cette deuxième édition, nous proposons aux jeunes ainsi qu'au grand public un week-end thématique autour de notre lien à la Nature.

Au programme : spectacles, conférences, ateliers, balades naturalistes, expositions Ces 3 jours étant une chouette opportunité, tous ensemble, de s'informer, d'échanger, de donner à réfléchir... sur des sujets liés à l'environnement et à la biodiversité, le tout dans une ambiance festive et conviviale.

Pour information, tous ces spectacles et activités seront gratuits.

PROGRAMME DES 3 JOURS

Le festival se déroulera en 3 temps 3 lieux

1. Vendredi 6 octobre à l'Artemisia :

Une journée dédiée aux scolaires et une conférence - spectacle inaugurale ouverte à tous. Sur inscription.

2. Samedi 7 octobre derrière l'Office du tourisme :

L'ensemble des activités ouvertes à tous s'y dérouleront.

3. Dimanche 8 octobre à l'observatoire de la Biodiversité :

Ce sera le point de départ de plusieurs balades ouvertes à tous. Sur inscription.

Nous avons besoin de vous !

Afin de renforcer notre petite équipe, nous avons besoin d'aide pour organiser ces 3 jours. Nous recherchons donc des bénévoles dynamiques, sympas et sensibles à la cause environnementale. Les missions seront variées et accessibles à tous et toutes. L'idée étant que chacun puisse choisir la mission qui lui correspond le mieux parmi cette liste :

- Contrôle accès
- Gestion des navettes
- Accueil des artistes et des intervenants
- Installation et désinstallation du matériel, etc...

Devenez amis de la Fondation Yves Rocher

Au-delà de vivre un moment et une expérience uniques le temps du Festival Nature en Fêtes, notre projet est de créer une communauté de bénévoles. Ainsi, nous vous donnerons accès, en avant-première, aux projections et balades naturalistes que nous organisons à La Gacilly... Et, pendant le Festival, en tant que bénévoles, un repas et une boisson vous seront offerts.

Delphine Moutarde
Responsable du programme Terre de Femmes



Fondation Yves Rocher
7, chemin de Bretagne
92130 Issy-Les-Moulineaux

Tel. 06 99 12 97 27

Juin à octobre

Du 1er juin au 1er octobre, le **Festival Photo** fête ses **20 ans**, avec pour thème la nature en héritage. En plus des centaines de photographies exposées, le Festival Photo propose aussi des stages de photographie, des conférences et débats, des spectacles musicaux, des ateliers, des visites guidées.



La Passerelle : du 1er juin au 1er Octobre **exposition** de 33 années de création du sculpteur gacilien **Jean Lemonnier**, « créatures prodigieuses » en marbres, onyx, schistes, bois, bronze et fer.



Maison Yves Rocher, tous les jours, **visite du musée immersif Yves Rocher**.

Rendez-vous sur le site maisonyvesrocher.fr



Jardin botanique Yves Rocher :

Du 3 juillet au 25 août, du lundi au vendredi, à 11h30, 14h30, 16h et 17h30, **visite guidée**, Inside Yves Rocher.

Du 5 juillet au 23 août, tous les mercredis à 15h45, **la permaculture** en direct.

Du 6 juillet au 24 août, tous les jeudis à 15h45, **atelier créatif** placé sous le signe de l'Art et du végétal.

Du 2 juillet au 27 août, tous les dimanches, à 19h, **concert** au bar de **La Marelle**.

Du 6 juillet au 28 septembre, tous les jeudis, à 19h30, **apéros-concert** au restaurant **Le Végétarium**.

La Bergerie : On émince, on dore, on mijote, on émulsionne...

Du mardi au samedi, **ateliers culinaires**, horaires sur le site labergerieyvesrocher.com



Légende : T.E : Théâtre équestre de Bretagne La Chapelle G[™]
L.G'S : La Gac'Sagace

Juillet

Dimanche 02/07	Courses hippiques La Gacilly	Samedi 15/07	Le Marais en fête repas concert Glénac
Mercredi 05/07	Nature Humaine voyage initiatique T.E	Dimanche 16/07	Feu d'artifice Glénac Comité des Fêtes
Vendredi 07/07	Le cheval au trésor conte musical T.E	Mercredi 19/07	Courses hippiques La Gacilly
	Concert Place de la Ferronnerie (L.G'S)	Vendredi 21/07	Nature Humaine voyage initiatique T.E
	Cavalcade à la Bodega spectacle		Concert Place de la Ferronnerie (L.G'S)
	équestre T.E La Chapelle G [™]		Un vendredi à Glénac : Projet Pop
Samedi 08/07	Concert Les Enfants Gâtés La Gacilly		Pop Port par Orange Givrée / Les
	Festival Rock en Chênes Riff R'Aff		Taupes 50
Du dimanche 09 au	Exposition photo : rétrospective		Le cheval au trésor conte musical T.E
vendredi 14/07	des 10 ans des Musicales de Redon	Samedi 22/07	Lip et Léo, contes pour enfants T.E
Dimanche 09/07	Les Croisières Bernika par Orange	Mercredi 26/07	Nature Humaine voyage initiatique T.E
	Givrée comédie burlesque et acrobaties	Vendredi 28/07	Concert Place de la Ferronnerie Le Bar
	aquatiques Le Mortier Glénac		Breton / Riff R'Aff
Mercredi 12/07	Nature Humaine voyage initiatique T.E		Concert Les Enfants Gâtés La Gacilly
	Les Musicales de Redon "une journée		Le cheval au trésor conte musical T.E
	à La Gacilly" (ci-dessus)		

MERCREDI 12 JUILLET

UNE JOURNÉE À LA GACILLY

Duo BOUCLIER
Révélation - Rencontre de l'art équestre et de la musique
11h au Théâtre Equestre de Bretagne à La Chapelle-Gaceline

Quatuor NUMEN
4 **improvisés** au cœur du Festival Photo
De 15h30 à 18h

ATINE - PERSIENNES D'IRAN
Rencontre inédite de cinq musiciennes dans une fusion autour du classicisme persan.
21h à Artémisia

https://lesmusicales.deredon.fr

AGENDA : Juin - Décembre 2023

Août

Mercredi 02/08 Nature Humaine **voyage initiatique** T.E
 Vendredi 04/08 Le cheval au trésor **conte musical** T.E
 Samedi 05/08 **Concert** Les Enfants Gâtés La Gacilly
 Dimanche 06/08 Demi EVANS, Big Old Blue **concert** T.E
 Mercredi 09/08 Nature Humaine **voyage initiatique** T.E
 Vendredi 11/08 **Concert** Place de la Ferronnerie Le Bar Breton / Riff R'Aff
 Samedi 12/08 Carmen, **opéra équestre** Théâtre équestre
 Dimanche 13/08 Carmen, **opéra équestre** Théâtre équestre

Mercredi 16/08 Nature Humaine **voyage initiatique** T.E
 Vendredi 18/08 **Concert** Place de la Ferronnerie L.G'S
 Le cheval au trésor **conte musical** T.E
 Samedi 19/08 **Concert** Les Enfants Gâtés La Gacilly
 Lip et Léo, **contes pour enfants** T.E
 Mercredi 23/08 Nature Humaine **voyage initiatique** T.E
 Vendredi 25/08 Le cheval au trésor **conte musical** T.E
 Dimanche 27/08 **Plantes en folie** Fleurir La Gacilly
 Mercredi 30/08 Nature Humaine **voyage initiatique** T.E

Septembre

Samedi 02/09 **Forum des associations** Artémisia
 Nature Humaine **voyage initiatique** T.E
 Samedi 09/09 **Concours de palets** La Chapelle G^{me}
 Nature Humaine **voyage initiatique** T.E
 Dimanche 17/09 **Spectacle** Ugène Artémisia (p.53)
 Samedi 23 et dimanche 24/09 **Salon du bien être** Artémisia
 Samedi 30/09 **Les 10 ans d'Orange** Givrée Artémisia

Octobre

Mercredi 04/10 **Projection** "Heureux les fêlés" Robert Coudray Artémisia
 Du vendredi 06 au dimanche 08/10 Nature en fête Artémisia
 Samedi 14/10 **Repas des aînés** (70ans et+) CCAS Artémisia
 Dimanche 15/10 **Spectacle** "Vive la retraite" Casus délires Artémisia
 Dimanche 22/10 **Loto** Asso Gralia Bel Orient Artémisia
 Samedi 28/10 **Anne Roumanoff** Artémisia Humour

Novembre

Dimanche 05/11 **Ciné'misia** Artémisia
 Samedi 11/11 **Vide jouets** Glénac
 Du mercredi 15 au vendredi 17/11 Braderie Petit Bateau Artémisia
 Samedi 18/11 Toc Toc **Théâtre** (Les Tréteaux de l'Étoile St Martin sur Oust) Artémisia
 Vendredi 24/11 **Concours de belote** Glénac
 Samedi 25/11 **Fête de la soupe** rues La Gacilly

Décembre

Samedi 02/12 **Electro Party** - Hysta Artémisia
 Samedi 02 et dimanche 03/12 Gaming VS Rétrogaming **jeux vidéo**
 Samedi 09/12 **flippers** Artémisia
 Samedi 16/12 **Noël à la Moraie** La Chapelle-Gaceline
 Dimanche 17/12 Denez **chanson bretonne** Artémisia
Marché de Noël rues La Gacilly

PISCINE
communautaire
LA GACILLY

OUVERTURE
du 19 juin au 2 septembre

2 BASSINS EN PLEIN AIR
& NOCTURNE
TOUS LES JEUDIS

HORAIRES

Du 19 juin au 2 juillet

Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi > 17h-19h
 Mercredi | Samedi > 10h-13h et 15h-19h

Du 3 juillet au 2 septembre

Lundi > 15h - 19h
 Mardi | Mer. | Vend. | Sam. > 10h-13h et 15h-19h
 Jeudi > 10h-12h | 15h-18h30 & nocturne > 20h-22h

TARIFS

	Habitants OBC		Hors OBC	
	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
1 Place	2,50 €	3,80 €	3 €	4,50 €
Carte 10 entrées	20 €	33 €	24 €	39,50 €
Stage natation	108,10 €		129,80 €	
Cours aquagym		9 €		10,80 €
Carte magnétique	1 €	1 €	1 €	1 €
Renouvellement	5 €	5 €	5 €	5 €
Accompagnateur		1 €		1,20 €

À partir du 3 juillet :

- Cours de natation | contacter l'accueil
- Cours d'aquagym | lundi et jeudi à 12h



Informations et réservations :

Piscine de La Gacilly

4 rue Pierre des Villes Jeth | 56220 LA GACILLY | 02 99 08 13 01



FESTIVAL
LA GACILLY
PHOTO

BRETAGNE®

MORBIHAN



20
ANS

**LA NATURE
EN HÉRITAGE**

**1^{ER} JUIN
AU 1^{ER}
OCTOBRE
2023**